



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT DE RELANCE & DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE POUR LE VALENCIENNOIS
2021 - 2026

ANNEXES



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération





...Annexes

Annexe 1 - Présentation du territoire

1.1 Portrait du territoire (cartographies)	P4
1.2 Présentation de la CAVM	P7
1.3 Présentation de la CAPH	P9
1.4 Récapitulatif des contractualisations en cours	P11

Annexe 2 - Programme d'actions 2021-2026

2.1 Fiches actions 2021	P21
1 Poursuivre et amplifier la dynamique de l'ERBM sur la requalification des espaces urbains	P21
2 Agir pour une mobilité durable	P23
3 Accentuer la coopération franco-belge dans l'arrondissement de Valenciennes	P28
4 Soutenir l'emploi des jeunes et des publics les plus précaires	P31
5 Développer l'accès aux outils numériques pour réduire les inégalités sociales	P33

Annexe 3 - Maquette financière du plan de relance dans le Valenciennois pour 2021

P35

Annexe 4 - Contribution des partenaires

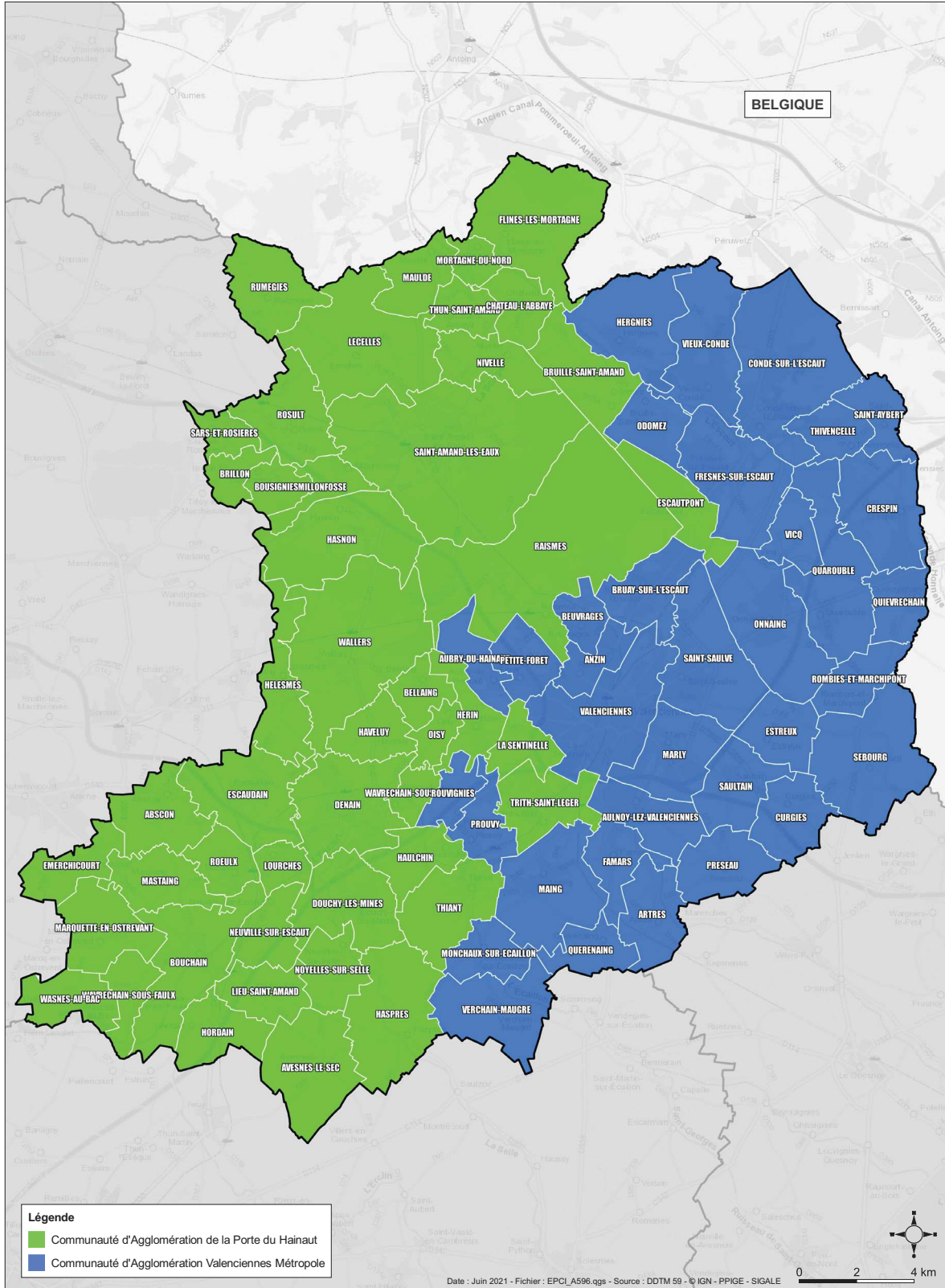
P38

- 4-1 Université Polytechnique des Hauts-de-France
- 4-2 Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut
- 4-3 Chambre d'agriculture
- 4-4 SIAVED
- 4-5 Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
- 4-6 SIMOUV
- 4-7 ECOVALOR

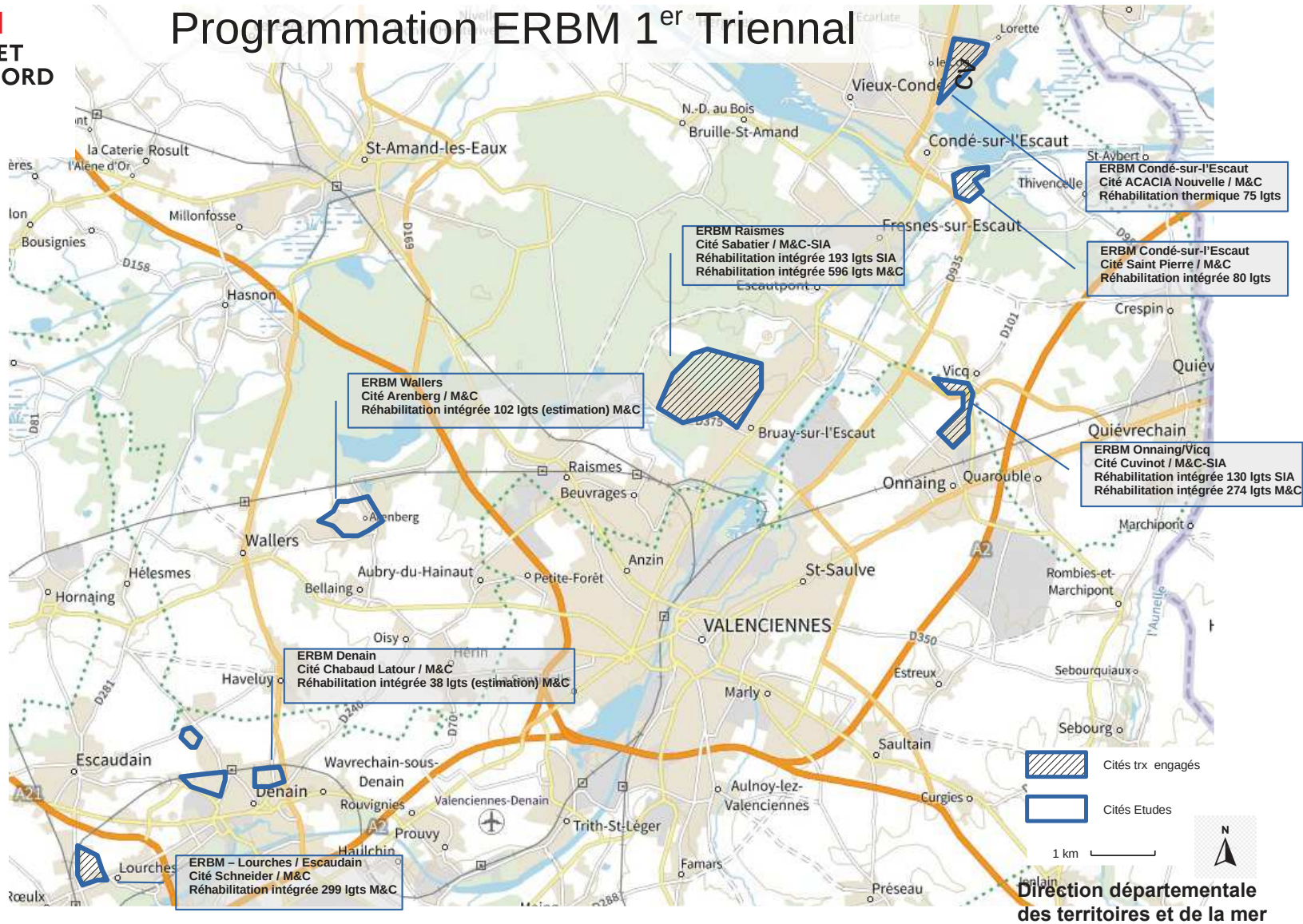
1.1 Cartographies de présentation du territoire

Carte des Intercommunalités

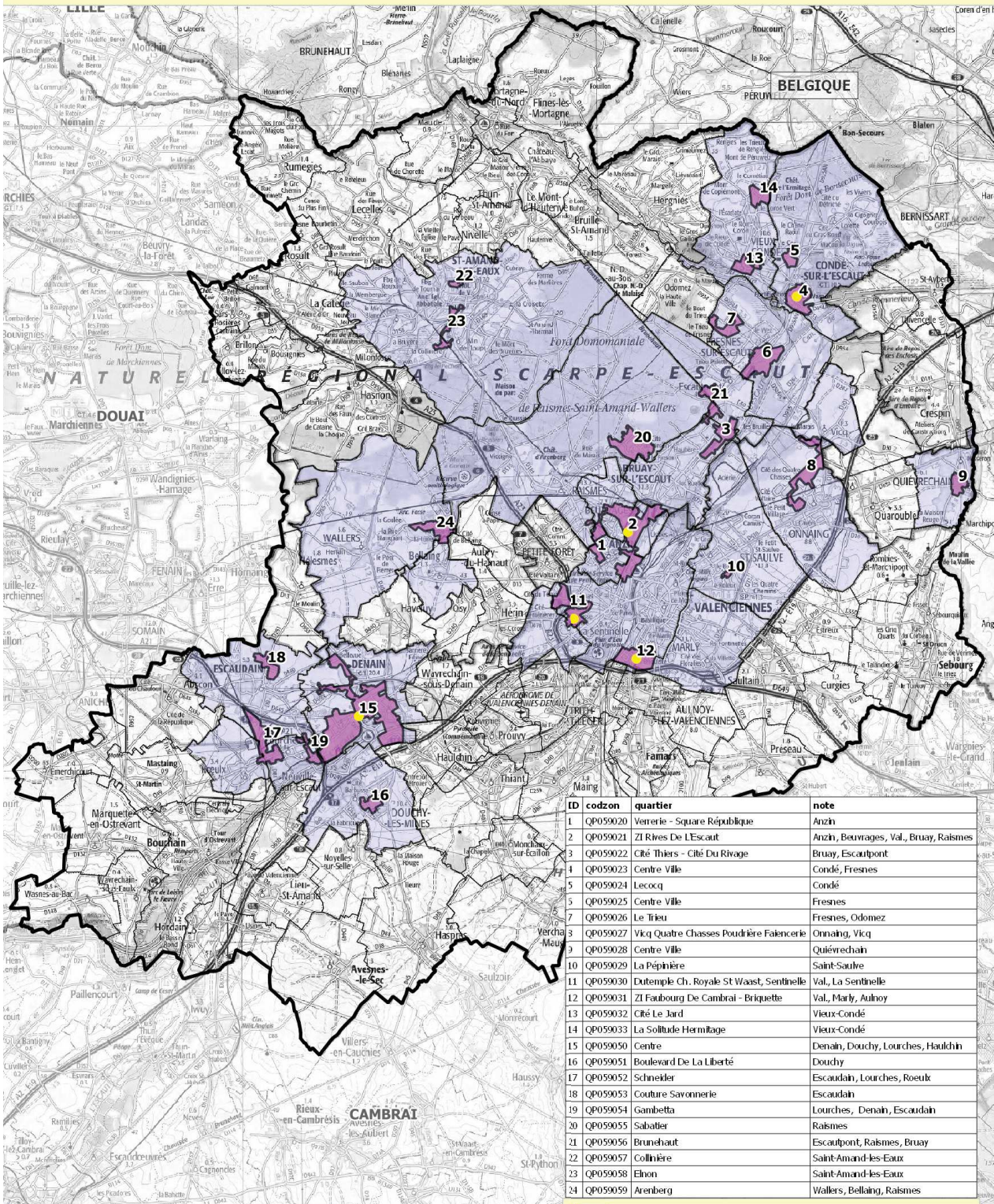
Arrondissement de Valenciennes



Programmation ERBM 1^{er} Triennal



NOUVEAUX QUARTIERS PRIORITAIRES Arrondissement de Valenciennes



ID	codzon	quartier	note
1	QP059020	Venerie - Square République	Anzin
2	QP059021	ZI Rives De L'Escaut	Anzin, Bouvauges, Val., Bruay, Raismes
3	QP059022	Cité Thiers - Cité Du Rivage	Bruay, Escatpont
4	QP059023	Centre Ville	Condé, Fresnes
5	QP059024	Lecocq	Condé
5	QP059025	Centre Ville	Fresnes
7	QP059026	Le Trieu	Fresnes, Odomez
8	QP059027	Vikq Quatre Chasses Poudrière Faïencerie	Ormaing, Vikq
9	QP059028	Centre Ville	Quiévrchain
10	QP059029	La Pépinière	Saint-Saulve
11	QP059030	Dutemple Ch. Royale St Waast, Sentinelle	Val., La Sentinelle
12	QP059031	ZI Faubourg De Cambrai - Briquette	Val., Marly, Aulnoy
13	QP059032	Cité Le Jard	Vieux-Condé
14	QP059033	La Solitude Hermitage	Vieux-Condé
15	QP059050	Centre	Denain, Douchy, Louches, Haulchin
16	QP059051	Boulevard De La Liberté	Dourdy
17	QP059052	Schneider	Escaudain, Louches, Roetk
18	QP059053	Couture Savonnerie	Escaudain
19	QP059054	Gambetta	Louches, Denain, Escaudain
20	QP059055	Sabatier	Raismes
21	QP059056	Brunehaut	Escatpont, Raismes, Bruay
22	QP059057	Collinière	Saint-Amand-les-Eaux
23	QP059058	Elbon	Saint-Amand-les-Eaux
24	QP059059	Arenberg	Waller, Bellaing, Raismes

Légende

- Nouveaux Quartiers Prioritaires
- Commune concernée par la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville 2014
- Nouveau Programme National de Renovation Urbaine

1.2 Présentation de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole

Actrice majeure de la transformation économique et urbaine du Valenciennois depuis 20 ans, Valenciennes Métropole regroupe 35 communes et près de 200 000 habitants. La densité moyenne de 727 habitants par km² traduit le caractère urbain de l'agglomération. L'urbanisation s'organise ainsi principalement autour de la ville centre de Valenciennes (43 755 habitants), avec une couronne de 9 communes dont : Anzin (13 400 hab), Bruay-sur-l'Escaut, Marly et Saint-Saulve qui comptent toutes les trois plus de 11 000 habitants. Le territoire comprend aussi :

- le pôle d'agglomération du Pays de Condé limitrophe de la Belgique et constitué des communes de Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Vieux-Condé et Hergnies ;
- un secteur composé des communes d'Onnaing, Quarouble, Vicq, Crespin et Quiévrechain, également frontalier avec le territoire belge ;
- un arc sud composé de communes plus rurales.

Au total, l'agglomération comprend 23 communes rurales ou périurbaines de moins de 5 000 habitants, dessinant un cadre de vie alliant dynamiques urbaines et environnement naturel. Les espaces agricoles représentent 51% de l'espace du territoire, les espaces artificialisés environ 32%, et les espaces naturels 17% (essentiellement des boisements au nord de l'agglomération).

13 communes de l'agglomération font partie du Parc Naturel Régional (PNR) Scarpe Escaut, situé au nord et à l'ouest du territoire. Quatre villes portes et un village y sont associées : Valenciennes, Petite-Forêt, Anzin, Marly et Rombies-et-Marchipont.

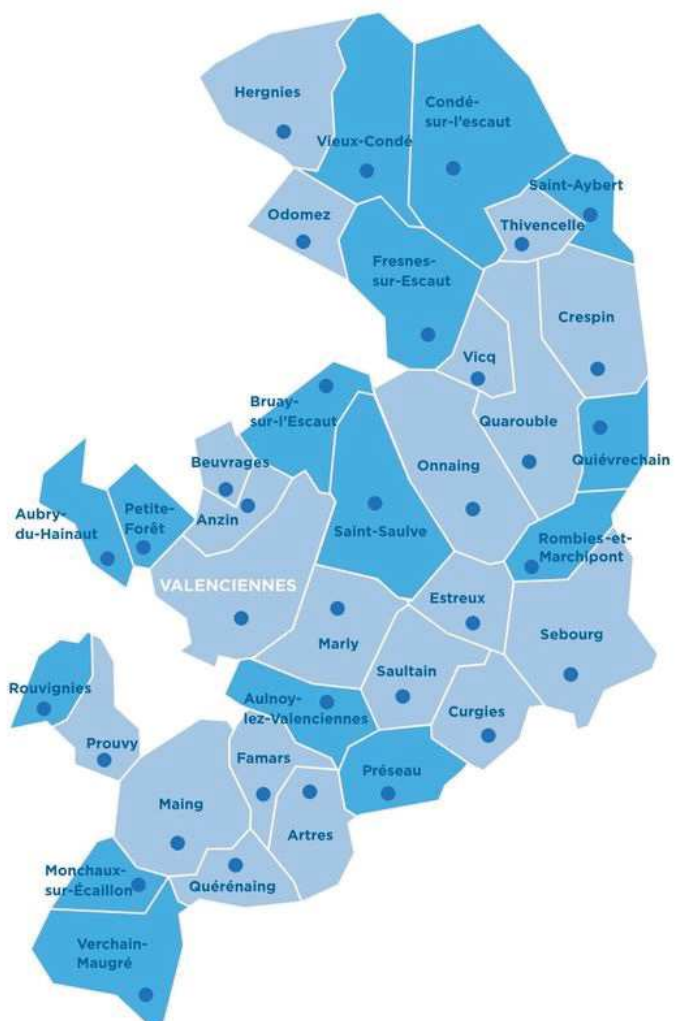
La CAVM déploie ses politiques en s'appuyant sur deux choix fondamentaux : une priorité à l'investissement pour l'avenir du territoire, une communauté de projets intervenant en complémentarité des communes en assurant le pilotage de projets structurants à l'échelle de l'agglomération.

Terre industrielle et d'innovation, Valenciennes Métropole a fait le choix de développer sa stratégie de développement économique autour de trois filières d'excellence connues et reconnues aux échelles régionale, nationale et internationale : les mobilités innovantes et durables, la création numérique et urbanités digitales, et la logistique durable. Ce dynamisme est le résultat d'une stratégie volontariste de reconversion et de transformation du territoire à travers la reconquête des friches industrielles, le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle au service des besoins des entreprises et le soutien à l'innovation technologique, en lien avec l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

La CAVM s'est également engagée, dès sa création, dans une politique ambitieuse de rénovation urbaine des quartiers sociaux les plus en difficulté, débouchant sur une nouvelle offre en logements, en équipements, en activités et en services. Son engagement s'est élargi aux quartiers d'habitat privés dégradés ou de friches en centre ancien, à la restructuration des cités minières et ouvrières, ainsi qu'au cœur des centres-bourgs des communes rurales.

De manière concomitante, l'intégration de la Politique de la Ville au sein d'une stratégie plus large de cohésion sociale constitue un des fondements de la CAVM. Son Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS) est ainsi l'outil d'animation et d'appui aux politiques de cohésion sociale dans les 35 communes du territoire.

Par l'adoption en mars 2021 de son Plan Climat Air Energie 2020-2026, la CAVM s'est engagée dans un programme ambitieux de lutte contre le changement climatique, d'adaptation à ce dernier et de réduction des pollutions.



1.3 Présentation de la Communauté d'agglomération La Porte du Hainaut

Au cœur du Parc Naturel Régional, le territoire de la CAPH (47 communes, 160 000 habitants, densité de population de 431 habitants par km²) se distingue par ses caractéristiques sociodémographiques différenciées, avec moins de grands ensembles et davantage de pôles secondaires en termes de densité : près de 30 % de sa population se concentre dans les communes de Saint-Amand les Eaux (16 200 habitants), Denain (20 000 habitants) et Raismes (12 500 habitants) ; 40 communes périurbaines et rurales comptent de moins de 5000 habitants.

Depuis sa création en 2000, la CAPH a porté de nombreux projets structurants pour la population du territoire, qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et à une cohérence territoriale s'appuyant, notamment, sur une volonté d'émancipation citoyenne, avec une politique forte en faveur de la lecture publique : 35 établissements dont 10 médiathèques communautaires sont entretenues et animées par l'EPCI qui assure un maillage dense du territoire mais également une stratégie territoriale du numérique et de communication digitale comme vecteur d'innovation au cœur de la cohésion sociale, avec des objectifs d'e-inclusion et de digitalisation des entreprises.

Territoire différencié par 3 richesses (Ostrevant, Denaisis, Amandinois), façonné par des ressources diversifiées, la CAPH porte pour son territoire une ambition d'équité, à l'instar du réseau de halles couvertes qui jalonnent les communes de moins de 3000 habitants.

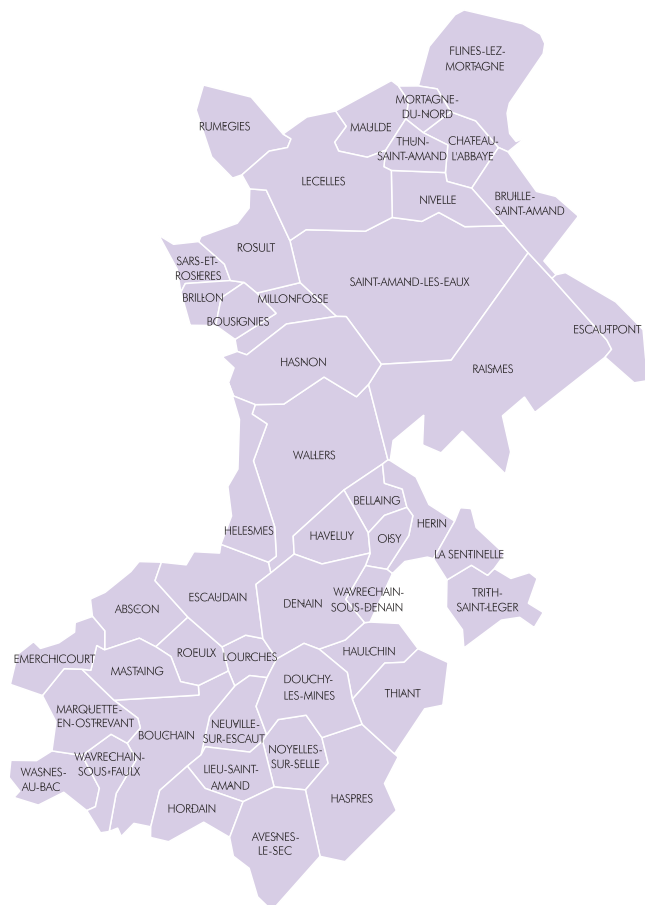
Portée par la mise en œuvre d'un projet de territoire à horizon 2030, la CAPH s'engage dans une vision prospective et déploie ses politiques communautaires en s'appuyant sur un enjeu de développement majeur autour des transitions (écologique, économique et numérique), avec, notamment, la mise en place de son PCAET dont le diagnostic est en cours, mais également d'innovation (la compétitivité des entreprises mais également l'innovation sociale au travers de la participation des habitants) et de développement durable.

Sur le volet crucial du renouvellement urbain, la CAPH incarne sa volonté d'agir par l'approbation d'une délibération fixant le cadre du soutien financier ainsi qu'en ingénierie afin de prendre la maîtrise d'ouvrage de sites nécessitant une intervention complexe et intégrée sur l'ensemble de ses volets (aménagement, cohésion...) avec une attention particulière portée aux méthodes d'innovations sociales.

Par ailleurs, la CAPH a engagé un vaste programme d'investissements visant l'amélioration de la qualité de vie, le développement de la pratique sportive pour tous, notamment au moyen d'un maillage territorialisé de 3 équipements aquatiques neuf ou réhabilités, que sont Saint-Amand-les-Eaux, Denain et Trith-Saint Léger, ou en maîtrise d'ouvrage sur de véritables hubs nature / loisirs que sont le bassin rond à Bouchain ou le Parc de la Porte du Hainaut à Raismes. La collectivité intervient également au titre de sa politique rurale en faveur du développement de halles en milieu périurbain, qui visent à développer les circuits courts mais aussi à assurer la restauration du lien social. En outre, la CAPH investit aux côtés des communes dans une politique de sécurisation et de sauvegarde du patrimoine culturel.

En matière de compétitivité, la CAPH a axé son intervention autour d'un pôle d'excellence régional de l'image et du numérique incarné par Arenberg Créative Mine en lien avec l'Université Polytechnique Hauts-de-France et le développement de la filière économique.

Reconnu comme acteur incontournable et dynamique d'un savoir-faire en termes d'aménagement et de commercialisation à vocation économique, la CAPH a développé, par ailleurs, le salon « Made in Hainaut », plus grand évènement B to B au Nord de Paris qui attire tous les 2 ans plus de 350 exposants et 6000 visiteurs. La dernière édition avait été placée sous le signe du transfrontalier avec la participation d'entreprises du Hainaut belge.



1.4 Récapitulatif des contractualisations en cours

DISPOSITIFS EN COURS SUR LE TERRITOIRE

SCOT

Echelle :

Arrondissement de Valenciennes soit 82 communes

Thématiques concernées :

>> Habitat – construction/rénovation

Etat d'avancement :

- Approuvé le 17/02/2014
- Evalué le 10/02/2020
- Modification simplifiée

SCOT dit "Grenellisé" qui limite les extensions urbaines en favorisant le renouvellement urbain, la densification et la préservation des espaces agricoles et naturels.

7 objectifs :

- **1** - Préserver et valoriser les ressources naturelles et agricoles du Valenciennois de manière durable à travers l'armature verte et bleue
- **2** - Mettre en valeur les paysages et les éléments patrimoniaux structurants du territoire, facteurs d'attractivité du Valenciennois
- **3** - Valoriser une qualité urbaine et paysagère du territoire et adapter la ville au changement climatique par un cadre de vie plus désirable
- **4** - Définir les objectifs et les principes de la politique de l'habitat
- **5** - Développer la mobilité durable en optimisant les infrastructures de transports et les déplacements
- **6** - Renforcer l'attractivité économique du Valenciennois
- **7** - Equilibrer et dynamiser l'armature commerciale du Valenciennois

PDU du Valenciennois 2013-2023

Echelle :

Arrondissement de Valenciennes soit 82 communes

Thématiques concernées :

>> Préservation de la planète
>> Mobilités/transports

Etat d'avancement :

- Approuvé le 4 décembre 2014

Le Plan de Déplacements Urbains permet d'organiser, dans le temps et dans l'espace, l'ensemble des modes de déplacements des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire du SITURV (SIMOUV aujourd'hui) pour une période de 10 ans.

L'ensemble du document PDU présente les principaux projets à mettre en place pour inciter à « se déplacer autrement », en utilisant davantage les modes alternatifs tels que les deux roues, la marche à pied et les transports collectifs et réduire la circulation automobile, conformément à la volonté du SITURV et de ses partenaires. Synergie, complémentarité et intermodalité seront les maîtres mots de ce PDU approuvé le 4 décembre 2014. Ce dernier constitue donc la référence en matière de déplacements dans l'agglomération valenciennoise.

L'enjeu principal du PDU du SITURV est de définir la place de chaque mode de transport et leurs articulations sur le territoire :

- Permettre une meilleure cohérence entre aménagement du territoire et déplacement ;
- Améliorer l'accessibilité de la métropole valenciennoise ;
- Améliorer la complémentarité de l'ensemble de l'offre TC ;
- Améliorer et sécuriser les continuités cyclables et piétonnes ;
- Utiliser l'outil « stationnement » comme un régulateur de trafic ;
- Mettre en valeur les atouts « transport de marchandises » ;
- Fédérer l'ensemble des forces en présence.

Il est composé d'un diagnostic (tome1) et d'un programme d'actions (tome 2) qui se décline en 6 axes et 25 fiches actions.

En tant que maître d'ouvrage du PDU, le SITURV est également chargé de veiller à la bonne application de celui-ci sur les communes du Valenciennois, à la fois dans le cadre de l'élaboration du PLUi et en ce qui concerne les actions qui ne relèvent pas directement de sa compétence.

SAGE		
Echelle : SAGE Escaut SAGE de la Sensée SAGE de la Scarpe Aval	Thématiques concernées : >> Qualité de l'eau >> Plan de préservation des risques >> Préservation des milieux	Etat d'avancement : • SAGE Escaut – porté par le SyMEA, approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 09/03/2021 • SAGE de la Sensée – porté par le SyMEA, approuvé en 2020 • SAGE de la Scarpe Aval – piloté par le PNR Scarpe Escaut, approuvé en 2009, sa révision a été validée lors de la Commission Locale de l'Eau le 21 avril 2021
<p>Traversé par la Sensée, la Scarpe et l'Escaut, l'arrondissement est soumis à plusieurs Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui structurent le territoire.</p> <p>Le SAGE est un outil de planification qui vise à décliner localement la Directive Cadre sur l'Eau et permettre l'atteinte des objectifs de bon état des nappes et rivières. Aussi, il tend à concilier tous les usages de l'eau (urbains, ruraux, agricoles, industriels et loisirs) tout en tendant vers une meilleure qualité.</p> <p>Les enjeux des différents SAGE portent globalement sur la sauvegarde de la ressource en eau, la lutte contre les inondations et les pollutions, la préservation des milieux humides et aquatiques...</p> <p>Dans le cadre de la loi GEMAPI, les collectivités territoriales s'investissent sur des axes organisés autour de la lutte contre les inondations, la protection des rivières et de la ressource en eau.</p>		

PLUi		
Echelle : Territoire de la CAVM Territoire de la CAPH	Thématiques concernées : >> Habitat – construction/rénovation >> Qualité paysagère et urbaine >> Ecoresponsabilité	Etat d'avancement : • CAVM – prescrit le 15/10/2015, approuvé le 11/03/2021 et opposable depuis le 1er avril 2021 • CAPH – prescrit le 19/10/2015, approuvé le 18/01/2021 et opposable depuis le 11 février 2021
<p>• Valenciennes Métropole Le PLUi remplace 33 documents d'urbanismes antérieurs aux lois Grenelles (11 POS et 22 PLU). La limitation de la consommation foncière dans ce 1er document de planification intercommunal a permis de préserver 950 ha d'espaces agricoles et naturels qui étaient classés en zones urbaines ou à urbaniser dans les précédents documents avec des objectifs de comptes fonciers plus vertueux que ce qu'autorisait les ScoT du Valenciennois. Son élaboration s'est basé sur la préservation des espaces à enjeux environnementaux, des espaces agricoles et sur l'évitement des nombreux risques présents sur l'agglomération tout en permettant un développement raisonné. Il a fait l'objet d'un long travail de co-élaboration avec l'ensemble des partenaires et des élus du territoire.</p> <p>3 grands axes stratégiques (11 orientations thématiques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • axe 1 : renforcer l'excellence économique et l'attractivité de l'agglomération et poursuivre le développement de l'emploi • axe 2 : renouer durablement avec une nouvelle dynamique démographique et urbaine • axe 3 : Promouvoir une agglomération écoresponsable <p>• La Porte du Hainaut Les élus de La Porte du Hainaut ont souhaité élaborer un seul et unique document d'urbanisme à l'échelle de la communauté afin de remplacer les 7 POS, les 2 cartes communales et les 37 PLU des 46 communes (Emerchicourt ayant intégré la CAPH a posteriori). C'est pourquoi, le PLUi a été prescrit le 19 octobre 2015. Respectant les orientations du ScoT, notamment la densification de l'habitat, la préservation des espaces naturels et la limitation des déplacements, le PLUi permet également de valoriser la biodiversité, d'assurer une gestion des eaux cohérente, de travailler sur l'organisation et l'accessibilité des équipements et services, d'adapter le territoire aux changements induits par le réchauffement climatique. Afin de satisfaire à ces ambitions, les 2 grands objectifs poursuivis par la CAPH dans le cadre de l'élaboration de son PLUi sont de répondre aux enjeux d'un urbanisme durable, proposer aux habitants un cadre de vie qualitatif et de créer les conditions du développement économique et social. Pour ce faire d'importants travaux ont été menés depuis 2016. Le fruit d'une démarche de co-construction et de partage avec l'ensemble des élus et des acteurs clés du territoire a permis d'identifier les enjeux, d'exprimer les ambitions, de fixer les objectifs et de définir les grandes orientations pour les atteindre. Il exprime les volontés et ambitions de la collectivité pour les 10/15 prochaines années, ainsi que la stratégie de développement qu'elle retient pour les atteindre.</p> <p>Il se décline autour de 4 grands axes sous 2 ambitions :</p> <p><i>La Porte du Hainaut – Terre d'accueil et d'excellence entre forêt et rivières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • axe 1 : valoriser nos atouts pour offrir un cadre de vie d'excellence et écoresponsable à nos habitants et visiteurs • axe 2 : neutraliser les vecteurs d'un regard négatif <p><i>La porte du Hainaut – Une Mine de talents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • axe 3 : être innovant et audacieux • axe 4 : participer au dynamisme du Valenciennois, bassin de vie majeur de la Région Hauts de France. 		

CHARTRE DU PARC NATUREL SCARPE ESCAUT

Echelle :

Arrondissements de Valenciennes et de Douai
55 communes situées sur les 5 EPCI

Thématiques concernées :

>> Environnement et biodiversité

Etat d'avancement :

• 2010-2022
Prolongée par décret jusqu'en 2025

Son territoire est structuré autour des 2 cours d'eau que sont la Scarpe et l'Escaut tout en étant adossé à la frontière belge et au Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (B) qui le prolonge.

Syndicat mixte fédérant notamment les communes et 5 EPCI couvertes par son périmètre, il a pour mission la mise en oeuvre de sa Charte 2010-2020 (prolongée jusque 2025), véritable contrat collectif centre autour des enjeux de développement durable et de mobilisation du territoire.

La révision de la Charte du PNR débute en 2021 et aura pour objectif d'exprimer de nouvelles ambitions à mettre en oeuvre dès 2025. Cette phase de révision pourra être soutenue par le CPER et le CRTE. D'autant que, les changements rapides qui pèsent sur notre environnement et les attentes sociétales qui en découlent, invitent à d'ores et déjà affirmer une stratégie d'actions qui les intègrent, en parfaite adéquation avec l'ambition du CRTE

PLH

Echelle :

Territoire de la CAVM
Territoire de la CAPH

Thématiques concernées :

>>Amélioration des logements

Etat d'avancement :

• CAVM – validé en 2016,
3ème programme pour la période de 2016-2021

Valenciennes Métropole

L'objectif, en cohérence avec le ScoT, est de définir pour le territoire de la CAVM les orientations stratégiques et les besoins territorialisés en matière d'habitat et d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements. Le bilan à mi-parcours a montré globalement une atteinte des objectifs quantitatifs dans un contexte de stabilité démographique. Il met en exergue l'importance des enjeux d'amélioration de la qualité du parc public et privé, de diversification de l'offre de logements, de rééquilibrage territorial et de lutte contre la vacance.

Face à ce constat et afin de s'inscrire en totale cohérence avec les grandes priorités communautaires (lutte contre l'habitat indigne et amélioration du parc privé, notamment thermique, renouvellement urbain, rééquilibrage de l'offre locative sociale, renforcement des cœurs de Villes/centres bourgs, réhabilitation de l'offre locative HLM et des cités minières) en totale articulation avec la stratégie foncière mise en place avec l'EPF, une nouvelle « feuille de route » a été votée le 15 octobre 2020. Elle s'articule autour de 7 actions et implique un effort financier supplémentaire de la CAVM de + 16%. Elle s'appuie sur un principe de conditionnalité d'accès aux aides et aux agréments de la CAM aux bailleurs HLM développant leur patrimoine sur le territoire (à hauteur d'au moins 20 LLS par an), de produire a minima 2 acquis améliorés par an, afin de contribuer aux dynamiques de recyclage d'immeubles vacants et dégradés.

La Porte du Hainaut

Le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de La Porte du Hainaut porte une démarche stratégique encadrée par deux objectifs majeurs :

- Un « PLH de relance » qui vise le maintien de la population, une meilleure réponse aux besoins, et un regain d'attractivité du territoire
- Préserver et renforcer la cohésion territoriale.

Et organisée autour de :

6 objectifs prioritaires, ciblés sur des thématiques ou des territoires contribuant aux objectifs de relance et de cohésion et visant un réel « effet levier » sur la transformation du territoire

Un programme d'actions organisé selon 5 axes, couvrant les champs de la politique habitat, à actionner de manière différenciée selon les problématiques des sous-territoires.

Des objectifs et ambitions ont été réaffirmés par le nouvel exécutif communautaire :

- Répondre à la diversité des besoins, et continuer à développer les conditions du parcours résidentiel
- Mobiliser le parc de logements vacants et poursuivre la dynamique d'amélioration du parc de logements anciens énergivores vers une massification
- Développer des projets habitat innovants, avec une démarche de qualité urbaine, environnementale et architecturale contribuant à la transition du territoire et l'attractivité résidentielle

PCAET

Echelle :

Territoire de la CAVM
Territoire de la CAPH

Thématiques concernées :

>> Changement climatique

Etat d'avancement :

- CAVM – approuvé le 11/03/2021
- CAPH – déclaration d'intention du 10/05/2021

Valenciennes Métropole

Dès 2014, Valenciennes Métropole s'est engagée en faveur du climat en adoptant le plan climat énergie territorial 2014-2018. La CAVM a souhaité renouveler son engagement en faveur du climat et de la qualité de l'air en définissant une nouvelle feuille de route pour la période 2020-2026, en impliquant les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, citoyens...). Suite à la réalisation d'un diagnostic et conformément au cadre réglementaire, des objectifs ambitieux ont été fixés sur l'Agglomération aux horizons 2030 et 2050. Une concertation publique a été réalisée de décembre 2020 à janvier 2021. Approuvé par le conseil communautaire du 11 mars 2021 le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 54% les consommations d'énergie en 2050 par rapport à 2016,
- Avoir une production d'énergie renouvelable et de récupération couvrant 41% de la consommation énergétique finale du territoire à l'horizon 2050,
- Réduire de 68% les émissions directes de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 2016,
- Renforcer le stockage de carbone sur le territoire en le multipliant par 10 d'ici 2050, pour atteindre la couverture de 11% des émissions de gaz à effet de serre, contre 0,2% actuellement,
- Viser la réduction de 55% des émissions de polluants atmosphériques en 2030 par rapport à 2012,

Adapter le territoire, ses habitants et leurs activités aux conséquences du changement climatique, en se préoccupant en priorité des impacts potentiels.

Une stratégie territoriale a été déclinée en 4 priorités et 24 objectifs stratégiques. Le programme d'actions dénombre au total 138 actions structurantes, définies en concertation avec de nombreux acteurs du territoire, privés, publics, citoyens.

La Porte du Hainaut

Dans une volonté de développer une forte acceptabilité et transversalité autour de son PCAET, la CAPH invite les différents acteurs, habitants y compris, à participer activement à l'élaboration du Plan climat avant sa mise en oeuvre. Les modalités de concertation sont les suivantes :

- choix du cabinet d'études en avril 2021,
- étude de vulnérabilité et élaboration de la stratégie territoriale de mai à septembre 2021,
- co-construction du programme d'action de septembre à décembre 2021,
- concertation du public de septembre à décembre 2021,
- approbation de l'arrêt-projet par le Conseil communautaire en décembre 2021,
- phase de demandes d'avis, à l'Autorité environnementale notamment, de janvier à mars 2022,
- adoption du PCAET par le Conseil communautaire en avril 2022.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Echelle :

Arrondissements de Valenciennes,
Douai, Avesnes sur Helpe et Cambrai

Thématiques concernées :

>> Industrie

Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie, le 22 novembre 2018, le programme national « Territoires d'industrie » est **une stratégie de reconquête industrielle par les territoires**.

Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

Le programme s'articule autour de quatre axes qui recouvrent des problématiques majeures pour le développement des Territoires d'industrie :

- favoriser l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie ;
- faciliter la formation, le recrutement et la mobilité des salariés afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises ;
- accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique ;
- accélérer les procédures administratives...

Le territoire d'industrie qui concerne le CRTE regroupe 6 EPCI : les communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole, de La Porte du Hainaut, de Cambrai, du Caudrésis-Catésis, de Maubeuge Val de Sambre et du Douaisis.

Des fiches action ont été élaborées et ont fait l'objet de premiers échanges avec les organismes de l'Etat mobilisés sur ce programme (Banque des Territoires, BPI, Business France, Pôle Emploi/DIRECCTE) et les services de la Région.

Afin de soutenir ce territoire d'industrie dans l'élaboration de son contrat, l'Etat apporte un soutien financier depuis 2020 à l'ingénierie territoriale en partenariat avec les collectivités territoriales et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut Hauts de France.

LES CONTRATS DE VILLE

Echelle :

Territoire de la CAVM

14 quartiers prioritaires répartis sur 12 communes pour environ 35 000 habitants

Territoire de la CAPH

10 quartiers prioritaires répartis sur 12 communes pour environ 31 000 habitants

Thématiques concernées :

>> Politiques au service de la cohésion sociale

Valenciennes Métropole

Dès sa création en 2001, Valenciennes Métropole s'est appuyée sur une volonté politique affirmée en termes de Cohésion Sociale. Dans ce cadre, Valenciennes Métropole élabore son schéma directeur en rédigeant le Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS), résultat d'un travail partenarial avec les 35 communes, l'Etat, le Conseil Général du Nord, le Conseil Régional Nord Pas de Calais, la CAF et l'ARS. Le PTCS a amené à plus de transversalité entre les institutions mais aussi au sein de chacune d'entre elles, permettant ainsi un décloisonnement des politiques ou compétences sectorielles au service de la cohésion sociale.

Suite à la loi Lamy du 21 février 2014, Valenciennes Métropole rédige le nouveau Contrat de Ville, fruit du travail multi-partenarial avec l'ensemble des 40 signataires.

Les enjeux sont définis en 6 orientations :

Orientation 1 : Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique.

Orientation 2 : Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins.

Orientation 3 : Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble.

Orientation 4 : Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen.

Orientation 5 : Prévenir la délinquance et accompagner les victimes.

Orientation 6 : Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions.

Ce document sera accompagné dès 2019 du protocole d'engagements renforcés et réciproques, relative à la circulaire du 22 janvier 2019 du Premier Ministre concernant la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Valenciennes Métropole a souhaité procéder à une évaluation territorialisée de sa politique de la ville afin de mieux préparer le futur contrat de ville. L'objectif de cette évaluation est d'éclairer les effets de cette politique et de s'interroger sur son efficacité et son efficience en vue d'établir des préconisations qui alimenteront le futur Contrat de Ville 2022-2025.

La Porte du Hainaut

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle a pour objectif de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, de favoriser la cohésion sociale, en développant une intervention publique renforcée dans des quartiers urbains en difficulté.

Le contrat de Ville 2015-2022 de la CAPH a été signé par l'Etat, la Région, le Département et de nombreux partenaires, le 26 juin 2015 et concerne 10 quartiers prioritaires et 14 territoires de veille active.

Les priorités d'intervention du Contrat de Ville s'articulent autour de 7 axes :

Axe 1 - Adaptation des cadres de l'action publique (qualification des acteurs)

Axe 2 - Emploi et Insertion

Axe 3 - Santé

Axe 4 - Habitat et Cadre de Vie

Axe 5 - Apprentissages et Programme de Réussite Educative

Axe 6 - Prévention de la Délinquance

Axe 7 - Participation Citoyenne, auquel s'ajoute l'Inclusion Numérique depuis la révision de juillet 2019

L'évaluation à mi-parcours a pour objectif de faire évoluer les modes de gouvernance, de coopération, de pilotage et le processus de mise en œuvre du Contrat de Ville. La rénovation du Contrat de Ville, souhaitée par le Gouvernement, a permis la remobilisation de l'ensemble des partenaires signataires, de réaffirmer la place des Conseils Citoyens en tant qu'acteur à part entière, et de concentrer les moyens sur quelques priorités qui doivent permettre de produire des effets mesurables d'ici la fin du Contrat de Ville. Cette démarche a abouti à la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques le 9 juillet 2019.

Au titre du contrat de ville, le territoire de la CAPH bénéficie annuellement de crédits de l'Etat (1.329 900 €) de crédits communautaires (1.358 536 €) de crédits communaux (1 015 231 €) et de crédits de la Région (241 465 €) pour mettre en œuvre des programmes d'actions. Au terme de la révision du contrat à mi-parcours priorité a été donnée à :

- la création d'un Projet de réussite éducative communautaire intégrant les 6 PRE du territoire,
- la promotion des projets d'éducation populaire en direction des adolescents,
- la création d'ateliers santé-ville sur les QPV (dans le cadre du Contrat local de santé) pour lutter contre le renoncement aux soins et développer la prévention des cancers et des pathologies liées aux mauvaises conditions de vie,
- l'accompagnement des projets de rénovation urbaine par le développement des dispositifs de Gestion urbaine et sociale de proximité,
- la participation des habitants par l'accompagnement actif des conseils citoyens et des initiatives des habitants,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- la promotion de l'emploi de proximité, et de l'entrepreneuriat dans les QPV,
- la qualification des parcours des personnes éloignées de l'emploi.

Par ailleurs afin de préparer au mieux la future contractualisation, la CAPH s'engage dans l'élaboration d'un Projet territorial de cohésion sociale et la création d'un Centre intercommunal d'action sociale en capacité de porter les questions de santé, de réussite éducative et de prévention de la délinquance.

ERBM		
Echelle : Départements du Nord et du Pas-de-Calais 8 EPCI dont la CAPH et la CAVM	Thématiques concernées : >> Renouveau du bassin minier	Etat d'avancement : • Signature du protocole d'engagement à Oignies (62) le 07/03/2017
<p>Le plan d'actions est basé sur une approche transversale de développement du territoire (logement et écoconstruction, urbanisme, santé, patrimoine, transport) avec 4 axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique : <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des cités minières - Favoriser les grands projets d'investissements - Faciliter les mobilités - Volet Energie • Axe 2 : redonner du mouvement au territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement d'activités économiques et l'emploi - Accompagner les populations dans leur développement social, économique et citoyen • Axe 3 : redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie • Axe 4 : réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire. 		

CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE		
Echelle : Région de Hauts de France, Pas-de-Calais Tourisme, 6 communautés d'agglomération dont la CAPH et la CAVM, 1 communauté de communes, le comité régional du Tourisme des Hauts de France et les offices de tourisme et du patrimoine des territoires précités	Thématiques concernées : >> Tourisme	Etat d'avancement : En cours
<p>Il identifie une stratégie de développement touristique sous formes d'axes stratégiques parmi lesquels les partenaires touristiques, en tant que maître d'ouvrage, porteront des actions de développement touristique propre à chaque territoire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 – accélérer la mise en tourisme de la destination en construisant l'offre par des actions d'investissement dans les infrastructures touristiques et par le déploiement d'un discours commun de destination 2 – attirer l'investissement privé, développer la créativité et l'esprit d'entreprendre en sensibilisant les acteurs du territoire à l'accueil d'investisseurs 3 – affirmer la stratégie événementielle comme politique d'attractivité du territoire en renforçant des événements existants et en proposant un scénario d'envergure pour tout le territoire 4 – déployer un plan de qualification pour les accueillants en menant à bien une Action de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC) dédiée au tourisme, destinée à rayonner dans toute la région 5 – promouvoir l'offre sur les marchés cibles au moyen d'un plan d'actions pluriannuel partagé entre les offices de tourisme de la destination 6 – systématiser l'évaluation de l'activité touristique avec des enquêtes on line et offline régulières, permettant ainsi de se positionner par rapport à la concurrence d'autres destinations 		

ACTION COEUR DE VILLE

Echelle :

Villes de Denain et Valenciennes

Thématiques concernées :

>> Aménagement du territoire, Logement, Commerce, Services publics

Les Villes de Valenciennes et Denain ont été retenues dans le programme « action Cœur de Ville » lancé par le Gouvernement avec le concours de la Caisse des Dépôts, de l'ANAH et d'Action Logement.

Démarche partenariale, ce programme vise à conforter les fonctions de centralité et de rayonnement en redonnant attractivité et dynamisme par des actions en matière d'habitat, de commerce, de création d'emploi, de transport et de mobilité, de développement des usages numériques.

Porté par la Ville et son intercommunalité, cela permet par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville ».

La convention cadre « cœur de ville » de Valenciennes repose sur les objectifs stratégiques suivants :

- renforcer l'attractivité commerciale et de loisirs de l'hypercentre, en luttant contre la vacance commerciale et en proposant une offre différenciante et alternative,
- repeupler le centre-ville et favoriser la diversification des ménages, en luttant contre l'habitat indigne, abandonné et dégradé, en proposant une offre de logement en adéquation avec les attentes des populations cibles, en proposant des logements adaptés aux actifs, aux seniors, aux étudiants... en proposant une offre originale
- favoriser l'implantation d'entreprises et d'artisans en centre-ville, en s'appuyant notamment sur l'accessibilité et le pôle gare, pour renforcer l'attractivité du centre-ville en termes d'emplois et de lieu d'habitation des actifs
- proposer une gamme d'équipements et de services susceptibles d'attirer de nouveaux ménages et de nouvelles entreprises
- mettre en valeur le patrimoine et les espaces publics de manière à offrir un cadre de vie agréable et propice à la flânerie et à l'appropriation
- traiter le pôle gare comme une entrée de ville à part entière, et faire le lien avec le cœur commerçant

La convention cadre « cœur de ville » de Denain a été signée le 28 septembre 2018. Elle fait l'objet d'un avenant permettant de la requalifier en Opération de Revitalisation du Territoire de La Porte du Hainaut pour une durée de 5 ans renouvelable à compter de la date de signature. L'avenant a été signé début juillet par les différents partenaires. L'échelle territoriale d'étude étant la même que celle du projet de renouvellement urbain retenu au titre du NPNRU, les actions identifiées viennent en complément :

- **Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

OPAH RU (actions 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4)

Recyclage foncier de la friche Citroën, rue Pierre Bériot en logements (action 1.6)

Recyclage foncier de la friche des moulins SOCOMA, chemin du Moulin en logements (action 1.7)

- **Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

Réalisation du retail park Promoval (action 2.5)

Création d'un archipel nourricier par la production d'une alimentation maraichère locale biologique (action T2) - Fosse Mathilde (création d'une ferme urbaine/gîte, valorisation de patrimoine)

Etude de faisabilité juridique et technique de requalification des halles d'Usinor (action 4.2)

Extension de la Ruche d'entreprise (action 2.4)

- **Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

Créer une navette de centre-ville gratuite "le Villars Express" (action 3.1)

- **Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

Aménagement du parvis du cinéma (action 4.1)

- **Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

Construction du nouveau centre aquatique (action 5.1)

Maison du projet de ville (NPNRU/ACV/ORT)

Le programme « Action Cœur de Ville » se traduit à travers une convention cadre pluriannuelle signée pour une durée de six ans et demi maximum, à savoir jusqu'à la fin 2024.

PETITE VILLE DE DEMAIN

Echelle :

Condé-sur-l'Escaut

Thématiques concernées :

Etat d'avancement :

En cours

La Ville de Condé-sur-l'Escaut a été retenue au titre de Petite Ville de demain. Ce programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF).

La convention cadre Ville-CAVM-Etat a été signée fin juin 2021.

LABEL FRANCE SERVICES

Echelle :

Arrondissement de Valenciennes
soit 82 communes

Thématiques concernées :

>> Lutte contre la fracture numérique

- Déploiement du dispositif France Services pour lutter contre la fracture numérique qui permet aux usagers de bénéficier, en un lieu unique gratuit d'accès, d'outils informatiques (ordinateur, imprimante, scanner, téléphone, visioconférence) et d'un accompagnement par un animateur spécialement formé, pour effectuer les démarches relevant de **de 9 opérateurs (La Poste, CAF, Pôle Emploi, Assurance maladie, CARSAT, MSA, Ministères de l'Intérieur, de la Justice, et des Finances publiques).**

En application de la circulaire du premier ministre du 1er juillet 2019, les services de la sous-préfecture et de la préfecture, en lien avec les partenaires du dispositif France Services, visent la labellisation d'une structure France Services par canton (soit a minima 6 lieux labellisés dans l'arrondissement de Valenciennes d'ici le début de l'année 2022).

- En janvier 2020 puis au début de l'année 2021, trois structures ont été rendues opérationnelles, à Bruay-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-l'Escaut et Aulnoy-lez-Valenciennes. La 1^{re}, créé ex-nihilo et accueillant du public depuis janvier 2020, a été classée cette année-là 5^e structure (sur 10) du département en termes de fréquentation, représentant ainsi 9 % de l'activité du total des France Services du Nord. Malgré la crise sanitaire et le confinement du printemps, elle a traité en 2020 un total de 1532 demandes d'usagers, avec un taux de satisfaction estimé à 80 % (contre 75 % au niveau national) selon l'outil de mesure élaboré par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

- Les prochaines vagues de labellisation a minima verront l'émergence de France Services à Abscon et Saultain (juillet 2021), Wallers-Arenberg (octobre 2021) et Mortagne-du-Nord (2022), mêlant ainsi des solutions d'accès local aux services publics au sein de territoires urbanisés, inscrits en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou ruraux.. Ainsi, le nombre total de France Services constaté en 2022 sera supérieur au nombre de cantons que compte l'arrondissement (7 structures France Services pour 6 cantons), ce qui illustre l'effort particulier d'accompagnement des projets déployé par les services de l'État pour le Valenciennois, en raison de son classement en « territoire prioritaire (ERBM) » au sein du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics (SDAASP). Un projet est également à l'étude sur le canton de Valenciennes en QPV. Enfin, un partenariat conclu entre le groupe La Poste et la sous-préfecture permet depuis début avril 2021 et pour une durée de 3 mois la mise en œuvre d'une expérimentation dite « facteur mobile » : des permanences sont effectuées par demi-journées, par un facteur expert, formé aux mêmes outils que les animateurs France Services, dans les 14 communes volontaires (sur un total de 19 communes) du canton de St Amand-les-Eaux. En cas de constatation d'un besoin avéré de pérenniser ces permanences, la Banque des Territoires viendrait cofinancer durablement ce dispositif.

La Chambre des métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France a fait part de son intérêt pour conventionner avec les France services du Nord qui seraient intéressées. Les modalités de mise en œuvre de ce partenariat sont actuellement à l'étude. Celui-ci pourrait intervenir dans le courant du second semestre 2021.

CITES DE L'EMPLOI

Echelle :

Ville de Valenciennes et Denaisis
(Denain, Douchy, Escaudain et Roelux)

Thématiques concernées :

>> Acteurs au service de l'emploi

Etat d'avancement :

En cours

Cette démarche vise à proposer un nouveau cadre de coopération partenariale et de coordination (acteurs de l'insertion, institutionnels et collectivités locales concernées) permettant d'identifier les freins à l'accès aux solutions d'insertion professionnelle de droit commun en impulsant un traitement global de ces difficultés. Elle se veut collaborative pour mettre en cohérence les politiques publiques de l'État.

A Valenciennes sur le quartier NPNRU Chasse Royale Saint Waast, les objectifs visés de ce site pilote sont de décloisonner des méthodes de prise en charge, de créer des liens entre acteurs aux fonctionnements distincts, d'intégrer de nouveaux acteurs autour de la table (clubs sportifs, associations de quartiers, habitants), de lever les effets de concurrence entre les dispositifs de droit commun et de générer les bases de coopération nouvelle.

Les 3 axes d'intervention de la cité de l'emploi du Denaisis (Denain, Douchy, Escaudain et Roelux) sont de 1- recenser et fédérer les partenariats et identifier les manques en matière d'offre d'insertion professionnelle, 2- « allers vers » et racrocher pour intensifier par l'identification, l'inscription des publics hors radars ou en situations complexes et l'anticipation des ruptures de parcours ; et 3- innover et expérimenter : développer des actions spécifiques en l'absence de solutions existantes. Cette cité de l'emploi aura vocation à terme de s'étendre à l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la Ville de la CAPH.

CITES EDUCATIVES

Echelle :

Villes de Valenciennes/Anzin
et de Denain

Thématiques concernées :

Education, Politique de la ville

Etat d'avancement :

Labellisées pour trois ans

Les « Cités éducatives » visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il s'agit de fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire. Les « Cités éducatives » s'adressent aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et s'inscrivent dans le cadre des mesures nouvelles prises par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

- scolarisation obligatoire dès 3 ans,
- dédoublement des classes,
- Plan mercredi, « Devoirs faits »,
- petits-déjeuners à l'école.

Les objectifs sont de conforter le rôle de l'école, organiser la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.

Chaque Cité éducative rassemble les différents acteurs de l'éducation et de la prévention – enseignants, parents, éducateurs sportifs, puéricultrices, travailleurs sociaux, médecins... – qui interviennent dans le quotidien des enfants et des jeunes. Tous ces intervenants se mobilisent pour former une « grande alliance éducative » qui accompagne le jeune public de son territoire, dès le plus jeune âge et jusqu'à 25 ans. Le pilotage de la Cité éducative, resserré et opérationnel, est assuré par le principal de collège, un directeur général adjoint de la commune et un délégué du préfet.

CONTRAT DE STATION THERMALE

Echelle :

Ville de Saint-Amand-les-Eaux

Thématiques concernées :

Tourisme, Attractivité du territoire

Etat d'avancement :

Contrat signé le 10 juillet 2018
(2018-2023)

Seule station thermale au nord de la région parisienne, Saint-Amand-les-Eaux occupe une place singulière pour le tourisme, la santé et le bien-être dans la région Hauts de France. Cela se traduit par une réelle synergie autour de l'établissement thermal depuis sa réouverture en 1996.

Ce contrat, entre acteurs publics, est un engagement pour :

- favoriser le développement de l'offre touristique et de l'attractivité du territoire à partir du thermalisme,
- participer à la création d'une identité de ville "santé et bien-être",
- faire de Saint-Amand-les-Eaux l'un des pôles touristiques régionaux de premier plan.

Ce contrat de station 2018-2023 ne se limite pas à l'activité thermique. Il a notamment vocation à se matérialiser par des actions directes en lien avec cette activité et l'environnement mais aussi plus globalement à l'échelle de la région Hauts-de-France. Le thermalisme peut permettre de développer de nouvelles filières touristiques et de redynamiser des territoires ruraux ou péri urbains dans le cadre du tourisme de mieux-être.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Echelle :

Territoire de la CAVM
Territoire de la CAPH

Thématiques concernées :

Aménagement du territoire, Urbanisme

Etat d'avancement :

Prescrit par délibération du
Conseil Communautaire :
- de la CAVM le 28 mai 2019
- de la CAPH le 16 décembre 2019

Valenciennes Métropole

Le RLPI va constituer un véritable outil de planification locale de publicité. Il permettra d'actualiser et d'harmoniser les règles en matière de publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes applicables sur le territoire intercommunal et devra répondre aux objectifs suivants :

- prendre en compte la nouvelle réglementation,
- harmoniser et donner une cohérence d'ensemble au traitement de la publicité sur le territoire communautaire (commune centre, agglomération centrale, secteur Est, secteur du Pays de Condé, communes rurales) afin de renforcer l'identité de l'agglomération,
- protéger et préserver la qualité et le cadre de vie, notamment en :
 - limitant l'impact des dispositifs publicitaires sur le patrimoine naturel et/ou bâti,
 - réglementant les publicités, enseignes, pré-enseignes pour valoriser les principaux centres historiques et patrimoniaux de l'agglomération,
 - fixant des règles de densité, de format, d'implantation, de hauteur (gabarit) des dispositifs publicitaires en agglomération adaptées au territoire communautaire.

Ainsi, la réponse équilibrée entre l'attractivité commerciale du territoire et la préservation des paysages devra être apportée sur :

- les entrées de ville et de bourgs pour mieux maîtriser la publicité et les enseignes,
- les principaux axes structurants de l'agglomération de façon à assurer la qualité visuelle et paysagère,
- les zones d'activités économiques et commerciales à enjeux, visibles depuis les départementales ou les noeuds routiers (harmonisation des différentes règles existantes et mise en place de règles adaptées pour les différents dispositifs permanents ou temporaires).
- en lien avec le PCAET de Valenciennes Métropole, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables,
- en lien avec l'arrivée du Contournement Nord, accompagner la nouvelle demande pour les publicités, enseignes, pré-enseignes,
- apporter de nouvelles règles favorisant "l'amélioration de la sécurité" en adéquation avec les dispositions du code de la route,
- tenir compte des nouveaux procédés et des nouvelles technologies en matière de publicité (numérique, vitrophanie, sucettes et abribus, etc.) et réglementer en conséquence.

Le RLPI, une fois approuvé, sera annexé au PLUI couvrant le territoire de l'agglomération.

La Porte du Hainaut

- Prescription de l'élaboration du RLPI couvrant l'ensemble du territoire de la CAPH soit 47 communes.

- Le RLPI constituera l'outil de planification local de la publicité, permettant d'actualiser et harmoniser les règles en matière de publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes applicables sur le territoire intercommunal.

Il devra répondre aux enjeux identifiés au sein du PADD du PLUI, notamment en matière de protection et de mise en valeur des paysages et cadre de vie de qualité mais également du renforcement de l'attractivité du territoire. L'élaboration du RLPI se fera en collaboration avec les communes membres et en concertation avec le monde économique et les habitants du territoire.

Une fois approuvé, le RLPI sera annexé au PLUI couvrant le territoire de l'Agglomération.

2.1 Fiches actions 2021

(ERBM, Numérique, coopération franco-belge, emploi, mobilités)

N° de la fiche-action	2021-1
Nom de l'action	Poursuivre et amplifier la dynamique de l'ERBM sur la requalification des espaces urbains
Contexte et origine de l'action	<p>L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), initié en 2017, poursuit l'objectif de transformer un territoire encore marqué par les conséquences économiques et sociales de l'arrêt de l'extraction du charbon et de la crise industrielle, et d'améliorer les conditions de vie de ses habitants, de redonner de l'énergie, du mouvement, de la fierté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au travers d'un partenariat sur 10 ans rassemblant l'Etat, le conseil régional, les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, les huit intercommunalités du bassin minier ; - au service d'un territoire de 251 communes et 1,2 million d'habitants (près de 20 % de la population régionale) ; - sur sept axes forts : accélérer les projets d'aménagement et de réhabilitation de cités minières, soutenir la création d'emploi et le développement de filières de pointe qui bénéficient aux habitants, intensifier les efforts en direction des demandeurs d'emploi et notamment les jeunes, renforcer les cœurs de ville en matière de commerces, services, cadre de vie, apporter des réponses concrètes aux problématiques de mobilité ou d'accès à la santé, accompagner le territoire dans les transitions numériques et environnementales en cours, encourager le changement du regard porté sur les territoires par les habitants qui y vivent, ceux qui y travaillent ou encore les touristes qui le visitent. <p>Un comité de pilotage associe les collectivités signataires de l'Engagement, des comités techniques et des groupes de travail conduisent les chantiers décidés par le comité de pilotage, des comités territoriaux se réunissent à l'échelle des arrondissements (pour le Valenciennois, un seul comité rassemblant Valenciennes Métropole et la Porte du Hainaut).</p>
Axe de rattachement CRTE	Volets transition énergétique et cohésion sociale
Descriptif général	Dès 2018, 35 cités minières prioritaires ont été identifiées pour faire l'objet de travaux de réhabilitation intégrée. Sur le Valenciennois, 7 cités ont été identifiées, dont 4 bénéficient en 2021 d'un lancement de travaux (cité Cuvinot à Onnaing et Vicq, cité Saint-Pierre à Condé-sur-Escaut, quartier Sabatier à Raismes, cité Schneider à Escaudain, Louches et Roelux) et 1 d'un commencement d'études (cité Arenberg à Wallers, Raismes et Bellaing).
Objectifs	<p>Pour les 7 cités retenues sur le Valenciennois (cité Cuvinot à Onnaing et Vicq, cités Saint-Pierre et des Accacias Nouvelle à Condé-sur-Escaut, quartier Sabatier à Raismes, cité Schneider à Escaudain, Louches et Roelux, cité Arenberg à Wallers, Raismes et Bellaing, cités Turenne-Chabaud Latour Ancienne-Chabaud Latour Nouvelle-Bellevue à Denain), dans le cadre de projets globaux et partenariaux, la réhabilitation de l'habitat par les bailleurs SIA Habitat et Maisons et Cités est liée à un traitement urbain conduit par les intercommunalités sur les espaces publics, les dessertes, voire les équipements publics (sous maîtrise d'ouvrage agglomération ou commune). S'y ajoutent des volets politiques relatifs au peuplement et à l'accompagnement des locataires.</p> <p>L'Etat est attendu sur ces dossiers de rénovation intégrée des cités comme sur l'ensemble de l'ERBM (61 des 82 communes du territoire sont des communes minières).</p> <p>La présente fiche est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner financièrement, au travers de crédits FNADT, de crédits DETR et de crédits DSIL annualisés, les projets de réhabilitation des espaces publics. En 2021, l'Etat s'engage à accompagner les deux communautés d'agglomération. En

	<p>complément, des crédits DETR et DSIL viendront soutenir les projets sous maîtrise d'ouvrage communale relatifs aux équipements publics des cités minières, ainsi que certains travaux axés sur le réseau d'assainissement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les collectivités locales afin de poursuivre et d'amplifier les mutations engagées depuis 2017.
Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - CAVM et CAPH pour les réhabilitations intégrées des cités minières - Communes pour les équipements publics.
Partenaires	Agence de l'Eau Artois-Picardie, Conseil régional, Conseil départemental, fonds européens PO-FEDER/FSE
Périmètre d'intervention	La présente fiche action ne concerne pas les travaux propres à la réhabilitation des logements miniers, qui continueront de faire l'objet d'une dotation annuelle de 10M€ par an, à l'échelle globale de l'ERBM, jusqu'en 2028.
Financements (coût total HT, cofinanceurs, montants des cofinancements)	<p>Ces travaux de requalification de grande ampleur sont phasés sur plusieurs années. Ils bénéficieront, pour leur démarrage, des financements suivants au titre de 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification des espaces publics de la Cité Cuvinot (MO CAVM) : coût total de 12.7 M€, dont 3.3M€ en 2021-2022 et cofinancement FNADT 2021 à hauteur de 489 000 €, - Réhabilitation et extension des écoles Cuvinot (MO ville d'Onnaing) : coût total de 5.15 M€ et cofinancement DSIL à hauteur de 1 055 792 €, - Requalification des espaces publics de la cité Saint-Pierre (MO CAVM): coût estimatif des travaux en 2021 de 2.5 M€ : cofinancement FNADT 2021 à hauteur de 762 212 €, - Requalification des espaces publics du quartier Sabatier (MO CAPH) : coût total de 542 176 € en 2021 : cofinancement FNADT 2021 à hauteur de 120 000 €, - Travaux d'assainissement du quartier Sabatier (MO CAPH) : coût total 2021 de 1.35 M€ : cofinancement DSIL 2021 à hauteur de 112 703 €, - Requalification des espaces publics du quartier Schneider (MO CAPH) : coût total de 5.64 M€ en 2021 : cofinancement FNADT 2021 à hauteur de 207 000 €. <p>Chaque année, l'État accompagnera ces projets jusqu'à leur terme, en fonction des crédits disponibles.</p>
Calendrier de réalisation	La présente fiche-action détaille les financements pour l'année 2021. Les travaux relatifs aux 4 cités minières ci-dessus détaillés s'étendront jusqu'en 2026 et feront alors l'objet de cofinancements annuels qui devront représenter un montant global au moins équivalent aux sommes engagées en 2021.
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> - Montant total de FNADT consacré annuellement aux projets de réhabilitation globale de cités minières prioritaires sur le Valenciennois - Nombre d'équipements publics cofinancés au sein des cités minières prioritaires du territoire

N° de la fiche-action	2021-2
Nom de l'action	Agir pour une mobilité durable
Contexte et origine de l'action	<p>La mise en œuvre d'une stratégie territoriale en faveur de la mobilité durable est au cœur d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques majeurs pour le Valenciennois.</p> <p>➤ Contribuer à la préservation de l'environnement et de la qualité de vie</p> <p>Outre leur impact sur le réchauffement climatique par l'émission de gaz à effet de serre, les activités de transport de personnes et de marchandises génèrent des nuisances directes sur la qualité de vie des habitants du territoire : pollution de l'air, bruit, encombrement de l'espace public, accidents...</p> <p>Le développement des pratiques de déplacement plus durables peut apporter de réelles réponses. La promotion des modes actifs constitue, par exemple, un levier d'action important pour contribuer à la réduction des déplacements automobiles mais aussi pour préserver le capital santé des habitants en luttant contre la sédentarité.</p> <p>➤ Lever les freins à la mobilité</p> <p>Indispensable au processus d'insertion de la population dans la vie sociale et professionnelle, l'accès à la mobilité peut constituer un facteur d'exclusion pour des populations devant faire face à certaines barrières : l'enclavement de certains quartiers, les contraintes financières liées au poids du transport dans le budget des ménages, les compétences nécessaires à l'utilisation des modes de transport (apprentissage de la conduite, de l'usage des transports collectifs, du vélo) mais aussi des outils numériques (problématique de l'illectronisme).</p> <p>En contribuant à réduire la dépendance à la voiture individuelle, les actions en faveur de la mobilité durable apportent des solutions concernant notamment des gains de pouvoir d'achat, le développement de continuités cyclables ou encore l'accompagnement vers les transports collectifs et les solutions de mobilité partagées.</p> <p>➤ Développer l'attractivité économique du territoire</p> <p>L'accessibilité multimodale du territoire et sa capacité à offrir des conditions de déplacements optimales (en confort, en temps et en coût) constituent aujourd'hui des facteurs-clés d'attractivité. Par ailleurs, les transports et la mobilité représentent un secteur d'activité stratégique pour le Valenciennois avec l'implantation de sites industriels d'envergure, de capacité de recherche et développement en lien avec l'Université Polytechnique Hauts-de-France et le Pôle de compétitivité mondiale I-Trans ainsi que d'institutions telles que l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.</p> <p>Le développement de la mobilité durable joue dans ce domaine comme un catalyseur. La dynamique de valorisation de l'offre fluviale et du fret ferroviaire ouvre des perspectives nouvelles en matière de report modal. La mobilisation de l'écosystème d'innovation permettra d'accompagner l'essor de la filière d'excellence des Transports et des Mobilités durables. Enfin, l'évolution des pratiques de mobilité urbaine et du partage de l'espace public permettront d'apaiser les villes et de conforter ainsi leur attractivité commerciale.</p> <p>Plusieurs démarches ont d'ores et déjà été engagées par le territoire pour répondre à ces enjeux :</p> <p>➤ La mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains 2013-2023 porté par le SIMOUV</p> <p>La politique de mobilité définie à l'échelle du Valenciennois repose sur un objectif général de réduction de la part modale de la voiture individuelle sous le seuil des 60% afin de pouvoir doubler la part du Vélo (de 2 à 4%) et atteindre les 10% pour les transports collectifs et les 28% pour la marche à pied d'ici 2023. La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur un plan d'actions décliné en 6 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Axe 1 : Articuler les politiques d'urbanisme et de mobilité ▪ Axe 2 : Renforcer la mobilité pour tous ▪ Axe 3 : Développer un système de mobilité à coûts maîtrisés ▪ Axe 4 : Une maîtrise des circulations automobiles via l'ensemble des « outils » disponibles ▪ Axe 5 : Confirmer la mobilité dans son rôle de vecteur de dynamisme économique

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Axe 6 : Favoriser les changements de comportement de mobilité Afin d'appuyer la stratégie en faveur de l'usage du vélo, un Schéma directeur cyclable a été réalisé par le SIMOUV. Identifiant le maillage nécessaire au développement de la pratique cyclable pour les déplacements quotidiens, notamment en rabattement sur le réseau de transport collectif, ce Schéma est en cours d'actualisation. ➤ L'intégration des enjeux mobilité dans les documents de planification urbaine, SCOT et PLUi Ces documents fixent plusieurs dispositions sur le lien entre urbanisme et transport visant à favoriser les modes alternatifs à la route : la maîtrise de l'étalement urbain, la densification du tissu urbain notamment à proximité des axes de transport collectif structurant, la prise en compte des modes actifs ou encore la desserte multimodale fret et voyageurs des pôles générateurs. ➤ La définition d'une stratégie territoriale en matière de transition énergétique et écologique, le Plan Climat Air Energie Territorial Le développement de la mobilité durable constitue un axe majeur de la stratégie d'action du territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et à la consommation d'énergie liées aux transports routiers et notamment à l'usage de la voiture. A travers la définition d'objectifs chiffrés, une trajectoire a été fixée pour les cinq prochaines années. ➤ La valorisation des savoir-faire d'excellence dans le domaine des transports et des mobilités durables S'appuyant sur l'implantation de grands groupes et les capacités de recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France, cette stratégie a permis de constituer un écosystème dynamique pour le développement des transports et des mobilités durables. Regroupant entreprises, startups, laboratoires de recherche et établissements de formation, cette filière dispose de conditions de développement unique pour renforcer les synergies entre acteurs et favoriser l'innovation. L'offre de services du Parc d'Innovation Transalley permet notamment de donner accès à des équipements de pointe comme la piste d'expérimentation Gyrovia, des plateformes technologiques ou encore au centre de ressources et de promotion, l'Institut des Mobilité des Transports Durables. ➤ La mobilisation de la société civile Les réflexions et travaux menés dans le cadre des Conseils de développement ont permis d'enrichir la compréhension des problématiques et d'alimenter la construction d'axes de travail répondant aux attentes des habitants en matière de mobilité durable.
Axe de rattachement CRTE	Volet transition écologique
Descriptif général	<p>Plusieurs actions sont prévues sur le Valenciennois par différents maîtres d'ouvrage :</p> <p>Maîtrise d'ouvrage : SIMOUV (cfr annexe 4 - fiches de contribution du SIMOUV)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du schéma directeur cyclable du Valenciennois • Aménagement de 4 aires de covoiturage : <ul style="list-style-type: none"> - A proximité de l'A23 sur la commune d'Hasnon - A proximité de l'A23 sur les communes de Vicq et Onnaing - Au niveau de la route départementale n°953 sur la commune de Rosult - A proximité de l'A2 et de la RD649 sur la commune de Saultain • Travaux de réfection de l'aménagement cyclable situé le long de la voie de tramway entre Denain et Valenciennes • Renouvellement de la flotte avec un mix énergétique <p>Maîtrise d'ouvrage : CAVM Création de la boucle cyclable Vallée de l'Aunelle Dans la continuité de la boucle cyclable « Un'Escaut, une deuxième boucle de 37 km, nommée « Boucle de la Vallée de l'Aunelle » sera réalisée en 2022 et couvrira toute la partie Nord-Est du territoire. Actuellement en phase d'études</p>

opérationnelles, le projet bénéficie d'un soutien de l'ADEME suite à la candidature à l'AAP « Vélos et Territoire ».

La boucle de la vallée de l'Aunelle s'interconnectera et se mutualisera avec un faisceau de déplacements multimodaux et de zones d'intérêt particulières visant à accroître la part modale de déplacements en modes doux sur le territoire : boucle Un'Escaut, réseau belge RAVeL, centre-bourg des 8 communes reliées (Saint-Aybert, Thivencelle, Quarouble, Crespin, Onnaing, Quiévrechain, Rombies-et-Marchipont et Sebourg) ainsi que leurs établissements scolaires (écoles maternelles, primaires, collèges et lycées), sportifs (piscines, salles de sports, stades municipaux) et culturels (écoles de musique).

Cette vélo-boucle constituera un nouveau service ludique et éducatif de promotion des mobilités douces. Elle participe ainsi à la stratégie du Valenciennois de se positionner comme une vitrine des mobilités durables et innovantes.

Coût des travaux : 4 037 669 €

Subventions acquises à l'ADEME et DSIL 2021 et subventions sollicitées au Département (PTS 2021) et à l'AMI Fonds Mobilité Active.

Restructuration de l'Entrée Nord de Valenciennes

L'Entrée Nord de Valenciennes par l'A23 est une des entrées majeures de l'agglomération (33 000 véhicules/j) et un accès privilégié pour le centre hospitalier. L'emprise actuelle de l'échangeur autoroutier est extrêmement vaste (environ 19ha) ce qui enclave les trois quartiers riverains (dont le quartier Chasse Royale retenu au NPNRU au titre de quartier d'intérêt national), pose des difficultés d'entretien et de gestion et obère des possibilités de développement sur des terrains situés au sein du périmètre déjà urbanisé.

Aussi, Valenciennes Métropole porte le projet de restructuration de cet échangeur autoroutier de l'immense giratoire dit « ballon de rugby » et de la RD pour répondre aux :

- Enjeux de désenclavement et de renouvellement urbain :
 - o Réussir la mutation du quartier Chasse Royale par la création de nouveaux accès au quartier
 - o Poursuivre l'intégration du quartier Dutemple dans la ville
 - o Accompagner le projet du collège Chasse Royale (accès facilités, viabilité)
- Enjeux de circulation :
 - o Développer l'utilisation du tram : connexion piétonne depuis les quartiers et implantation d'un P+R en sortie d'autoroute
 - o Favoriser les modes actifs de déplacement pour les trajets interquartier
 - o Fluidifier l'accès à l'hôpital
- Enjeux de développement économique :
 - o Dégager des fonciers constructibles en compactant l'échangeur

Coût des travaux : 42M€ HT d'investissement (acquisition, études, procédures, travaux) – PPA en cours avec l'Etat.

Maîtrise d'ouvrage : CAPH

Schéma intercommunal des itinéraires doux (étude et déploiement)

La CAPH a engagé une démarche globale de planification et de prospective pour promouvoir le vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture. Concerté et co-construit avec les élus, ce schéma vise prioritairement à développer la pratique utilitaire des déplacements doux. Il permet d'identifier un réseau hiérarchisé d'itinéraires adaptés en s'appuyant sur les aménagements existants et projetés, en lien avec les autres modes de déplacement et connecté aux intercommunalités voisines.

Démarrée en septembre 2019, cette démarche est décomposée en 3 phases : le diagnostic et les orientations stratégiques, les scénarios d'itinéraires à vocation multiple et la déclinaison opérationnelle.

La validation de ce schéma est prévue pour septembre 2021 afin d'entrer en phase opérationnelle dès 2022.

A titre indicatif, 367 kilomètres sont recensés dont 106 km pour les vélo-routes, 93 km pour le maillage structurant et 169 km pour le maillage complémentaire.

<p>Objectifs</p>	<p>Les premiers aménagements sont prévus dans le cadre du déploiement de la Véloroute Voie Verte du Paris Roubaix.</p> <p>Une étude pré-opérationnelle devrait également être lancée afin de travailler sur la jonction transfrontalière reliant le Ravel et l'Euro vélo Belge arrivant de Tournai avec le maillage existant à partir de Maulde afin d'irriguer le territoire français.</p> <p>Coût : Etude : 47 225 €</p> <p>Subventions accordées : lauréat de l'appel à projets ADEME « Vélo et territoires » : 50%</p> <p>39 750 000 € HT d'investissement (Cout global estimé pour le déploiement du schéma)</p> <p>Les éléments de diagnostic établis dans les documents-cadres évoqués précédemment ont permis d'identifier plusieurs enjeux-clés en matière de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'échelle de la proximité <p>La mise en place d'une organisation urbaine et d'un traitement de l'espace public privilégiant la proximité constitue un levier puissant pour réduire la dépendance à l'automobile et favoriser l'usage des modes actifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser la place du vélo dans les pratiques de déplacement du quotidien <p>Permettant de répondre efficacement aux besoins de déplacement de courte distance, le vélo doit trouver sa place parmi les habitudes de déplacement des habitants. En articulation avec l'offre de transport collectif, la pratique du vélo peut contribuer de manière importante au développement d'une mobilité plus durable et bénéfique pour la santé des habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer l'attractivité des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle <p>Face à la prépondérance de l'usage de la voiture dans le Valenciennois, de nouvelles pratiques de mobilité sont à encourager. Le développement d'une offre permettant de satisfaire les besoins de déplacements de porte à porte, dans des conditions optimales de temps et de coût, constitue une des clés de la problématique. Amplifié par l'intégration des outils numériques, le renforcement de la complémentarité et du partage des modes de transport permet aujourd'hui la conception d'offres de services de mobilité attractives et plus durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre à tous d'accéder à la mobilité <p>Le développement de solutions de mobilité accessibles au plus grand nombre constitue un enjeu-clé pour le territoire. S'appuyant sur la promotion des modes actifs, partagés et de l'intermodalité, la mise en place d'une offre de mobilité durable et inclusive doit permettre de lever certains freins comme le coût de la possession d'une voiture.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer d'infrastructures de transport des plus performantes <p>Condition d'un développement durable et équilibré, la desserte multimodale du territoire implique la mise à disposition d'une offre d'infrastructures proposant des niveaux de service optimum par route, fer ou voie d'eau pour les voyageurs et pour le fret.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire du Valenciennois un territoire de référence dans le domaine de la mobilité durable <p>La transition du secteur des transports constitue une réelle opportunité de développement pour la filière d'excellence du Valenciennois. L'implication des acteurs de l'écosystème dans la conception et le déploiement de solutions de mobilité plus durables constitue un réel enjeu pour le territoire.</p>
<p>Maîtres d'ouvrage</p>	<p>Selon les actions : SIMOUV, CAVM, CAPH</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Selon les actions :</p> <p>Création de la boucle cyclable Vallée de l'Aunelle</p> <p>Les communes reliées : Saint-Aybert, Thivencelle, Condé-sur-l'Escaut, Quarouble, Crespin, Quiévrechain, Rombies-et-Marchipont et Sebourg</p> <p>SIMOUV, Office de tourisme Valenciennes Tourisme & Congrès, Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, Mission Bassin Minier, Département, Région, Association régionale Droit Au Vélo, ADEME, DDTM, Sous-Préfecture de Valenciennes, CCI,</p>

	<p>CMA, les entreprises du Parc d'Activités Blanc Misseron à Quiévrechain et du Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut Les communes reliées : Saint-Aybert, Thivencelle, Condé-sur-l'Escaut, Quarouble, Crespin, Quiévrechain, Rombies-et-Marchipont et Sebourg</p> <p>SIMOUV, Office de tourisme Valenciennes Tourisme & Congrès, Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, Mission Bassin Minier, Département, Région, Association régionale Droit Au Vélo, ADEME, DDTM, Sous-Préfecture de Valenciennes, CCI, CMA, les entreprises du Parc d'Activités Blanc Misseron à Quiévrechain et du Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut</p> <p>Restructuration de l'Entrée Nord de Valenciennes L'Etat (DHUP (porteur du dispositif PPA) / DDTM / architecte conseil / ABF / DREAL / DIR), Ville de Valenciennes, Région Hauts-de-France, Département du Nord, SIMOUV, Banque des Territoires, Banque Publique d'Investissement France, Centre Hospitalier de Valenciennes, SIGH, CAPH, habitants via les comités de quartiers et conseils citoyen</p> <p>Schéma intercommunal des itinéraires doux (étude et déploiement) Les communes de La Porte du Hainaut, Office de tourisme de La Porte du Hainaut, ADEME, Etat, Région, Département, SIMOUV, Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, Mission Bassin Minier, Association régionale Droit Au Vélo...</p>
Périmètre d'intervention	Arrondissement de Valenciennes
Financements éligibles	<p>Les services de l'État s'engagent à soutenir le déploiement de pistes cyclables (notamment la boucle cyclable de la Vallée de l'Aunelle à hauteur de 280 000 €) et la création de pôles d'échanges multimodaux.</p> <p>Ils pourront également venir renforcer l'ingénierie des collectivités locales souhaitant repenser les modalités de stationnement en centre-ville, les itinéraires de navettes collectives gratuites, la signalétique des cheminements piétonnisés (notamment au travers des dispositifs Actions Cœur de Ville et Petites Villes de Demain).</p>
Calendrier de réalisation	<p>Selon les actions :</p> <p>Création de la boucle cyclable Vallée de l'Aunelle Études maîtrise d'œuvre en cours Travaux : fin 2021 – début 2022</p> <p>Restructuration de l'Entrée Nord de Valenciennes - PPA, Procédure d'aménagement, dossiers réglementaires, études, maîtrise d'œuvre... : 4ème trim 2020-2022 - Réalisation des travaux : 2022-2024</p> <p>Schéma intercommunal des itinéraires doux (étude et déploiement) Études, maîtrise d'œuvre prévues 4ème trimestre 2021 Travaux : à partir de 2022</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites de covoiturage, nombre de véhicules stationnés... - Nombre de kilomètres de linéaires cyclables aménagés et d'équipements de sécurisation des cyclistes (passerelles...) - Taux de fréquentation du tramway

N° de la fiche-action	2021-3
Nom de l'action	Accentuer la coopération franco-belge dans l'arrondissement de Valenciennes
Contexte et origine de l'action	<p>Par rapport aux autres territoires transfrontaliers, le Hainaut franco-belge se caractérise par un héritage commun substantiel : une dénomination et une langue partagée mais également un passé industriel similaire. Au-delà des ressemblances physiques des territoires, le Hainaut français et belge sont liés par des continuités naturelles qui s'affranchissent des frontières administratives et nationales. Cette coopération entre les territoires du Hainaut repose sur des initiatives d'acteurs divers plutôt que sur un cadre institutionnel prédéfini.</p> <p>Le principal enjeu de cette coopération sera donc de poursuivre et développer les actions. Ces territoires ont des intérêts proches, des trajectoires comparables, engagés depuis plusieurs années à se reconfigurer économiquement et socialement, mais ils sont également en compétition pour attirer investisseurs, actifs et chercheurs.</p>
Axe de rattachement CRTE	Les 3 volets du CRTE sont concernés
Descriptif général	La présente fiche-action regroupe de coopérations relatives au réaménagement de grandes infrastructures (dont le financement relève du CPER), à la constitution d'un GECT franco-belge sur le périmètre des 2 parcs naturels transfrontaliers, ainsi qu'à la coopération universitaire, économique et culturelle.
Objectifs	<p>1/ Connecter les territoires entre eux et à l'Europe pour désenclaver le Hainaut et améliorer les connexions</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Réouverture et mise à grand gabarit du canal Condé Pommeroeul</u>: elle représente un enjeu essentiel pour la compétitivité des transports fluviaux et s'inscrit dans le projet global de liaison Seine-Escaut retenu en avril 2004 par l'Union Européenne comme l'un des 30 projets prioritaires du Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T). Le canal de Condé-Pommeroeul constitue l'un des trois débouchés majeurs du corridor Seine-Escaut vers les réseaux fluviaux à grand gabarit de l'Europe du Nord. Il établit une liaison fluviale directe entre l'Escaut, canal à grand gabarit français et le canal du Centre à grand gabarit en Belgique (vers Charleroi, Bruxelles, Anvers au nord-est et la Meuse à grand gabarit à l'est) sans détour par le canal de Nimy, Blaton, Péronnes. L'objectif est d'améliorer la compétitivité du mode fluvial en réduisant le temps de parcours de 12 heures (11 km au lieu de 40 km) et d'éviter un investissement de 200 M€ sur la section concernée du canal Nimy/Blaton. 5 communes sont concernées dont 4 en France et 1 en Belgique. Les perspectives de trafic attendues à l'horizon 2030 s'élèvent à 6,5 MT avec le canal Seine Nord Europe. • <u>Réouverture au fret de la ligne ferroviaire Valenciennes-Mons</u> : Le caractère transfrontalier de la ligne Valenciennes-Mons doit être rétabli, a minima pour le fret. L'ambition des agglomérations est de reconstruire la section manquante (quelques centaines de mètres) entre Blanc-Misseron et la frontière belge et de rééquiper l'ensemble de la ligne depuis Valenciennes avec les outils de signalisation adaptés pour permettre une intensification du trafic sur cette ligne. La réouverture de cet axe permettrait d'accroître considérablement les capacités de transport ferroviaire entre la France et le Benelux, d'en réduire l'impact carbone grâce à des trajets plus courts et de fiabiliser les transports ferroviaires internationaux puisqu'on éviterait ainsi le nœud ferroviaire lillois, saturé. Des études préliminaires sont en cours, dans le cadre de l'avenant mobilité du CPER 2015-2022, sur ce sujet. <p>2/ Créer une instance de décision franco-belge (GECT) pour valoriser les continuités naturelles et touristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Création du GECT « Parc naturel Européen Plaines Scarpe-Escaut »</u>: le parc naturel transfrontalier (55 communes françaises représentant un bassin de population de 194 000 habitants sur les arrondissements de Valenciennes et de Douai + 7 entités communales belges représentant une population de 100 000

habitants sur les arrondissements de Ath et de Tournai) est l'aboutissement d'une collaboration de près de 40 ans, s'appuyant sur les documents stratégiques des Parcs et s'inscrivant dans de nombreuses actions. Une nouvelle étape a été franchie en mars 2021 avec l'accord des représentants de l'Etat français à la création du Parc Naturel européen Plaines Scarpe-Escaut. En décembre 2020, le même accord avait été donné en Belgique par le Ministre Président Elio Di Rupo. La promulgation de l'arrêté royal, le 6 septembre 2021, porte sur les fonts baptismaux l'association internationale sans but lucratif de droit belge, forme juridique du GECT. L'assemblée constitutive, se réunira tout début 2022 donnant ainsi des perspectives officielles à la coopération transfrontalière. Ce GECT aura pour objectif de veiller à la protection de la ressource en eau et de la biodiversité (dont le label RAMSAR) et au développement d'un tourisme de nature en développant les pratiques éco-responsables des habitants et des touristes. Il aidera à faire émerger des projets novateurs.

En parallèle, plusieurs projets dans le cadre des programmes de coopération européenne INTERREG France Wallonie Vlaanderen (ex projet PARKINSONCOM dont l'UPHF est chef de file <https://parkinsoncom.eu/>), et INTERREG des 2 Mers (ex projet MOBIMIX dont la CAVM et Transalley sont partenaires) sont en cours de réalisation.

3/ Poursuivre et accentuer les coopérations universitaires et de formation, économiques, culturelles et touristiques

- Coopération universitaire : un partenariat fort est en voie de développement avec l'université de Mons: Il concerne à la fois la recherche et l'enseignement avec l'appui d'autres partenaires (universités de Namur, Institut catholique de Lille). L'objectif est de renforcer la collaboration transfrontalière et de se positionner au niveau européen. Le 12 mars 2021, les villes et universités de Mons et de Valenciennes se sont rencontrées pour discuter du renforcement de leurs collaborations en identifiant des axes de développement des relations entre les deux territoires dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation mais aussi dans ceux du développement économique, de la mobilité et à des appels européens notamment le projet EUNICE dans lequel les deux universités sont partenaires aux côtés de 5 autres universités publiques européennes de recherche, pour la plupart de taille moyenne, avec une configuration géographique qui joue un rôle clé en tant que passerelles vers les quatre sous-régions européennes : l'Europe centrale et orientale avec l'Université de technologie de Poznan; l'Europe du Nord avec l'Université de Vaasa; l'Europe du Sud avec l'Université de Cantabrie et l'Université de Catane; l'Europe de l'Ouest avec l'Université de Mons, l'Université Polytechnique Hauts-de-France et l'Université de Technologie de Brandebourg Cottbus-Senftenberg. Complémentaires et de taille similaire, les partenaires de cette alliance vont développer ensemble des synergies grâce à l'expérience locale et construire en même temps une visibilité beaucoup plus grande à l'international. EUNICE permettra à chaque membre de mieux accompagner ses étudiants issus de populations défavorisées pour accéder localement à des universités de proximité à visibilité internationale. Cette alliance fonctionnera comme un véritable ascenseur social. EUNICE vise à mettre en place un changement de paradigme, de l'enseignement traditionnel vers l'enseignement personnalisé, à travers une mobilité interuniversitaire «mixte» (à la fois physique et virtuelle).
- Coopération économique : le salon « Made in Hainaut » est le 1^{er} salon professionnel multisectoriel au nord de Paris. Organisé tous les 2 ans, il est dédié à la valorisation des savoir-faire des entreprises du Grand Hainaut français et belge et rassemble en moyenne 6000 visiteurs et 350 exposants. La prochaine édition se tiendra en mai 2022 sur le site d'Arenberg Créative Mine à Wallers-Arenberg.
- Coopération culturelle : Rapprochements existants entre le Phénix, le Manège de Mons et Maubeuge
- Tourisme fluvial : Le potentiel de développement du tourisme fluvial est important. Avec plusieurs milliers de passages par an, la région est incontournable pour les plaisanciers d'Europe du Nord. Valescaut est le 1^{er} port fluvial de France à recevoir la certification Gold Anchor. Cette reconnaissance à l'échelle internationale

	<p>permet au territoire de valoriser le « slow tourisme ». Le Port de Plaisance de Valenciennes construit en 2015 sur un bras de dérivation de l'Escaut de 64 emplacements, permet l'accueil des bateaux de plaisance jusque 10 mètres, pour des escales à la journée, des courts séjours ou des amarrages à l'année. Il s'agit d'un Eco-port labellisé Port de plaisance exemplaire, grâce à une démarche globale en matière d'accessibilité et de respect de l'environnement. Un équipement intégré dans la ville, à proximité du centre de Valenciennes et des transports. En 2019, plus de 300 bateaux de passage dont des plaisanciers belges, flamands et anglais. Valenciennes se situe sur l'axe Paris-Rotterdam.</p>
Maître d'ouvrage	CAVM et CAPH, UPHF, scènes culturelles, offices de tourisme, PNR Scarpe-Escaut
Partenaires	Conseil régional, SNCF Réseau, VNF, Union européenne, Région Wallonne, Parc des Plaines de l'Escaut (BE), université de Mons, CCI Grand Hainaut
Périmètre d'intervention	Arrondissement de Valenciennes et territoires belges limitrophes
Financements (coût total, cofinanceurs, montants des cofinancements)	<p>Infrastructures (cf volet mobilité de l'avenant CPER 2015-2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Canal Condé-Pommeroeul : investissement de 80 M€ réparti entre 4 financeurs : Union Européenne (40%), Région Wallonne (25,5 %), Région Hauts de France (23,1 %) et Etat (VNF 11,4%), • Ligne fret Valenciennes-Mons : les travaux de réouverture jusque Blanc Misseron sont financés dans le cadre du CPER 2015-2022, tout comme les études préliminaires sur la réouverture du point frontière, pour un montant cumulé de 8,72 M€ de l'État et 2,18 M€ de la Région (travaux et études). Les travaux relatifs au rétablissement du passage transfrontalier seront étudiés dans le cadre du prochain CPER en coordination avec les autorités belges.
Calendrier de réalisation	<p>1/ Infrastructures (cf volet mobilité de l'avenant CPER 2015-2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le canal Condé-Pommeroeul : 4 phases de travaux de septembre 2016 à 2026, avec une mise en service effective du canal dès 2022, - pour la ligne fret Valenciennes-Blanc Misseron : travaux débutés le 3 mai 2021 et devant s'achever en octobre 2021, réalisation de fin 2021 à fin 2022 des études préliminaires nécessaires à la réactivation du point frontière. <p>2/ GECT « Parc naturel Européen Plaines Scarpe-Escaut » : accord des autorités belges en décembre 2020, accord des autorités françaises en mars 2021, 1^{re} réunion de l'ASLB en mai 2021.</p>
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions techniques et politiques du nouveau GECT en 2021 - Respect des délais dans l'achèvement des travaux sur le canal de Condé-Pommeroeul et sur la phase actuelle de travaux de la ligne fret Valenciennes-Mons

N° de la fiche-action	2021-4
Nom de l'action	Soutenir l'emploi des jeunes et des publics les plus précaires
Contexte et origine de l'action	<p>Plus de 35 ans après la profonde restructuration qui a marqué le Valenciennois, l'arrondissement présente aujourd'hui un visage ambivalent : celui d'une mutation économique, sociale et urbaine largement engagée, mais où persistent des problématiques sociales très dégradées, notamment pour ce qui relève de l'emploi des jeunes et de la réinsertion dans un parcours professionnel des demandeurs d'emploi de longue durée.</p> <p>Le taux de chômage global de l'arrondissement a connu une forte diminution de 1993 (21,3 %) à 2008 (12 %), mais il représente au 2^e trimestre 2021 un taux de 12 %, supérieur aux moyennes nationale et régionale. De plus, cette donnée pourrait être en trompe l'œil du fait du confinement, avec la crainte de taux bien plus élevés dès le second semestre 2021.</p> <p>À l'échelle de la France métropolitaine, la zone d'emploi de Valenciennes occupe la 9^e place sur les zones d'emploi au niveau du taux de chômage. Les demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C sont au nombre de 40 250 au 1^{er} trimestre 2021, soit une hausse de 3,8 % sur un an (+ 2,1 % pour le Nord). Plusieurs points sont toutefois à souligner : DEFM jeunes + 4 % sur un an (au niveau régional + 2,5 %), DEFM 50 ans ou + : + 5,4 % (au niveau régional + 3 %), DEFM inscrits depuis plus d'un an : + 10,2 % sur un an (région : + 8,1 %). En 2008, la part des DELD ne représentait que 35 % aujourd'hui elle représente 54 %. Un poids important de foyers allocataires du RSA (17 948) représentant un taux de 16,9 % alors que la population totale du Valenciennois ne représente que 13,5 % de la population du département du Nord.</p>
Axe de rattachement CRTE	Volet cohésion sociale
Descriptif général	Dans le cadre du plan France relance, le plan « un jeune, une solution » déploie plusieurs dispositifs incitatifs à destination des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans et de leurs employeurs.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les objectifs fixés au Valenciennois en matière d'emploi au titre de 2021, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> · 718 signatures de PEC, · 524 CIE jeunes, · 398 signatures d'emplois francs (dont des emplois francs +), - Mobiliser pleinement l'enveloppe IAE qui s'élève à plus de 16,7 M€ pour 911 ETP sur l'arrondissement, avec une attention particulière portée sur les clauses propres à l'ERBM, - Cofinancer et promouvoir les deux cités de l'emploi (QPV Chasse royale à Valenciennes et du Denaisis) - Organiser des actions spécifiques de sensibilisation à destination des jeunes résidant en QPV pour les sensibiliser aux emplois relevant des 5 filières stratégiques les plus pourvoyeuses d'emplois dans l'arrondissement (automobile, ferroviaire, BTP, services à la personne et logistique).
Maître d'ouvrage	Employeurs et organismes de formation
Partenaires	PLIE des deux communautés d'agglomération, Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi, CCI Grand Hainaut et CMA Hauts-de-France, services de l'État (DDETS, sous-préfecture)
Périmètre d'intervention	À l'échelle de l'arrondissement
Financements (coût)	

montants des cofinancements)	
Calendrier de réalisation	Objectifs de déploiement des dispositifs emploi d'ici la fin de l'année 2021
Indicateur	<ul style="list-style-type: none">- Taux d'atteinte des cibles annuelles en termes de signatures de PEC, CIE, emplois francs (dont les emplois francs +)- Taux de sortie positive des personnes suivies dans le cadre des clauses d'insertion (dont l'ERBM)

N° de la fiche-action	2021-5
Nom de l'action	Développer l'accès aux outils numériques pour réduire les inégalités sociales
Contexte et origine de l'action	<p>800 000 habitants sont en situation d'illectronisme en Hauts-de-France, soit un habitant sur 6 ; la France présente un taux similaire de personnes en situation d'illectronisme (1/6), soit environ 11 millions de personnes en difficulté avec les outils informatiques et/ou internet.</p> <p>La dématérialisation des démarches administratives peut être à la fois vécue comme un assouplissement des relations entre administrations et usagers, et comme un facteur d'exclusion pour les citoyens non équipés ou en difficulté avec la maîtrise des outils informatiques.</p> <p>Pour accompagner les citoyens vers une maîtrise des outils informatiques de manière autonome, plusieurs dispositifs sont déployés par les collectivités locales et/ou cofinancés par l'État.</p>
Axe de rattachement CRTE	Volet cohésion sociale
Descriptif général	<p>La présente action peut être déclinée selon une grande variété d'actions et de cofinancements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipement des collectivités en matériels numériques (tableaux numériques en salles de classes, équipement des structures France services, etc - cofinancements DETR et DSIL), - Réduction des zones blanches ou grises (sites mutualisés inscrits au programme New Deal mobile) - E-inclusion : faire du numérique un instrument de médiation pour corriger les déséquilibres au sein des populations - Lutter contre la fracture numérique et favoriser l'inclusion numérique pour tous - Développer des projets numériques (besoins émergents liés à la crise sanitaire) - Faciliter l'accès aux démarches administratives - Moderniser la relation avec le citoyen - Moderniser l'administration publique - Mutualiser et rendre plus efficace la gestion des ressources numériques - Déploiement des structures France Services dans l'arrondissement (et expérimentation « facteur mobile ») - Cofinancement par l'État de postes de conseillers numériques au sein de collectivités, associations, maisons de quartier, médiathèques ou centres sociaux - Déploiement du dispositif Aidants connect - Soutien aux collectivités candidatant sur l'AAP transformation numérique des collectivités locales (plan France relance) - Politique de gestion des données - Diagnostic du territoire CAPH sur les usages et services numériques et audit qualitatif des actions menées depuis 2016 en matière de médiations numériques
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Équiper davantage d'écoles en tableaux numériques - Améliorer l'accès à une connexion satisfaisante auprès de plusieurs opérateurs de téléphonie mobile - Accompagner la population à l'accès à la fibre optique - Proposer à la population des lieux numériques de proximité (dont a minima un nombre de structures France services au moins égal au nombre de cantons de l'arrondissement, soit 6) - Accompagner et former les usagers à la maîtrise des outils numériques - Accompagner et former les agents de la collectivité à la transformation numérique - Accompagner les entreprises du territoire à la transformation numérique - Faciliter l'ouverture de données « Open Data » - Mise en place d'un plan d'actions de projets numériques 2022 / 2026 - Nommer un ambassadeur du numérique (CAPH)
Maîtres d'ouvrage	Selon les actions : CAVM, CAPH, porteurs des structures France Services, centres sociaux, associations, CCAS, médiathèques

Partenaires	<p>Selon les actions : Opérateurs partenaires du dispositif France Services (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Pôle Emploi, La Poste et les ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Finances publiques), structures porteuses de tiers lieux numériques, structures lauréates de l'AAP numérisation des collectivités locales, structures retenues pour l'accueil d'un conseiller numérique, CAPH et CAVM en tant que porteurs d'une feuille de route numérique (depuis avril 2017 pour la CAPH et depuis décembre 2017 pour la CAVM), Hub des Assembleurs</p>
Périmètre d'intervention	<p>Arrondissement de Valenciennes</p>
Financements éligibles	<p>Dotation annuelle de 30 000 € pour couvrir les frais de fonctionnement des structures France Services (FNADT, Fonds Inter-Opérateurs), DSIL et DETR, fonds du plan de relance</p>
Calendrier de réalisation	<p>Avant fin 2022 pour le déploiement des structures France Services Première dotation de postes de conseillers numériques à la fin du 1^{er} semestre 2021 Calendrier des appels à projets du plan France relance Calendrier des appels à projets annuels DETR et DSIL</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Montant total annuel des cofinancements DETR et DSIL en matière de développement du numérique (rechercher une hausse en 2021 par rapport à 2020) - Nombre de sites mutualisés du New Deal prévus et réalisés sur l'arrondissement (2 sites prévus par arrêtés ministériels de mars 2019 et décembre 2020) - Nombre de cantons couverts par une France Services sur l'arrondissement (objectif de couvrir les 6 cantons d'ici fin 2022) - Nombre de France Services opérationnelles sur l'arrondissement (possibilité de « multi-couvrir » certains cantons en raison du caractère prioritaire de l'arrondissement au SDAASP) - Postes de conseillers numériques alloués à l'arrondissement (objectif 2021 d'obtenir a minima 8 postes sur les 90 alloués au Nord cette année) - Part des collectivités lauréates de l'AAP Transformation numérique (France relance) par rapport aux collectivités candidates

3 Maquette financière du plan de relance dans le Valenciennois pour 2021

Bilan des principales mesures et appels à projets du plan de relance dans le Valenciennois

Mesure	Projet	Aide	Investissement
I. Volet Compétitivité des entreprises			
AAP « automobile »	1 entreprise lauréate	380 000 €	
AAP « Territoires »	10 entreprises lauréates	6,55 M€	93 M€
AAP « résilience »	2 projets lauréats pour une même entreprise	9 597 596 € 5 200 200 €	150 000 000 € 150 000 000 €
II. Volet soutien à l'activité des entreprises			
Activité partielle (du 1 ^{er} mars 2020 au 30 septembre 2021)	5 709 établissements pour 52 448 salariés concernés	147 M€ pour 14 millions d'heures indemnisées	
Baisse des impôts de production (CVAE, CFE, TFPB, CET) de juin à décembre 2021	CAVM	Pour 2021	
	-CFE	8,6 M€	27,8 M€ (impact en base)
	-CVAE	15,6 M€ (3941 étabs)	31,2 M€ encaissés en 2020
	-TFPB	NC	20,5 M€ (impact en base)
	CAPH		
	-CFE	10,9 M€ 11 M€ (2471 étabs)	35 M€ (impact en base)
	-CVAE	NC	22 M€ encaissés en 2020
-TFPB		26 M€ (impact en base)	
III. Volet transition écologique			
AAP « fonds décarbonation industrie »	2 entreprises lauréates	5,48 M€	24,5 M€
AAP « Objectif Recyclage Plastiques » (ORPLAST)	1 entreprise lauréate	1,6 M€	4,03 M€
ADEME « Economie circulaire » - Modernisation centre de tri - Biodéchets	2 dossiers en cours d'instruction 1 lauréat sur le volet études	32 571 €	46 530 €
ADEME « tremplin pour la transition écologique des PME »	1 dossier en cours d'instruction		
ADEME : soutien au lancement de l'industrialisation et à la commercialisation de solutions innovantes	1 dossier en cours d'instruction		
ADEME « friches » AAP « travaux de dépollution pour la reconversion de friches »	1 dossier en cours d'instruction		
Volet Etudes	3 dossiers lauréats	71 246 €	118 725 €
Fonds friches Etat (volet travaux)	2 dossiers lauréats	949 499 €	3,2 M€
	4 dossiers en cours d'instruction (si les 2 agglos les ont déposés dans les temps)		

AAP « quartiers fertiles » ANRU	1 dossier lauréat en deux appels à projets successifs	778 623 €	2,6 M€
Dispositif « MaPrimeRénov »	Arrondissement de Valenciennes	602 dossiers en 2020 pour un montant de 1 295 658 €	Du 01/01/2021 au 31/08/2021 CAVM : 1397 dossiers pour 3 393 560 € de subventions sur un coût de travaux TTC de 10 975 523 € CAPH : 969 dossiers pour 2 077 003 € de subventions sur un coût de travaux TTC de 8 292 541 €
IV. Volet Cohésion Sociale			
Plan #1 jeune 1 solution#			
Aide à l'embauche des jeunes	Données disponibles uniquement au niveau départemental : 16 545 contrats validés à la semaine 38		
Accompagnement intensif jeunes	Pour le département du Nord : 8 250 entrées à la semaine 38		
Aide exceptionnelle Alternance	<p>Pour le département du Nord : 26 570 dossiers d'aide exceptionnelle apprentissage validés et 5 407 dossiers d'aide exceptionnelle au contrat de professionnalisation validés (juillet 2020 à la semaine 38)</p> <p>Pour le Valenciennois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 4 077 nouveaux contrats contre 2 983 à N-1, soit 36 % d'augmentation en 2021 ; - Pour la CCI, l'objectif 2021 est atteint avec 774 contrats signés. 		
Emplois Francs	398 contrats signés dans le Valenciennois (soit 104 % de l'objectif annuel)		
Contrats aidés	<p>Au 2 octobre 2021 :</p> <p>Nombre d'entrées en PEC tous publics</p> <p>Nombre d'entrées en PEC Jeunes</p> <p>Nombre d'entrées en CIE Jeunes</p>	<p>273 soit 89,5 % de l'objectif annuel (305)</p> <p>279 soit 67,5 % de l'objectif annuel (413)</p> <p>290 soit 56,9 % de l'objectif annuel (524)</p>	
Insertion par l'activité économique dans le Valenciennois	En 2021, situation au 12 octobre 2021 : Nombre d'ETP Etat IAE prévisionnels conventionnés : 898.80 ETP (enveloppe socle + enveloppe ERBM) financés à hauteur de 15,6 M€ (dont 1,5M€ au titre de l'ERBM)		
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	Au 2 octobre 2021 : 2 640 soit 77.8% de l'objectif annuel (3 395)		
Garantie jeunes	Au 2 octobre 2021 : 937 soit 57.8% de l'objectif annuel (1 622)		
AAP « création de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergés à l'hôtel	Association multi-sites Midi Partage	84 000 € en investissement + 87 770 € en fonctionnement	

V. Volet Culture			
Aides au spectacle vivant (fonds de transition écologique)	3 dossiers lauréats	105 000 €	
VI. Soutien aux collectivités locales			
DSIL Classique	Dossiers 2020	2 160 036 €	6,68 M€
	Dossiers 2021	2 315 863 €	9,35 M€
DSIL Relance	Dossiers 2020	2 164 496 €	6,17 M€
	Dossiers 2021	1 608 430 €	8,21 M€
DSIL Rénovation Thermique	Dossiers 2021	2 758 637 €	6,48 M€
DETR	Dossiers 2020	1 854 665 €	6,99 M€
	Dossiers 2021	1 799 653 €	6,18 M€
FNADT espaces publics cités minières	Dossier 2021	1 578 212 €	6,6 M€
TOTAL		16,24 M€	56,66 M€
VII. Rénovation des bâtiments publics			
Université Polytechnique des Hauts de France	3 projets lauréats		12,28 M€

4 Les Contributions des Partenaires

4-1 Université Polytechnique des Hauts-de-France

4-2 CCI Grand Hainaut

4-3 Chambre d'agriculture

4-4 SIAVED

4-5 Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

4-6 SIMOUV

4-7 ECOVALOR

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Contribution de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Stratégie 2021 – 2026 pour la relance du territoire face aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésions et sa déclinaison en plan d'actions

Afin d'assumer pleinement sa responsabilité sociétale à horizon 2030 l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) élabore, dans une approche participative, depuis plusieurs mois son Schéma Directeur Pluriannuel Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS).

Ce travail est réalisé avec l'ensemble des parties prenantes. A cet effet, l'UPHF s'est dotée d'un comité de pilotage comprenant à la fois des membres de sa communauté universitaire mais aussi des représentants des différentes communautés d'agglomération, dont la CAVM et la CAPH, un représentant du Conseil Départemental du Nord et un autre de la région Hauts-de-France. L'objectif de l'UPHF étant de bâtir sa feuille de route DD&RS en cohérence avec son territoire.

L'UPHF qui forme les citoyens de demain va intégrer les problématiques de développement durable et de responsabilité sociétale au sein de l'ensemble de ses formations. Elle a déjà mis en place des modules polytechniques (ex. sur le recyclage des composants électroniques) et des modules d'ouvertures (ex. sur la Biodiversité) dans ce domaine, en plus des formations existantes (ex. le Master en Economie Sociale et Solidaire). Dès septembre 2022, les élèves ingénieurs de l'INSA Hauts-de-France seront sensibilisés au DD&RS. Enfin, l'UPHF favorisera et accompagnera le développement des compétences en DD&RS des étudiants. Dans ce cadre, les initiatives étudiantes, qui pourront s'inscrire largement sur le territoire, seront soutenues.

L'UPHF va intégrer également le développement durable et la responsabilité sociétale dans sa stratégie de recherche et d'innovation. Elle développera et/ou contribuera à des projets de recherche et d'innovation en réponse aux enjeux sociétaux sur les périmètres d'actions pertinents, en privilégiant ceux de son territoire. Elle développera également les interactions sciences société. Dans ce cadre, l'UPHF 1. Favorisera la participation des acteurs de la société aux processus de production de la recherche (science participative), 2. Transférera les résultats de la recherche vers le monde socio-économique et favorisera l'entreprenariat et l'innovation responsable en réponse aux enjeux sociétaux, 3. Diffusera les résultats de la recherche et de l'innovation vers le monde socioéconomique, 4. Aidera à la décision en matière de politiques publiques par l'accompagnement (expertises, conseil, évaluations...).

Dans le cadre d'une récente convention cadre liant la CAVM et l'UPHF, l'UPHF vise à contribuer, au travers des compétences pluridisciplinaires de ses chercheurs et étudiants, à une meilleure connaissance de l'impact de l'action publique sur les habitants du territoire. Quatre axes sont dès à présent investis : 1. Connaissance plus fine de l'habitant, 2. Habitat

durable et innovant, 3. Inclusion numérique, 4. Economie sociale et solidaire. D'autres secteurs pourront être investis à l'avenir, comme la mobilité et l'usage des modes alternatifs.

C'est ainsi le cas de l'axe « Habitat Durable et innovant », qui se voit dès à présent augmenter de la participation de la Société Immobilière Grand Hainaut. Il s'agira collectivement de penser l'adaptation du logement face au vieillissement, de prendre en compte des enjeux environnementaux dans le logement, l'innovation numérique, les nouveaux procédés de construction et l'innovation sociale dans l'habitat. L'UPHF pourra y apporter ses compétences au travers de ses activités. De nouveaux partenaires pourront s'associer à cette collaboration entre l'UPHF et la CAVM.

L'UPHF et la CAPH travaillent actuellement ensemble sur un projet pour relancer le tourisme.

L'UPHF va aussi investir le champ de l'environnement, consciente de ce bien précieux qu'elle doit laisser aux générations futures.

Selon le récent bilan d'émission de gaz à effets de serre (GES), les déplacements constituent la part la plus importante de ces émissions. Le premier travail vise à produire le Plan de Mobilité de l'UPHF, pour tous ses campus (Arenberg, Cambrai, Maubeuge, Valenciennes et Mont-Houy). Ce Plan de mobilité visera à optimiser les déplacements, tout en favorisant l'usage aux modes alternatifs à la voiture personnelle. Ce travail, tout naturellement, se construit avec les parties prenantes à la fois internes mais aussi externes (ex. la CAVM, la CAPH) à l'UPHF. Le SIMOUV, en tant qu'organisme en charge des transports, est de toute évidence un partenaire avec qui l'UPHF travaillera. L'usage des modes doux et/ou actifs obligera à repenser les voies de circulation, sur le campus du Mont-Houy. La présence d'étudiants dans le centre de ville de Valenciennes conduira à travailler collectivement pour la mise en place d'une voie sécurisée permettant via le vélo ou tout autre mode de déplacement doux et/ou actif de venir sur le campus du Mont-Houy. De même, la voie douce avec la gare Le Poirier devra être consolidée à l'avenir. Le démonstrateur Grand Mony-Houy, développé dans le cadre du projet Interreg MobiMix permettra d'avoir une vision plus globale.

Les déplacements sont une source d'émission de GES, mais ils ne sont pas la seule. En effet, la consommation énergétique en est une autre qui se classe tout de suite derrière. L'UPHF est partie prenante pour une performance environnementale renforcée, une croissance bas carbone dans le cadre de la transition énergétique. Ainsi, la remise à niveau énergétique des bâtiments invite à dépasser la simple rénovation. L'ambition portée par l'UPHF est de faire de cet engagement un démonstrateur à l'échelle 1 de la démarche de la troisième révolution industrielle (REV3). L'UPHF souhaite également s'inscrire dans une stratégie de développement de campus démonstrateur de la ville durable via son efficacité énergétique, en s'appuyant sur les énergies vertes. Ceci passera par le développement de solutions d'efficacité énergétique basées sur des potentiels locaux en énergies renouvelables et récupérables, la valorisation des ressources locales, l'autoconsommation ou encore l'optimisation du parc d'éclairage, notamment intérieur. L'UPHF pourrait aussi bénéficier, au même titre que le CHV, la SIGH, du réseau de chaleur issu de la récupération de la « chaleur fatale » de LME, des moyens de production d'énergie verte décentralisée, etc...

L'UPHF souhaite également développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions), et ce en accord avec la stratégie territoriale. Ceci passe par exemple par une meilleure gestion des effluents liquides organiques, la réduction, la réutilisation, le recyclage des déchets assimilés aux ordures ménagères, la réduction, la réutilisation, le recyclage, le traitement des déchets dangereux et spécifiques et d'effluents liquides dangereux ou encore par la réduction, la réutilisation, le recyclage et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

L'UPHF a signé la charte « Oasis Nature » le 3 juin 2019 et s'est ainsi engagée à laisser la nature se développer dans cette Oasis (où l'on ne chasse pas), à privilégier des techniques de jardinage douces, à mettre en place des lieux d'accueil diversifiés favorables au développement de la faune et de la flore, à privilégier les plantes locales pour les espèces décoratives comme pour les variétés potagères ou fruitières, tout en évitant les espèces invasives. A titre d'exemple, en collaboration avec un lycée horticole, le site du Mont-Houy pourrait être un site de mise en pratique des techniques de jardinages douces où nos étudiants seraient appelés à leurs mises en œuvre.

Compléments apportés suite aux remarques émises

Remarque : les compléments apportés ci-dessous ne sont nullement exhaustifs.

COLLABORATIONS A L'ECHELLE EUROPEENNE

EUNICE (<https://eunice-university.eu/alliance/>)

Seule lauréate dans les Hauts-de-France, l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) est membre d'**EUNICE** (European UNiversity for Customised Education) dans le cadre du deuxième appel des Universités européennes. L'alliance EUNICE possède une configuration géographique qui joue un rôle clé en tant que passerelle vers les quatre sous-régions européennes. Ce projet réunissant **sept partenaires européens**, axé sur la durabilité, l'excellence et les valeurs européennes, les institutions souhaitent porter une stratégie à long terme conjointe avec des partenaires dont la taille, le bassin économique et les défis sont semblables. Concrètement, ce projet s'articule autour du triptyque Recherche-Formation-Innovation ainsi que sur des outils communs, c'est-à-dire le développement de plateformes technologiques et numériques pour permettre une mutualisation des ressources et des interactions à la fois sur le terrain et à distance. Au-delà de ce premier dépôt à l'appel à projet d'Universités européennes, l'UPHF souhaite consolider ce nouveau réseau européen à plusieurs niveaux par des projets complémentaires, piliers de cette collaboration nouvelle. Comme mentionné, la mobilité intra-européenne sera la première phase de mise en œuvre de ce réseau.

Partenaires européens : Brandenburg University of Technology (BTU), University of Cantabria (UCan), University of Catania (UCat), University of Mons (UMONS), Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF), University of Vaasa (UVA), Poznan University of Technology (PUT).

Positionnement de l'UPHF : l'UPHF a été mandatée pour deux ans (jusqu'à septembre 2022) pour animer et développer cette Alliance en s'appuyant sur la feuille de route visant 1. La formalisation d'une stratégie commune, 2. La création des statuts de l'Alliance sous la forme d'une AISBL (Association Internationale Sans But Lucratif), 3. Un suivi de communication et de dissémination, 4. Un suivi et une coordination de l'activité.

Objectifs suivis : 1. Co-construire un nouveau modèle d'Université Européenne ouverte, créative, multiculturelle, interculturelle et centrée sur la personne, 2. Faciliter l'échange et la transdisciplinarité autour des actions de recherche, de formation, d'innovation et de management organisationnel, 3. Favoriser l'éclosion d'une nouvelle génération d'Européens capables de

coopérer dans différentes langues, au-delà des frontières et des disciplines, 4. Permettre à chaque partenaire d'être une composante essentielle de son territoire en contribuant à son attractivité, à sa compétitivité et à son développement économique et 5. Anticiper les besoins de la société dans les domaines du transport/ de la mobilité/ du handicap ; des villes intelligentes ; de l'environnement/ de l'énergie ; de la santé.

Projets déposés et obtenus par l'Alliance : 1. Un projet d'Universités européennes déposé le 26/02/2020, intitulé EUNICE (<https://agence.erasmusplus.fr/fichespratiques/universite-europeenne/>) avec les 7 universités de l'Alliance. PUT et l'UPHF sont respectivement leader et co-leader du projet (Budget ≈ 6M€) ; Un projet de type partenariat stratégique Erasmus + (KA203) déposé le 22/04/2020, intitulé **IoT Cybersecurity** sur l'Internet des Objets et la Cybersécurité. Ce projet est porté par l'Univerza Mariborg (UM) et comprend comme participants également l'UPHF, BTU et PUT (Budget ≈ 300k€) ; Un projet de type partenariat stratégique Erasmus + (KA203) déposé le 22/04/2020, intitulé **Peer-IR-View** (cf. ci-dessous pour plus de précisions) sur l'échange de bonnes pratiques entre services des RI. Ce projet est porté par l'UPHF et les 7 universités de l'Alliance y participent (Budget ≈ 300k€) ; Un projet de type Horizon H2020 déposé le 18/11/2020, intitulé REUNICE avec les 7 universités de l'Alliance (<https://www.horizon2020.gouv.fr/cid153589/universites-europeennes-2-millions-%E2%82%AC-supplementaires-par-projet-pour-financer-la-recherche.html>) (Budget ≈ 2M€)

ERASMUS+

L'UPHF participe actuellement à différents types de projets européens dans le cadre du programme Erasmus+ :

- Des projets de partenariats stratégiques : des projets transnationaux visant à élaborer et à mettre en commun des pratiques innovantes, ainsi qu'à promouvoir la coopération, l'apprentissage par les pairs et les échanges d'expériences dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.
- Des projets dits « Capacity Building »: des projets de coopération qui soutiennent la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires.

Peer-IR-View est un projet de partenariat stratégique de 3 ans (2020-2023) porté par le Pôle de Relations Internationales (PRI) de l'UPHF qui vise l'amélioration du management de la connaissance dans la thématique des relations internationales dans l'enseignement supérieur.

Les partenaires sur ce projet sont les 6 universités de l'Alliance Européenne EUNISE avec lesquelles l'UPHF partage de grandes similarités : université à taille humaine, multi- et interdisciplinaires, avec un ancrage territorial solide.

Peer-IR-View a deux objectifs principaux :

- Préserver la connaissance dans le domaine des relations internationales au niveau de chaque université et dans le consortium en développant des outils de management de la connaissance.
- Monter en compétences pour une internationalisation efficace en développant un système d'assistance par les pairs dans le but de maintenir et d'améliorer la qualité des activités et du management de projet.

Ces deux objectifs partagent un impératif d'auto-évaluation et d'évaluation par les pairs des actions et des stratégies du consortium.

DocMob (Tools and good practices in doctoral mobility) est un projet de partenariat stratégique de 2 ans (2018-2020) qui vise à améliorer la mise en œuvre et la reconnaissance de la mobilité des doctorants dans le cadre du programme Erasmus+.

L'UPHF est partenaire de ce projet composé de 7 universités européennes coordonné par l'Université de Lorraine (France).

Les objectifs du projet sont :

- Identifier et développer des pratiques innovantes concernant la mise en œuvre du programme Erasmus+ pour la mobilité des doctorants;
- Mettre à jour les documents Erasmus+ existants de faciliter les échanges doctoraux au sein du programme Erasmus +;
- Mettre à disposition des universités un manuel de pratiques relatif à la mobilité doctorale qui servira de document d'appui à la promotion de l'adaptation du processus de Bologne aux études de troisième cycle.

L'UPHF, avec l'implication du Pôle de Relations Internationales et des acteurs de la mobilité internationale des doctorants, est partenaire de ce projet européen et partage tout particulièrement son expérience dans la gestion des mobilités Erasmus+ hors Europe (action KA107).

Co4AIR est un projet de partenariat stratégique de 3 ans (2018-2021) piloté à l'UPHF par le Pôle de Relations Internationales et le LAMIH (UMR CNRS 8201).

Composé de 7 universités européennes et d'un réseau européen, il vise le développement de nouveaux outils pédagogiques, mêlant l'Education et la Recherche dans le domaine de la commande des systèmes, en réponse aux besoins du marché du travail.

Les objectifs du projet sont les suivants:

- Examiner les lacunes théoriques et pratiques dans l'enseignement des ordinateurs, de la cognition et de la communication du contrôle à travers la création d'une matrice de compétences servant de référence pour la conception de nouveaux contenus de cours multisectoriels
- Développer des outils intégrant la pédagogie par l'erreur et des cas réels d'étude - un Serious Game et un marathon étudiant

Ces outils seront testés lors d'une école d'été en Juin 2021 destinés aux étudiants des universités partenaires. Disponibles en open source, ils seront intégrés dans les programmes des universités partenaires et réutilisables par toute université intéressée.

CRENG (Crisis and Risks Engineering for Transport services) est un projet Erasmus+ de renforcement des capacités (KA2) de 2 ans (2018-2020) piloté par l'Université de Varsovie (Pologne). Il vise à soutenir le développement de l'ingénierie des crises et des risques pour les services de transport afin d'assurer la durabilité des systèmes de transport de l'Ukraine, de l'Azerbaïdjan et du Turkménistan (pays partenaires du programme Erasmus+) pour leur intégration dans le réseau de transport mondial.

Cet objectif se concrétise par les activités suivantes :

- Le développement d'un nouveau curriculum 'CRENG' de niveau Master
- La formation des enseignants issus des universités partenaires à la méthodologie du nouveau curriculum
- La mise en place environnement d'enseignement et d'apprentissage favorable - classes virtuelles, plateforme Moodle...

Les enseignants du LAMIH (UMR CNRS 8201) sont tout particulièrement impliqués dans la formation des enseignants et le partage d'expérience afin de les accompagner dans le développement du curriculum CRENG et sa pédagogie.

Plus récemment, l'Université Polytechnique Hauts-de-France, en tant que partenaire technique de l'Union Européenne grâce à l'expérience du Pôle de Relations Internationales dans l'organisation des mobilités internationales, fournira un soutien à l'Université de Strathmore pendant 5 ans pour **BRAINS**, projet de mobilité universitaire Intra-Afrique, appel 2020.

Autre : SigmaRail vise à développer un Serious Game pour la maintenance ferroviaire. Son consortium rassemble 8 partenaires dont 4 européens (<http://www.sigmarail.online/>).

H2020

- Le projet **CARBODIN** (Car Body Shells, Doors and Interiors) a pour objectif d'améliorer la fabrication des carrosseries trains de voyageurs en explorant les possibilités offertes par les matériaux composites
⇒ <https://www.uphf.fr/LAMIH/fr/car-body-shells-doors-and-interiors>
- Le projet **DOC-3D-CERAM** (Development Of Ceramics 3D-Printing, Additive Manufacturing) a pour objectif d'appliquer les techniques de fabrication additive comme la stéréolithographie (SLA), le robocasting, le binder jetting, la déposition laser (LMD), fusion ou frittage par laser (SLM/S) pour la fabrication de pièces de forme complexe en céramique avec des densités jusque 100%
⇒ <https://www.uphf.fr/LMCPA/doc-3d-printing-un-projet-collaboratif-de-recherche-appliquee-lechelle-europeenne>
- Le projet **IW-NET** (Innovation driven Collaborative European Inland Waterways Transport Network) a pour **objectif de** promouvoir l'innovation au sein du transport fluvial.
⇒ <https://www.uphf.fr/LAMIH/fr/reseau-collaboratif-de-transport-fluvial-europeen-base-sur-innovation>

COLLABORATIONS A L'ECHELLE TRANSFRONTALIERES

INTERREG (Financement FEDER)

Interreg 2 Mer (Franco-britannique)

- **ISHY** (Implementation of Ship Hybridisation) OS 2.1 Accroître l'adoption de technologies et d'applications à faible émission de carbone dans les secteurs susceptibles de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, avec l'hybridation des moteurs de bateaux. Partenariat : Consortium de 15 partenaires dont académiques et acteurs économiques : 1 français (UPHF), 6 belges (dont le coordinateur : port d'Oostende), 5 hollandais et 3 britanniques
- **SOCORRO2** (Seeking Out Corrosion - avant qu'il soit trop tard) OS 1.2 Augmenter la production d'applications d'innovation, en facilitant la coopération tout au long de la chaîne d'innovation, le transfert de technologie, les essais et actions pilotes entre les acteurs clés dans les secteurs prioritaires d'intérêt commun au sein des régions de la zone, avec un système de détection simple et rapide, capable de surveiller une gamme de marqueurs environnementaux pour déterminer le risque de corrosion de l'acier immergé dans l'eau. Partenariat : Consortium de 14 partenaires dont académiques et acteurs économique : 1 français (UPHF), 5 belges (dont le coordinateur : Hogere Zeevaartschool), 3 hollandais et 5 britanniques.

Interreg France-Wallonie-Vlaanderen

- **ALLIHENTROP** (Synthèse et mise en œuvre de revêtements à base d'ALLIages à Haute ENTROPIe). Partenariat : Consortium de 4 partenaires dont académiques et acteurs économiques : 2 français (UPHF, U Lille), 2 belges (dont le coordinateur : Materia Nova)
- **BIOHARV** (Textiles biosourcés piézoélectriques pour la production d'énergie électrique). Coordinateur : IMT Lille Douai. <http://www.gotos3.eu/fr/projecten/bioharv/over-het-project>
- **C2L3Play** (CREATIVE LIVING LAB TRIPLE PLAY: Mise en place d'un réseau de living labs transfrontalier). Partenariat : Consortium de 14 partenaires dont académiques et acteurs économiques : 9 français (Asso. Game In, UPHF, Le Fresnoy, CAPH, SAEML Le Phénix,

ULille, PICTANOVO, Asso. Rencontres Audiovisuelles, Association Lille Design), 5 belges (dont le coordinateur : U Mons)

- **CUBISM** vise au Développement de Capteurs pour le monitoring in situ des Bétons. <http://www.cubism-interreg.eu/>
- **NOMADe** (Ecosystème d'apprentissage, R&D et expertise transfrontalier dédié aux troubles neuro-musculo-squelettiques) Partenariat : Consortium de 9 partenaires dont académiques et acteurs économique : 9 français (UPHF, ULille, UPJV, URCA), 5 belges (dont le coordinateur : CERISIC)
- **ParkinsonCom** (Logiciel d'aide à la communication pour une meilleure inclusion sociale des personnes atteintes de la maladie de Parkinson). Partenariat : Consortium de 3 partenaires dont académiques et acteurs économiques : 1 français (dont le coordinateur : UPHF), 2 belges, sont associées les associations des malades de Parkinson française, wallonnes et flamandes.
- **RHS** vise à l'accompagnement des habitants pour, d'une part, créer un centre de ressources réunissant des outils et compétences en insertion sociale et d'autre part, valoriser les quartiers par la réappropriation des rues, de leurs espaces verts et communautaires. <https://www.uphf.fr/projet-interreg-rhs>
- **Tech2Fab** vise l'Accroissement du transfert et de la diffusion des bonnes pratiques innovantes dans les secteurs stratégiques et les secteurs à forte complémentarité de la zone transfrontalière. <http://www.tech2fab.eu/>
- **Transport** vise à développer des revêtements céramiques poreux par voie sol gel déposés sur des substrats métalliques. <http://www.transport-interreg.eu>

MONS

- Mise en place d'un Pôle ou Institut en coopération avec UMons et MateriaNova autour de « Industrie du futur, matériaux et procédés associés ». Ce Pôle ou Institut prend appui sur l'Alliance européenne EUNICE.
- Renforcement des collaborations entre la ville de Valenciennes et la ville de Mons d'une part et la CAVM et l'IDEA d'autres part, dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, mais aussi dans ceux du développement économique, de la mobilité et des appels à projets européens (<https://www.uphf.fr/luphf-partie-prenante-dans-la-construction-du-partenariat-entre-la-cavm-et-idea>).

COLLABORATIONS A L'ECHELLE METROPOLITAINE

Convention cadre avec la CAVM

Cette convention vise 1. à formaliser la volonté des parties d'instaurer un partenariat dans une perspective de relation à long terme, 2. à développer des avantages réciproques grâce à la collaboration des parties sur des activités à la fois de recherche, pédagogiques et de formation, et/ ou l'organisation de tout événement permettant de valoriser ces domaines et en favorisant l'acculturation et 3. à définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre les parties. Quatre axes sont dès à présent investis : 1. Connaissance plus fine de l'habitant, 2. Habitat durable et innovant, 3. Inclusion numérique, 4. Economie sociale et solidaire. D'autres secteurs pourront être investis à l'avenir, comme la mobilité et l'usage des modes alternatifs.

Convention cadre avec le CHV

Convention cadre entre UPHV et CH de Valenciennes (exemples : projet Vygon pour l'amélioration des systèmes de perfusion en néonatal, projet Living Lab Label Age (<https://www.ch-valenciennes.fr/services/living-lab/>))

PIA 3 Accroche Active

Au travers de (entre autres) l'action ValMobile qui vise à développer un calculateur d'itinéraires pour les jeunes en situation de handicap de la CAVM.

Chaire d'excellence

L'UPHF travaille à l'échelle métropolitaine au développement de chaires d'excellence :

- Matériaux et structure (avec la CAVM)
- Route Intelligente pour Véhicule Autonome (avec CAVM et la Région)
- Transport Economie Circulaire et Chaîne Logistique Durable (avec la CAC et la Région)
- Autre : Intelligence spatiale (Fond propre UPHF)

Laboratoire commun (avec aussi la Région et/ou le Département du Nord)

SUFERLab (UPHF/Bombardier/Prosyst - maintenance ferroviaire)

SWITLab (ULille/UPHF/Valdunes - essieux ferroviaire) financement FEDER

Autres

- Cellule de transfert comme avec CAMVS (Maubeuge)
- VIMEC (Video Mapping Européen Center) - Arenberg Creative Mine avec la CAPH
- Réindustrialisation de la base aérienne de Cambrai

AUTRES : Partenariat régional et/ou régional

Les partenariats sont nombreux et diversifiés. Aussi, ci-dessous ne sont donnés à titre indicatif que quelques exemples de projets collaboratifs.

Partenariat national

- (PIA) IRT Railenium, ValMobile, ADEME – Véhicule du Futur, Pôle de compétitivité : projet structurant des PC, projets collaboratifs académiques/entreprises, notamment i-Trans, Team².

Partenariat régional

- ELSAT (UPHF coordinateur pour l'ensemble de la communauté scientifique régionale sur la mobilité et les transports), les allocations de recherche en moyenne 8 par an, et différentes réponses à des AAP dont TRI : Troisième Révolution Industrielle REV3), au titre du CPER/PO-FEDER. Nombreux laboratoires en région ; Aprotter (Dynamique de relocalisation de la production alimentaire, ceux également d'une redéfinition des modalités de mise sur le marché. Il s'agit de dépasser le stade d'une agriculture de proximité vécue comme alternative aux filières conventionnelles pour autoriser le plein développement d'une agriculture métropolisée, soit structurée autour d'un bassin de consommation et non plus prioritairement déterminée en bassins de production, susceptible de contribuer très directement à la mise en œuvre d'une durabilité globale des systèmes alimentaires des territoires) Consortium : UPHF (coordinateur) ULille, Association Terres en villes, CA de Douai, MEL, Université de Nantes ; SAMDI (Système d'Aide à la Mobilité pour la personne avec Déficience Intellectuelle). Consortium : UPHF (coordinateur), U Lille, Urban Lab Technologies, UDAPEI.



CRTE du Valenciennois

Contribution de la CCI Grand Hainaut

Valenciennes, le 31 mars 2021

La pandémie de COVID-19 a eu des impacts très forts de par le monde, provoquant une crise sanitaire sans précédent et une crise économique majeure. Dans les économies développées, les conséquences de cette crise ont été amorties par des mesures de soutien inédites qui, au fil du temps, doivent faire céder la place à des mesures de relance.

C'est dans ce contexte de plan de relance à 100 milliards d'euros de l'économie française que l'Etat a souhaité unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités au sein de CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Ensemble et en concertation avec le Sous-Préfet de Valenciennes, les exécutifs des deux agglomérations du Valenciennois ont convenu que l'échelle la plus pertinente pour l'établissement de ce CRTE était celle de l'arrondissement, ce à quoi la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut souscrit pleinement.

L'objectif des CRTE doit être d'arrêter **les grandes orientations pour le territoire** qui seront déclinées en plans d'actions, chacun pouvant bénéficier de dispositifs de financement Etat, collectivités territoriales voire de d'autres partenaires publics ou privés. La relance de l'activité du territoire doit être la priorité et la transition écologique doit être l'axe transversal des CRTE.

Les acteurs du territoire, dont la CCI, sont invités à remettre, sous forme d'une note, leur contribution à l'élaboration de ce CRTE, ce que nous sommes heureux de faire par la présente.

Vous trouverez ici les orientations nous apparaissant comme stratégique pour le territoire et les actions associées, l'ensemble présenté de manière synthétique. Naturellement, nous pourrions présenter davantage en détail tel ou tel point qui vous semblerait devoir l'être.

REDYNAMISER LES POLES URBAINS CENTRAUX

L'armature urbaine du Valenciennois s'articule autour de 3 pôles principaux, Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux et Denain, autour desquels gravitent des unités urbaines de moindre dimension. Bien que dense, ce maillage urbain nécessite d'être renforcé par une offre d'habitat, d'activités, de loisirs et de culture, renouvelée. Il convient également de le structurer davantage en recréant de véritables centralités avec des cœurs de ville attractifs, tant pour y habiter, qu'y travailler et y consommer.

Les dispositifs Action Cœur de Ville et NPRU entre-autres sont à poursuivre et intensifier là où ils peuvent être mis en œuvre. Une attention particulière doit être portée à la qualité de vie en ville avec le développement d'une offre de logements diversifiée, adaptée à toutes les catégories d'habitant, des espaces verts, un recours aux mobilités douces facilitées (transports en commun, marche à pieds, vélo...).

L'attractivité des cœurs de ville passe aussi par une offre commerciale qualitative, diversifiée, en phase avec les attentes des consommateurs dont les pratiques ont fortement évolué au cours des mois écoulés : développement des achats en ligne et en même temps plébiscite des circuits courts, volonté d'une consommation plus responsable, plus respectueuse de l'environnement, attrait de l'économie circulaire, impact de la communication prescriptive des réseaux sociaux...

Ce contexte est favorable à un fourmillement de projets desquels ne manqueront pas d'émerger des concepts porteurs pour l'attractivité future de nos cœurs de villes.

Ces projets doivent être soutenus, comme doivent être accompagnés les commerces existants dans leur adaptation aux nouvelles attentes des consommateurs.

En croisant les aspirations des consommateurs d'aujourd'hui avec le besoin d'accompagner les commerçants dans leur développement, la CCI Grand Hainaut avec le soutien des collectivités locales a mis en place d'une place de marché local sur laquelle les commerçants du valenciennois sont invités à promouvoir leurs produits et leurs savoir-faire.





CRTE du Valenciennois

Contribution de la CCI Grand Hainaut

Véritable vitrine numérique, cette place de marché offre l'opportunité pour les commerçants de se faire connaître et d'attirer une clientèle qui, sinon n'achèterait plus que sur des plates-formes mondiales de e-commerce.

Ce faisant, les commerçants du Grand Hainaut entrent de plein pied dans l'ère du commerce phygital et les habitants du Grand Hainaut découvrent des offres dont ils n'avaient pas connaissance, les incitant à revenir visiter et consommer dans leurs cœurs de ville.

Outre cette market place, la CCI Grand Hainaut développe depuis peu une offre au croisement du renouvellement urbain et de la redynamisation commerciale avec sa foncière de commerce. Aujourd'hui à l'œuvre sur le cœur de ville de Valenciennes, une telle offre est de nature à se déployer plus largement sur l'arrondissement.

En acquérant en priorité des locaux commerciaux vacants, qu'elle réhabilite avant de les remettre sur le marché, cette foncière de commerce contribue à lutter contre la déshérence de certains biens et contre le phénomène de vacance commerciale.

En proposant des loyers attractifs et en ayant pris soin de sélectionner, en partenariat avec la ville, les commerces qui occuperont ces locaux commerciaux, cette foncière permet de développer l'attractivité d'un cœur de ville, grâce à l'implantation de concepts innovants, qualitatifs et diversifiés.

Nous proposons que soit poursuivi et intensifié le soutien apporté par l'Etat et les collectivités locales à ces dispositifs en faveur de l'attractivité des cœurs de ville et de la digitalisation du commerce indépendant.

DEVELOPPER LA COMPETITIVITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Le Valenciennois se distingue au sein de la Région Hauts-de-France par l'importance des activités industrielles au sein de son tissu économique, activités qui génèrent d'importants flux de matières premières comme de produits finis. C'est aussi une terre privilégiée d'accueil pour les activités logistiques, de par son positionnement au cœur d'un bassin de population de plus de 80 millions d'habitants et la densité de ses infrastructures de transport.

Ces activités de spécialité, pour lesquelles le Valenciennois dispose de la main d'œuvre adaptée, sont à conforter et à accompagner dans leur développement, tout comme l'implantation de nouvelles activités ou unités de production.

Cela passe par le renforcement de l'accessibilité du territoire du Valenciennois, que ce soit par le mode routier, le ferroviaire ou le fluvial.

Plusieurs opérations en cours sont d'ores-et-déjà de nature à conforter l'accès au Valenciennois : contournement nord de Valenciennes, raccordement à l'A23, raccordement de la ZAC des Pierres Blanches à l'A21 pour ce qui est des opérations routières. Modernisation de la ligne Valenciennes-Lourches, travaux de confortement de la liaison Valenciennes Blanc-Misseron pour la desserte des sites industriels de Toyota et Bombardier pour le ferroviaire. Enfin, pour le fluvial, remise en navigation et recalibrage du Canal Condé-Pommeroeul, modernisation de l'écluse de Denain, déploiement de la téléconduite des écluses pour une circulation H24 des péniches, sans oublier bien évidemment l'arrivée prochaine du canal Seine Nord Europe.

Toutes ses opérations sont à poursuivre et il apparaît opportun d'en en gager d'autres, en complément, afin de renforcer la capacité des réseaux pour faire face à l'accroissement des flux qui transitent par le Valenciennois du fait notamment de la congestion croissante du nœud lillois.

Ces projets sont essentiels pour éviter l'engorgement des réseaux valenciennois, en particulier de l'A2, en offrant des alternatives à la route, plus compétitives aux offres actuelles, si ce n'est nouvelles.

Dans le domaine du fluvial, il s'agira notamment de poursuivre le développement des quais situés le long de l'Escaut en renforçant leurs capacités d'accueil de trafics. Les **quais publics de Denain** (Les Pierres Blanches et Cacheux) et **Prouvy-Rouvignies-Haulchin** gérés par Ports de l'Escaut sont à rénover et adapter aux outils de transport actuels.



CRTE du Valenciennois

Contribution de la CCI Grand Hainaut

Le **quai de Trith-Saint-Léger** opéré essentiellement par la société LME (Laminés Marchands Européens) est à conforter également.

Une grande opération de **relèvement des ponts pour atteindre un tirant d'air de 7 mètre sur l'Escaut** entre la frontière belge à Mortagne-du-Nord et l'embouchure du Canal Seine Nord Europe est à engager.

Actuellement, le gabarit fluvial dans les Hauts-de-France de France limite les convois à 5,25 mètres de hauteur par rapport au niveau de l'eau ; le développement du mode fluvial, qui passe par une augmentation de la taille des péniches, nécessite davantage.

Le passage à 7 mètres du tirant d'air permettra la circulation de péniches plus capacitaires, que ce soit pour les trafics de vrac ou de conteneurs, qui entraînera mécaniquement une compétitivité accrue du transport fluvial.

L'infrastructure ferroviaire nécessite elle aussi d'être renforcée ; pour permettre de maintenir le niveau d'utilisation du fret ferroviaire par les industriels du territoire d'une part, et pour permettre à de nouveaux chargeurs d'intégrer ce mode dans leurs chaînes d'approvisionnement ou de distribution.

Cela passe par les **confortements des Installations Terminales Embranchées (ITE)** présentes sur le territoire et la connexion de nouveaux sites situés à leurs abords. On pense notamment à l'ITE de Denain Les Pierres Blanches, à l'ITE Saint-Saulve, à la connexion du terminal à conteneurs de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve, de la connexion de l'usine MAGNESITA à Valenciennes.

Il apparaît aussi nécessaire de créer les conditions de développement, sur notre territoire, de nouveaux services de transport, afin de pallier à la saturation croissante des infrastructures existantes : axe routier de l'A2, nœud ferroviaire lillois.

Le caractère transfrontalier de la **ligne Valenciennes-Mons** doit être rétabli, a minima pour le fret. Il s'agit ici de reconstruire la section manquante (quelques centaines de mètres) entre Blanc-Misseron et la frontière belge et de rééquiper l'ensemble de la ligne depuis Valenciennes avec les outils de signalisation adaptés pour permettre une intensification du trafic sur cette ligne.

La réouverture de cet axe permettra – à moindre coûts – d'accroître considérablement les capacités de transport ferroviaire entre la France et le Benelux, d'en réduire l'impact carbone grâce à des trajets plus courts et de fiabiliser les transports ferroviaires internationaux puisqu'on éviterait ainsi le nœud ferroviaire lillois, totalement saturé et qui donne toujours la priorité aux voyageurs.

Le rétablissement de cette liaison transfrontalière permettrait de surcroît de bénéficier, dans le Valenciennois, de l'expérimentation menée avec succès chez nos voisins belges de l'intercommunale *Cœur du Hainaut* (Mons). Un **Opérateur Ferroviaire de Proximité (OFP)** a été créé il y a quelques années. Celui-ci permet de consolider les flux de différents industriels des zones d'activité du territoire et rendre ce mode pertinent. Sans cet opérateur, le recours au ferroviaire ne serait tout simplement pas envisageable pour ces entreprises.

L'objectif serait d'étendre le champ d'action de cet opérateur, conforter son modèle économique en y associant les volumes qui pourraient être captés dans le Hainaut français.

Pour lutter contre la saturation des réseaux routiers du Valenciennois, et en particulier de l'A2, il apparaît nécessaire d'engager les démarches afin d'accueillir à terme un **terminal d'Autoroute Ferroviaire** (type Modalohr, Cargobeamer).

Ce type d'infrastructure permet « aux camions de monter sur le train » pour traverser une frontière géographique, un pays... Positionné au nord de Valenciennes, connecté à d'autres terminaux dans la Sud de la France, aux frontières avec l'Espagne ou l'Italie, ce terminal permettrait d'enlever une partie des trafics routiers qui empruntent l'A2 et ainsi de décongestionner nos propres infrastructures routières.

L'accroissement capacitaire des infrastructures de transport qui irriguent le territoire du Valenciennois et le développement de nouvelles offres sont nécessaires pour conforter nos entreprises, nos emplois, et attirer de nouvelles activités sur notre sol.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, ATTRACTIVITE

L'appui aux grandes filières d'excellence du territoire du Valenciennois que sont la mobilité innovante et durable, la création numérique et la logistique est à poursuivre.



CRTE du Valenciennois

Contribution de la CCI Grand Hainaut

Cela nécessite que soit maintenu le soutien aux structures d'animation de ces filières (Transalley, AIF, ARIA...) et qu'en soit initiées de nouvelles, notamment pour les filières qui n'en disposent pas. Au-delà de l'animation des professionnels de chaque filière, ce soutien doit permettre de faire émerger de nouvelles activités, de nouvelles entreprises, grâce à structuration de l'activité d'incubation et de pépinière d'entreprises. Il convient en parallèle de poursuivre l'équipement des grands parcs thématiques dédiés (Mont-Houy, Créatives Mines, Rives de l'Escaut...) afin de faciliter l'accueil de nouvelles entreprises.

Plus largement, il convient de préparer les sites d'implantation d'activités nouvelles à l'échelle de tout le territoire Valenciennois : identifier les fonciers stratégiques, sanctuariser leur vocation future au sein des documents d'urbanisme de l'arrondissement (SCOT, PLUi), préparer leur aménagement dans une logique de développement durable, engager les premières démarches afin d'en accélérer la mise à disposition lorsqu'un projet se présentera...

A cet égard, le **pôle multimodal de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve / Escautpont** constitue un foncier stratégique de par sa localisation en bordure de l'Escaut à grand gabarit et la qualité de son infrastructure ferroviaire. De nombreuses friches industrielles sont également à intégrer dans cette réflexion qui doit bénéficier d'une contribution active de la part d'EPF.

L'objectif doit également être d'**accompagner les entreprises dans leur transformation digitale** ; les TPE, en particulier du secteur du commerce, bénéficient d'ores-et-déjà d'un accompagnement structuré autour des réseaux sociaux, des market place, des sites e-commerce.

Il convient de compléter ces accompagnements par des outils spécifiques aux PME-PMI du territoire, qui nécessitent généralement une ingénierie dédiée tant la diversité des cas est importante.

L'enjeu est de leur permettre de tirer le meilleur parti des nouvelles technologies digitales communément désignées comme étant l'**Industrie 4.0**, leur apportant des gains significatifs de productivité.

POUR UN TERRITOIRE BAS CARBONE

L'ambition doit aussi être affirmée de faire évoluer le **Valenciennois comme territoire bas carbone**.

Les entreprises de toute taille et tout secteur d'activité sont à accompagner dans leur transition écologique. Les dispositifs d'aide tels que **REV3** ou le Fonds de Transition Ecologique doivent pouvoir être mobilisés pour financer les besoins en ingénierie et la mise en place de démonstrateurs par exemple.

Les équipes REV3 de la CCI Hauts-de-France sont pleinement mobilisées au côté du territoire et des entreprises pour que les initiatives portées par le monde économique puissent se concrétiser.

Des projets comme la récupération de l'énergie fatale produite par l'usine **LME** afin d'alimenter un réseau de chaleur entrent typiquement dans cette logique. Les incinérateurs du **SIAVED** et d'**ECOVALOR** représentent d'autres opportunités évidemment qu'il convient de soutenir.

Outre l'énergie fatale, le **CO₂** est aussi un élément dont la récupération doit être recherchée, au niveau des principaux sites émetteurs du Valenciennois. Il s'agit là encore des sites industriels et notamment sidérurgiques.

Combiné à de l'hydrogène, le CO₂ pourrait servir à produire du méthane à réinjecter dans les réseaux de distribution au niveau local.

Ce qui nous amène à plaider pour le développement d'une **filiale Hydrogène** au sein de notre territoire du Valenciennois, en la positionnant de manière synergique avec le Technopole Transalley dédié aux mobilités innovantes et durables.

L'implantation d'une **usine d'électrolyseurs au sein du territoire** serait un formidable élément déclencheur et sa concrétisation est à soutenir collectivement. La Chambre de Commerce et d'Industrie s'y engage bien évidemment.

Les autres « briques » ne sont cependant pas à négliger et peuvent dès à présent faire l'objet de démarches concertées de la part des acteurs, en visant en particulier le développement d'un **site de fabrication de piles à combustible** par exemple, le développement de **réseaux de production d'hydrogène vert**, à partir de photovoltaïque ou à partir d'ammoniac dont une production existe à quelques kilomètres côté belge...



CRTE du Valenciennois

Contribution de la CCI Grand Hainaut

L'ensemble des acteurs des filières de spécialité, et en particulier ceux de la mobilité innovante et durable, sont à sensibiliser et accompagner dans l'intégration de l'hydrogène dans leurs projets de développement.

Les acteurs du transport et de la logistique, autre filière de spécialité du territoire, doivent eux aussi être sensibilisés et accompagnés dans **l'usage des énergies alternatives aux énergies fossiles**. Des initiatives se font jour autour du GNC, pour alimenter des poids lourds.

Les autres modes ne sont pas en reste avec des réflexions autour de **l'hybridation des locomotives**, et également des péniches. Ces travaux doivent pouvoir bénéficier de l'accompagnement de pôle de compétitivité installé sur le territoire I-Trans ainsi que celui du constructeur ferroviaire ALSTOM, directement concerné pour ce qui relève du ferroviaire.

Au-delà, il convient de travailler par anticipation sur **les points de livraison de ces énergies alternatives**, que ce soit le GNC ou l'hydrogène, pour tous les modes de transport : ferroviaire, fluvial, routier.

En y intégrant pourquoi pas les bus du réseau de transport urbain du Valenciennois qui doivent aussi à terme pour rouler vert.

L'équilibre économique de même que la faisabilité des sites d'avitaillement est un vrai sujet qu'il convient d'amorcer afin que le territoire soit prêt à accompagner la bascule vers ces nouvelles énergies.

DEVELOPPER LES COMPETENCES ET L'EMPLOYABILITE DES HABITANTS

Intégrant en permanence de nouveaux développements, qu'ils soient technologiques, environnementaux ou managériaux, le monde de l'entreprise a un besoin constant de personnels formés. L'apport des compétences est un enjeu de compétitivité majeur pour les entreprises.

De même, dans la compétition que se livrent les territoires pour l'implantation de nouvelles activités, la qualité de la main d'œuvre disponible constitue un des critères de choix majeurs.

Avec l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, ses multiples écoles d'ingénieurs (INSA, inGhénia), de création numérique (RUBIKA), de design, avec aussi ses centres de formation d'apprentis (TERTIA, UFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à Bruay-sur-l'Escaut), le Valenciennois est en mesure de former des jeunes à un très grand nombre de métiers.

La formation continue des salariés n'est pas en reste avec de nombreuses structures intervenant dans ce domaine au sein du territoire, sans oublier également les publics les plus éloignés de l'emploi (demandeurs d'emploi, jeunes décrocheurs etc).

Il convient cependant d'accompagner les différents intervenants de la formation du territoire pour aider à l'émergence de nouveaux formats de formation et également au **déploiement de nouvelles filières**.

Le projet en cours de développement d'une « **usine école** » dédiée aux métiers de la filière mobilité est à soutenir pleinement.

Le développement de formation aux métiers du numérique doit également bénéficier d'une attention particulière car le territoire présente un certain retard en termes d'appropriation de ces nouvelles technologies de la part des entreprises.

Il existe une grande variété de métiers dans le numérique, de l'informatique pure (réseau, bases de données, sécurité informatique etc) au développement informatique en passant par tous les métiers qui relèvent du web marketing.

La CCI Grand Hainaut Hauts-de-France porte le projet de création, au sein du parc des Rives Créatives de l'Escaut, d'un **Campus des Métiers du Numérique** pour former, en apprentissage notamment, à l'ensemble de ces métiers. Un nouveau bâtiment dont le programme est en cours d'élaboration est prévu d'être construit sur le parc et, compte tenu des enjeux pour le territoire, tous les concours financiers sont recherchés.

La **modernisation de certains équipements de formation** est tout aussi importante pour assurer l'attractivité des formations présentes sur le territoire vis-à-vis de la population du Valenciennois. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat dispose d'un bâtiment très récent. L'UIMM de son côté a entrepris des travaux de modernisation de son centre de formation AFPI sur Anzin.

La CCI Grand Hainaut Hauts-de-France travaille à la **modernisation de son centre de formation de TERTIA** à Aulnoy-lez-Valenciennes. Ce centre de formation accueille chaque année près de 900 apprentis ainsi qu'un nombre croissant de stagiaires de la formation continue et de demandeurs d'emploi.

Le bâtiment est ancien et ne répond plus aux normes environnementales. Un important chantier doit être mené pour en améliorer l'efficacité énergétique et le confort intérieur.

Les concours publics au financement de ce projet d'envergure sont là aussi recherchés.





CRTE du Valenciennois

Contribution de la CCI Grand Hainaut

POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET OUVERT DU VALENCIENNOIS

Le territoire Valenciennois est riche de très nombreuses compétences et savoir-faire, que ce soit au sein des entreprises ou des établissements publics, de toute nature. Les échanges d'expérience entre ces acteurs sont un facteur clé de réussite des projets de développement.

Afin de favoriser l'échange d'expériences au sein du monde économique, la CCI Grand Hainaut poursuivra son rôle d'**animation des réseaux d'entreprises**, dans toutes ses déclinaisons :

- Animation des unions commerciales,
- Animation de clubs d'entreprises (clubs thématiques, clubs de zone, clubs business)
- Organisation d'événementiels à destination des entreprises (soirée commerce, business meeting, jeu concours des restaurateurs etc).

Avec le soutien des collectivités locales et autres instances professionnels (UMIH par exemple).

La CCI Grand Hainaut continuera de s'impliquer aux côtés de La Porte du Hainaut dans l'organisation du salon **MADE IN HAINAUT** qui représente un temps extrêmement fort de partage des savoir-faire du territoire. Le soutien à cet événement pour qu'il perdure au-delà de la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui est à poursuivre.

Au sein de la sphère publique, il serait intéressant d'envisager la **création d'une agence d'urbanisme** pour le Valenciennois, un des rares territoires à ne pas en disposer aujourd'hui. Lieu d'échange et de concertation entre acteurs du territoire, cette agence permettrait d'accompagner les élus dans leurs orientations d'aménagement du territoire à une échelle élargie à l'ensemble de l'arrondissement et de coordonner les stratégies de tous les acteurs.

La **dimension transfrontalière du territoire du Valenciennois** pourrait être davantage exploitée. Le Valenciennois a de nombreux traits communs avec les territoires wallons les plus proches : passé industriel similaire, problématiques socio-économiques et urbanistiques qui se posent à peu près dans les mêmes termes... Et ce, alors même que les populations sont très mobiles d'un territoire à l'autre avec un effet frontière parfois très ténu : consommation de part et d'autre de la frontière, bassins d'emplois perméable l'un à l'autre, etc.

Certaines réflexions et certains projets pourraient sans doute être menés conjointement avec des acteurs wallons pour le plus grand bénéfice des deux territoires. Il s'agirait pour rendre concrètes de telles coopérations d'instaurer une **instance de concertation transfrontalière**.

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Arrondissement du Valenciennois

Contributions de la
Chambre d'Agriculture
Du Nord-Pas de Calais



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS

CONTEXTE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique. Le CRTE, signé pour six ans, intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Aussi dans un courrier du 11 mars 2021, les agglomérations de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole, souhaite que la Chambre d'Agriculture transmette une note sur la stratégie de notre établissement 2021-2026 pour la relance du territoire face aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de transition des territoires.

CHIFFRES CLES DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE (source : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/>)

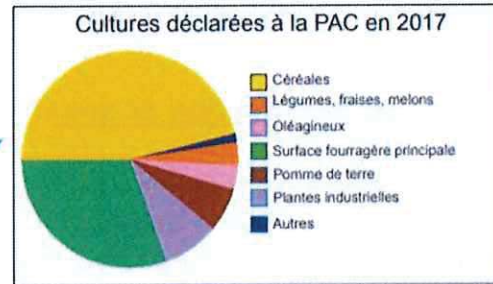
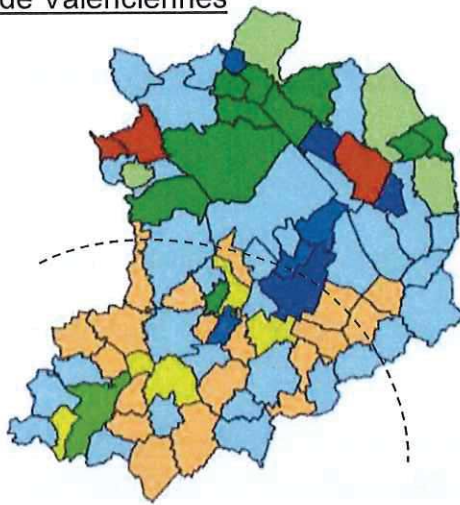
L'arrondissement de Valenciennes couvre 63 480 ha et compte 347 000 habitants. Sa densité de population est très élevée : 550 hab/Km². Il se caractérise par un tissu urbain étendu avec un habitat plutôt dispersé.

L'agriculture met en valeur 47 % du territoire et la forêt occupe 10% de la superficie de l'arrondissement. On peut y observer deux grandes zones agricoles :

- Au Nord du territoire, les vallées de la Scarpe et de l'Escaut constituent une vaste zone de plaine à caractère humide. Cette zone humide est reconnue d'intérêt national. L'agriculture y est mixte : l'élevage bovin domine dans un paysage avec des prairies et des cultures céréalières. Cette agriculture, notamment l'élevage, connaît une forte récession (diminution de 46 % du nombre d'exploitation avec des vaches laitières entre 2000 et 2010) avec la diminution des prairies humides, remplacées généralement par des cultures ou des peupleraies, élément fort du paysage. L'eau y occupe une place majeure, la zone comprenant un réseau très dense de fossés, traditionnellement bordés de saules taillés en « têtard », un aspect bocager spécifique du territoire. Cet aspect est toutefois en régression, par le recul de l'élevage et l'abandon de la gestion traditionnelle de ces arbres.

- Le sud de l'arrondissement se caractérise par un paysage ouvert, de grandes cultures céréalières. Les sols sont de nature limoneuse. Ils sont fertiles mais relativement fragiles car sensibles à l'érosion et à la battance.

Les productions principales par commune sur l'arrondissement de Valenciennes



OTEX Commune RA 2010

- Pas d'OTEX communale
- Autres herbivores
- Bovins lait
- Bovins mixte
- Céréales et oléoprotéagineux (COP)
- Cultures générales (autres grandes cultures)
- Fleurs et horticulture diverse
- Granivores mixtes
- Polyculture et polyélevage



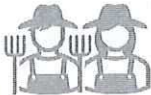
Source: Agreste, Recensement agricole 2010 - PAC RPG 2016
Données cartographiques: ©IGN2018 - BDCarto®
DRAAF Hauts-de-France/SRISE/ASD/14.09.2018



546 exploitations



SAU moyenne : **55 ha**



657 chefs d'exploitation



1/3 des exploitations pratiquent la vente en circuits courts



1/3 des exploitants ont **plus de 55 ans**



500 ha convertis en AB (2017)
– 309 ha convertis en 2010



PRINCIPAUX ENJEUX

- ✓ Maintenir les **surfaces** agricoles
- ✓ Garantir le **renouvellement des générations** (1/3 des exploitants de plus de 50 ans ne connaissent pas leur repreneur)
- ✓ Maintenir **les éleveurs** et les activités d'élevage afin de **préserver les prairies humides** du territoire notamment sur les Vallées de la Scarpe et de l'Escaut
- ✓ Développer des pratiques permettant de **limiter l'érosion** et la battance des sols notamment sur la partie sud du territoire



SYNTHESE DES INTERVENTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SUR LE VALENCIENNOIS

▪ Sensibilisation et développement de l'Agriculture Biologique :

Dans le cadre du Plan de développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire du Pnr Scarpe Escaut / Orque Scarpe Aval Sud, nous proposons des tours de plaines et des réunions techniques pour sensibiliser les exploitants à l'AB.

Et, dans le cadre du Plan bio Hauts de France, nous organisons des cafés de la bio et accompagnons les exploitants volontaires dans leur conversion.

Enfin, nous organisons des formations pour les exploitants AB souhaitant transformer et/ou commercialiser en circuits courts

▪ Accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitants agricole et Renouveau des générations en agriculture :

La complémentarité des financements issus du Conseil régional, de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, ainsi que des collectivités territoriales nous permet de proposer un accompagnement global à la fois collectif et individuel comprenant :

- :- L'organisation de réunions de sensibilisation avec les territoires et les filières dans les communes ou au sein des filières ayant identifié un besoin
- :- L'organisation d'évènements type conférences sur le sujet de la transmission en fonction de la problématique identifiée sur le territoire (avenir des prairies, freins liés à la main-d'œuvre, aux aspects relationnels etc.)
- :- L'organisation de formations "Bien préparer sa transmission" sur 3 jours avec intervention de différents partenaires chacun expert dans leur domaine et de professionnels
- :- La réalisation de Diagnostic individuel à la transmission
- :- La recherche de candidat via l'outil RDI, lorsqu'aucun repreneur n'est identifié
- :- L'accompagnement de la transition cédant-repreneur
- :- Etc.

▪ Accompagnement de l'approvisionnement local de la restauration Hors Domicile :

Sous l'impulsion du Département du Nord et en partenariat avec le Pnr Scarpe Escaut et Aprobio, nous accompagnons les territoires dans la recherche de fournisseurs (producteurs et transformateurs) notamment via le développement de l'outil APROLOCAL. (Analyse des besoins, rdv individuels et formation)

▪ Animation du GEDA Scarpe Hainaut :

Le GEDA Scarpe Hainaut est une association de loi 1901 de près de 180 adhérents répartis sur les arrondissements de Douai et de Valenciennes. Il s'appuie sur des groupes cultures et des groupes lait animés par deux conseillers de la Chambre d'Agriculture. Ces dernières années, les exploitants se sont intéressés aux techniques d'Agriculture de Conservation des Sols, au strip-till ainsi qu'au développement de cultures fourragères plus résistantes aux épisodes de sécheresse (essais variétés maïs Rombies et Marchipont, essais de couverts fourragers sur Lecelles, implantation de sorghos et de maïs lablab sur Hergnies).

▪ Animation de collectifs d'agriculteurs :

Les collectifs émergents sont des groupes naissants, dont le projet et la composition sont non mûres. Ils ont alors la possibilité de se faire financer pendant 1 an maximum pour structurer le collectif et le projet.

Durant leur phase d'émergence, les collectifs souhaitant s'engager sur leur territoire élaborent un projet de modification de leurs pratiques vers des alternatives innovantes, en mobilisant plusieurs leviers, soit dans une logique de reconception de l'ensemble de leur système d'exploitation (émergence GIEE), soit dans la perspective d'une réduction significative de l'usage des produits phytopharmaceutiques (émergence Groupe 30 000) ou encore de gestion globale de l'azote (nouveau 2019).

Il existe des projets en cours de construction sur le Valenciennois. Un point plus précis pourra être fait en septembre 2021.

▪ Animation du Programme de Maintien de l'Agriculture dans les Zones Humides en Scarpe-Escaut :

Copiloté par la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais et le Parc naturel Scarpe Escaut, ce programme a pour vocation de préserver les prairies humides, de maintenir l'élevage en revalorisant l'utilisation des prairies humides, tout en conciliant viabilité économique de l'exploitation et préservation des fonctionnalités des ZH (biodiversité, paysage...).

Pour se faire, un accompagnement technique complet et entièrement pris en charge est proposé aux agriculteurs concernés. Cet accompagnement comporte entre autre : le suivi du parasitisme (analyses+audits), le calcul de la marge brute de l'atelier lait ou viande, des accompagnements individuels ou collectifs sur des questions précises et variées autour de l'herbe, la mise en place de la démarche Pâture'Ajuste, ...

Le programme a démarré en 2013 et se poursuivra jusqu'en 2024.

POUR ALLER PLUS LOIN :

L'agriculture française a fortement été impactée, d'une part, par la crise du COVID-19, d'autre part, par des aléas climatiques qui ont fragilisé les exploitations agricoles.

Retrouvez sur le site internet de la Chambre d'Agriculture les mesures du Plan de Relance à destination des agriculteurs, des opérateurs économiques et des collectivités territoriales :

<https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/plan-de-relance/>

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, CRE'ACTEUR DE SOLUTIONS DURABLES À VOS ENJEUX DE TERRITOIRE

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Élaborer le diagnostic agricole des documents d'urbanisme
- Evaluer l'impact d'un projet
- Accompagner les projets d'intérêt général

PROJET DE TERRITOIRE

- Co-construire et déployer des programmes d'actions agricoles
- Structurer les filières
- Développer l'approvisionnement local de la RHD

GESTION DURABLE DE L'EAU

- Apporter une expertise Sur l'irrigation agricole
- Accompagner les collectivités
- Réaliser les études pédologiques



BIODIVERSITÉ, ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

- Réaliser des diagnostics
- Porter et animer les MAEC auprès de la profession agricole
- Accompagner vos initiatives

ENERGIES RENOUVELABLES

- Assurer des assistances à maîtrise d'ouvrage en méthanisation
- Contribuer aux diverses études de collectivité
- Accompagner la structuration des filières

ENERGIE, CLIMAT ET QUALITÉ DE L'AIR

- Sensibiliser les acteurs économiques associatifs et le grand public
- Réaliser des diagnostics énergie à GES et plan d'actions

LE PROJET STRATEGIQUE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE : 2019 - 2025



Plus d'information sur le projet stratégique de la Chambre d'Agriculture des Hauts de France : <https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/projets/>



EXPERTISE



ANCRAGE TERRITORIAL



CONCERTATION



ACTION SUR-MESURE



VOTRE CONTACT :

Lucie Desmet

Chargée de développement territorial
Maison des Agriculteurs
2 rue de l'Epau
59230 Sars et Rosières

lucie.laly@npdc.chambagri.fr
03 27 21 46 80

Objet du projet :

- **Mise en place d'un programme d'actions pour la réduction des déchets et l'amélioration du geste de tri sur le bassin de vie du SIAVED**

Porteur du projet :

- **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets**

Présentation du porteur de projet :

- Le SIAVED est un Syndicat Inter-arrondissement Mixte à la carte, qui regroupe 113 communes et près de 300 000 habitants sur 3 intercommunalités :
 - o La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ;
 - o La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis ;
 - o La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.
- Le SIAVED dispose d'un service Sensibilisation et Prévention des déchets comprenant 8 agents.

Historique :

Le SIAVED est engagé depuis 10 ans sur la réduction des déchets à la source.

A l'initiative du SIAVED, le Programme Boréal a permis durant 5 années (2011-2015) de mener des actions de prévention des déchets sur un bassin de vie de 580.000 habitants (212 communes). Depuis 2016, le SIAVED continue l'impulsion donnée par le Programme Boréal en agissant au plus près de sa population pour promouvoir le geste de tri et de réduction des déchets par le déploiement d'un programme d'action ambitieux : dans un premier temps par sa labellisation TZDZG (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage) en 2015 et dans un second temps par son nouveau PLPDMA (Programme Local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés) dont la rédaction est en cours.

Les enjeux :

Le SIAVED élabore son nouveau PLPDMA :

- Réduire la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés à traiter par la collectivité ;
- Réduire l'exposition des particuliers aux toxiques du quotidien ;
- Améliorer la qualité du tri sélectif.

Présentation du projet :

Le SIAVED décline ses actions sur différents axes :

➔ **Compostage** : Le geste de compostage permet de détourner un flux important de déchets en encourageant un retour à la terre de la fraction organique de nos déchets. Il est l'un des axes principaux du programme d'action du SIAVED.

- Compostage individuel : Organisation de réunions publiques d'information et vente de composteurs aux usagers à prix réduits (15 euros 400l, 18 euros 600l) ;
- Compostage en cimetière : formation des agents et mise à disposition de composteurs et de communication dans les cimetières pour le compostage des déchets verts ;
- Compostage collectif :
 - **Compostage en établissement** : compostage des déchets alimentaires produits par un établissement (Ex. EHPAD, établissements scolaires, restaurant d'entreprise...). Le SIAVED propose :
 - Formation du personnel ;
 - Fourniture de la communication ;
 - Accompagnement à la mise en place du site de compostage ;
 - Suivi du site ;
 - **Compostage partagé** : compostage des déchets alimentaires et/ou déchets verts d'un collectif d'habitants (Ex. compostage en pied d'immeuble, compostage de quartier...). Accompagnement du SIAVED pour l'équipement de 10 sites par an :
 - Formation des habitants ;
 - Fourniture du matériel nécessaire au site de compostage ;
 - Communication sur le site ;
 - Suivi régulier du site ;
- Ateliers vermicompostage : pour les personnes ne disposant pas de jardin ;
- Exposition compostage (sur demande pour les communes ou associations) et plaquettes vermicompostage/compostage disponibles lors d'évènements locaux ou d'animations.

Afin de compléter les actions sur la réduction des déchets verts, le SIAVED prévoit de proposer aux particuliers des opérations de broyage des déchets verts pour permettre à chacun de réutiliser ses tailles au jardin.

➔ **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Au sein des écoles et de la restauration collective, le SIAVED propose :

- Des pesées des déchets alimentaires précédées d'un tri ;
- Une mise en place d'actions correctives ;
- Un prêt de matériel et de documentation (bacs, balance...) ;
- Un accompagnement à la rédaction de cahiers des charges pour la restauration ;
- Une Sensibilisation et prêt de l'exposition "En faim de comptes, si on jetait moins?" sur le gaspillage alimentaire (en prêt sur demande) accompagnée de la plaquette Mémo frigo.

→ **Défi famille Zéro déchet** : Tous les ans un nouveau défi est lancé aux familles volontaires sur le thème de la réduction des déchets :

- Pesées des déchets par les familles ;
- Animations d'ateliers et de conférences sur différentes thématiques ;
- Suivi des familles.

→ **Label commune Zéro déchet** Ce label a pour vocation de faire connaître et de valoriser les communes engageant et/ou ayant engagé des actions permettant la réduction et la gestion optimale de ses déchets ainsi que des déchets produits par ses habitants. Plusieurs thématiques sont abordées : les biodéchets (le gaspillage alimentaire et le compostage), le tri des déchets, l'éco-consommation et la santé environnementale. Pour obtenir une labellisation, chaque commune participante doit mettre en place une action par axe et atteindre un minimum de 40 lucioles.

→ **Santé Environnement**

- Exposition « info ou intox » et jeu de sensibilisation sur tablette (prêt sur demande) ;
- Organisation de conférences ;
- Entretien au naturel des établissements recevant du jeune-public dont les crèches.

→ **Ateliers**

- Repair Café : apprendre à réparer des petits objets/électroménager...
- Ateliers produits d'entretien au naturel.

→ **Opération poules régionales** (proposée une fois tous les 3 ans sur chaque intercommunalité pour 500 foyers)

De nouveaux outils de communication et de sensibilisation sont en projet :

- Pavillon pédagogique sur le tri et la réduction des déchets (accueil de scolaires et de publics variés) ;
- Jardin pédagogique pour sensibiliser au compostage et à la gestion alternative des espaces verts ;
- Outils pédagogiques à destination des enseignants et des enfants (livret Kids, livret des enseignants...).

→ **Tri des déchets**

Le SIAVED dispose d'une équipe de 4 ambassadeurs de tri.

Leurs missions s'articulent autour de plusieurs axes : les amonts de collecte (contrôle des bacs de tri des particuliers avant le passage du camion), la sensibilisation en porte-à-porte, la sensibilisation au sein des écoles, les caractérisations...

BUDGET :

- Déploiement des actions de sensibilisation : 267.000 euros TTC (fonctionnement)

- Outils de communication liés au programme : 107.000 euros TTC (base 2021)
- Création et conception d'un jardin pédagogique au sein du SIAVED : 300.000 euros TTC
- Acquisition de broyeurs : 85.000 euros TTC
- Pavillon pédagogique de sensibilisation / Déploiement de jeux pédagogique pour le pavillon - 35 000 euros TTC (2021)

Objet du projet :

- Centre de tri de tous les emballages ménagers et des papiers cartons, dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

Porteur du projet :

- SIAVED, coordonnateur du groupement de commandes avec VALENCIENNES METROPOLE/CC PAYS SOLESMOIS/SIAVED (CAPH, CA2C, CCCO)

Présentation du groupement de commandes :

- Le SIAVED est un Syndicat Inter-arrondissement Mixte à la carte, qui regroupe 113 communes et près de 300 000 habitants sur 3 intercommunalités :
 - o La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut – arrondissement de Valenciennes,
 - o La Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis – arrondissement de Cambrai,
 - o La Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent – arrondissement de Douai.
- VALENCIENNES METROPOLE est une communauté d'agglomération qui regroupe 35 communes et 192 471 habitants,
- Le PAYS SOLESMOIS est une communauté de communes qui regroupe 15 communes et près de 15 000 habitants.

Historique :

L'obligation réglementaire relative à l'extension des consignes de tri et les enjeux techniques et socio-économiques qui en découlent, ont amené les territoires du bassin de vie du valenciennois ainsi que les territoires voisins à se positionner sur les orientations à prendre. Tous les acteurs se sont ainsi accordés sur la nécessité de réunir au moins deux conditions pour déployer avec succès cette extension : le développement du recyclage des emballages plastiques et une nécessaire modernisation et rationalisation des centres de tri.

Constatant que les trois centres de tri existants (RECYDEM LOURCHES, MALAQUIN SAINT-AMAND-les-EAUX et NORVALO ANZIN), tous exploités par SUEZ, arrivaient en fin de vie et qu'aucun investissement ne se profilait sur ceux-ci, constatant également que par la taille du territoire et du nombre d'habitants qu'il représente cela permettait d'avoir un équipement en propre, les trois collectivités que sont le SIAVED, VALENCIENNES METROPOLE et le PAYS SOLESMOIS ont, dans un premier temps mené une étude territoriale en groupement de commandes afin de consolider leur conviction (en 2018).

Le groupement de commandes a souhaité élargir ce bassin de population pour voir si une logique de territoire élargi pouvait permettre une optimisation du schéma. Mais aussi pour permettre aux collectivités voisines de réfléchir sur leur schéma futur et aux possibilités offertes par la création d'un nouveau centre de tri.

Les collectivités suivantes ont participé au COPIL de l'étude, sachant que la maîtrise de l'étude revenait au groupement de commandes :

- La CC du PAYS DE MORMAL,
- La CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE,
- La CC CŒUR AVESNOIS,
- La CC SUD AVESNOIS.

Le SYMIDEME (Pévèle Carembault) situé à l'ouest du groupement de commandes, était également présent.

L'ensemble des collectivités qui ont participé au COPIL, représente une population de 790 686 habitants.

Au terme de l'étude territoriale, menée avec l'ADEME et CITEO, il en ressort que l'union des trois collectivités du groupement de commande crée un socle à même de recevoir un équipement d'une taille suffisante pour traiter leurs déchets sélectifs en deux postes avec la possibilité d'accueillir des compléments de collectivités voisines sur un troisième poste (15000 t/an).

Ce socle a donc été renforcé juridiquement par une modification des statuts du SIAVED qui est un syndicat mixte à la carte et qui peut recevoir la compétence tri des d'autres collectivités.

Le projet de centre de tri a été retenu à l'appel à projet de CITEO.

Les enjeux :

Les enjeux du projet sont:

- Une maîtrise complète du foncier, du bâtiment et du process par la collectivité publique,
- Une délégation à des prestataires privés sous la forme d'un marché de conception/réalisation/exploitation/maintenance (CREM) en dialogue compétitif avec des obligations de performances,
- Une maîtrise des coûts de tri et donc de la contribution des adhérents du SIAVED,
- Un outil capable de trier l'ensemble des emballages ménagers,
- Un outil adaptable aux standards matériaux et aux cours de ceux-ci,
- Une vitrine pour le territoire à l'image des unités de valorisation énergétique, des réseaux de déchèteries et des autres équipements des collectivités,
- Une volonté de continuer à développer le plan de prévention des déchets en amont des autres opérations de collecte et de tri.

Présentation du projet :

S'agissant d'une création, le nouveau centre de tri a été dimensionné en fonction du bassin de population représenté par le SIAVED, VALENCIENNES METROPOLE et le PAYS SOLESMOIS, réuni en groupement de commandes. Cela représente **une population de 502 020 habitants** (base INSEE 2019), soit 554 283 habitants à un horizon de 10 ans avec une évolution de 1 % par an.

Nous sommes donc, conformément aux recommandations ADEME/CITEO, sur un bassin de population supérieur à 500 000 habitants, soit un tonnage estimé de 33 000 tonnes en extension des consignes de tri.

Le positionnement du centre de tri a été réalisé en fonction d'un calcul de barycentre tenant compte des poids de population sur le territoire du groupement de commandes.

Le barycentre ainsi défini se situe à Douchy-les-Mines.

Compte-tenu que le SIAVED possède un bâtiment industriel à Douchy-les-Mines, bâtiment situé en face de ses installations de valorisation énergétique et de son siège administratif, le projet est basé sur l'exploitation et l'optimisation de ce bâtiment.

Ce bâtiment dispose d'une surface au sol exploitable de 12 000 m² avec une hauteur sous ferme de 9,5 m. Il s'agit d'un bâtiment métallique. La parcelle est de 28 400 m² entièrement viabilisée en voirie lourde PL.

Une étude préliminaire de classement ICPE a été réalisée afin de lever toute incompatibilité entre la réglementation ICPE et l'infrastructure (conformité PLU, environnement, limite de flux thermique fatal en cas d'incendie).

Il en est ressorti que l'infrastructure est compatible avec classement ICPE pour un centre de tri d'emballages ménagers.

BUDGET :

Nous avons visé le coût cible de CITEO (étude territoriale : 182 € HT la tonne entrante).

- Coût du bâtiment :	
Achat :	2 100 000 €
Modifications liées à l'intégration du process :	4 536 000 €
- Coût du process de base :	15 820 000 €
- Coût options :	
PSE1 : petits valorisables (aluminiums et souples) :	89 620 €
PSE4 : fibreux :	16 950 €
- Coût à la tonne entrante du tri et de la maintenance avant subvention : (Amortissement compris – 30 ans pour le bâtiment)	203,26 €

Ces coûts sont HT.

Objet du projet :

- **Augmentation de la capacité thermique du Centre de Valorisation Energétique de Douchy les Mines.**

Porteur du projet :

- **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets**

Présentation du porteur de projet :

- Le SIAVED est un Syndicat Inter-arrondissement Mixte à la carte, qui regroupe 113 communes et près de 300 000 habitants sur 3 intercommunalités :
 - o La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut – arrondissement de Valenciennes,
 - o La Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis – arrondissement de Cambrai,
 - o La Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent – arrondissement de Douai.

Historique :

L'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères a été construite en 1976 et mise service en 1977 pour traiter 66 000 T/an. Elle a ensuite été autorisée à traiter 88 000 T/an. Avec un investissement de 33 M€, elle a été transformée en Centre de Valorisation Energétique en 2003 (mise en service en 2004). Pour ce faire, il y a eu l'installation de chaudières pour produire de la vapeur et d'un Groupe Turbo Alternateur pour produire de l'électricité (42 000 MWh/an) et l'injecter sur le réseau ERDF (33 000 MWh/an). En 2014, l'investissement dans l'amélioration de la captation thermique des chaudières et la mise en place de nouveaux équipements thermiques a permis de raccorder l'installation au Réseau de Chauffage Urbain de Douchy-Les-Mines pour y valoriser la vapeur sous forme de chaleur (20 000 MWh/an).

Depuis 2014, le site est certifié ISO 14 001 (management de l'environnement) et depuis 2019, ISO 50 001 (management de l'énergie avec une démarche d'amélioration continue).

En 2018, le SIAVED a créé une Délégation de Service Public pour la création d'un réseau de chauffage urbain vers la ville de Denain (20 000 MWh/an). Côté CVE, les investissements pour la mise en place de nouveaux équipements ont été votés et les travaux vont pouvoir être lancés. Côté réseau, les travaux de création du réseau devraient démarrer prochainement.

En parallèle de ces grands travaux, pour maintenir son niveau de performance le SIAVED a aussi constamment investi dans son outil industriel. Tous les ans par le biais d'un programme de Gros Entretien et Renouvellement (1,2 M€/an), en 2015 il y a eu la mise en place d'un hydrocondenseur (900 k€), en 2016 le remplacement complet de la chaîne de convoyage des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (1, 6 M€), et la mise en place de moyens de lutte contre l'incendie (600 k€).

Dans l'objectif de traiter les déchets de son territoire, en vue d'alimenter en énergie le nouveau réseau de chauffage et dans les perspectives du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets visant la réduction de la mise en enfouissement des déchets, le SIAVED a déposé et obtenu l'autorisation préfectorale d'exploiter le CVE à 120 000 T/an. En ce sens, les investissements vont être réalisés.

Les enjeux :

Les enjeux du projet sont :

- Une installation capable de traiter 120 000 T/an de déchets en tenant compte de l'évolution de leur nature,
- Une maîtrise des coûts et donc de la contribution des adhérents du SIAVED,
- Une vitrine pour le territoire (seul CVE ayant un Groupe Turbo Alternateur et des échangeurs vers des réseaux de chauffage ainsi qu'un hydrocondenseur, des Pompes à Chaleur et un réseau vapeur)
- Une volonté de continuer à valoriser l'énergie sur le territoire.

Présentation du projet :

Depuis de nombreuses années la nature des Déchets Ménagers évolue et la tendance est à la hausse pour leur Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) des Déchets. L'installation doit faire face à l'augmentation de la charge thermique et fonctionne maintenant bien au-delà du diagramme de grille de sa conception initiale. Cette évolution a conduit à une importante évolution de la température du foyer des fours de 1100°C à 1400°C. Pour maintenir sa capacité de traitement en phase avec le gisement de déchets de son territoire le SIAVED a été contraint de s'engager sur des investissements très importants en mettant en œuvre des technologies innovantes telles que l'utilisation de bétons réfractaires similaires à ceux utilisés dans les cimenteries et la mise en place de murs ventilés sur les parois latérales des fours.

Si ces travaux ont permis de faire face à ces évolutions et de traiter en moyenne 92 000 T/an voire 97 000 T certaines années, ils s'accompagnent d'importantes dégradations de réfractaires coûteuses en réparation et ne permettront pas de faire face aux nouvelles évolutions. En effet, cette tendance d'augmentation de la charge thermique va se poursuivre avec la hausse des déchets à fort PCI due à la volonté des industriels de recourir à la valorisation énergétique au lieu de l'enfouissement et aux orientations du PRPGD. En effet, la collecte séparée des biodéchets aura pour effet d'augmenter le PCI des déchets à traiter en incinération tout comme la récente crise COVID qui a conduit à une forte augmentation de la production des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux, déchets à PCI très important et qu'il a fallu traiter dans l'installation qui est la plus importante des deux habilités sur la région.

Pour anticiper, le projet consiste à étudier et à mettre en œuvre des solutions techniques pour accroître la capacité thermique des ensembles fours chaudières avec :

- Les prolongations des tubes latéraux des chaudières jusqu'au plan de grille
- L'augmentation de la surface d'échange de chaudières
- Le remplacement de la grille (par une grille à variation ou grille refroidie à l'eau, ou grille à rouleaux...) avec remplacement/déplacement des groupes hydrauliques
- La modification des régulations de la combustion automatique,
- L'amélioration de la combustion avec la mise en place de nouveaux ventilateurs de combustion (séparation de l'air secondaire de l'air primaire)
- L'augmentation de la dépression des fours avec le remplacement des ventilateurs de tirage...

L'énergie récupérée permettra d'alimenter en chaleur les réseaux de chauffage urbains de la Douchy les Mines et de Denain, dont la part d'Energie Renouvelable sera augmentée, et de continuer à produire de l'électricité.

BUDGET :

- Coût accroissement capacité thermique de l'installation : 4 100 000 €

Objet du projet :

- **Aménagement du site, extension de la fosse, agrandissement du hall de déchargement du Centre de Valorisation Energétique de Douchy les Mines.**

Porteur du projet :

- **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets**

Présentation du porteur de projet :

- Le SIAVED est un Syndicat Inter-arrondissement Mixte à la carte, qui regroupe 113 communes et près de 300 000 habitants sur 3 intercommunalités :
 - o La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut – arrondissement de Valenciennes,
 - o La Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis – arrondissement de Cambrai,
 - o La Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent – arrondissement de Douai.

Historique :

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères a été construite en 1976 et mise service en 1977 pour traiter 66 000 T/an. Elle a ensuite été autorisée à traiter 88 000 T/an. Avec un investissement de 33 M€, elle a été transformée en Centre de Valorisation Energétique en 2003 (mise en service en 2004). Pour ce faire, il y a eu l'installation de chaudières pour produire de la vapeur et d'un Groupe Turbo Alternateur pour produire de l'électricité (42 000 MWh/an) et l'injecter sur le réseau ERDF (33 000 MWh/an). En 2014, l'investissement dans l'amélioration de la captation thermique des chaudières et la mise en place de nouveaux équipements thermiques a permis de raccorder l'installation au Réseau de Chauffage Urbain de Douchy-Les-Mines pour y valoriser la vapeur sous forme de chaleur (20 000 MWh/an).

Depuis 2014, le site est certifié ISO 14 001 (management de l'environnement) et depuis 2019, ISO 50 001 (management de l'énergie avec une démarche d'amélioration continue).

En 2018, le SIAVED a créé une Délégation de Service Public pour la création d'un réseau de chauffage urbain vers la ville de Denain (20 000 MWh/an). Côté CVE, les investissements pour la mise en place de nouveaux équipements ont été votés et les travaux vont pouvoir être lancés. Côté réseau, les travaux de création du réseau devraient démarrer prochainement.

En parallèle de ces grands travaux, pour maintenir son niveau de performance le SIAVED a aussi constamment investi dans son outil industriel. Tous les ans par le biais d'un programme de Gros Entretien et Renouvellement (1,2 M€/an), en 2015 il y a eu la mise en place d'un hydrocondenseur (900 k€), en 2016 le remplacement complet de la chaîne de convoyage des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (1, 6 M€), et la mise en place de moyens de lutte contre l'incendie (600 k€).

Dans l'objectif de traiter les déchets de son territoire, en vue d'alimenter en énergie le nouveau réseau de chauffage et dans les perspectives du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets visant la réduction de la mise en enfouissement des déchets, le SIAVED a déposé et obtenu l'autorisation préfectorale d'exploiter le CVE à 120 000 T/an. En ce sens, les investissements vont être réalisés.

Les enjeux :

Les enjeux du projet sont :

- Une installation capable de réceptionner 120 000 T/an de déchets,
- une maîtrise des coûts et donc de la contribution des adhérents du SIAVED,
- Une vitrine pour le territoire (seul CVE ayant un Groupe Turbo Alternateur et des échangeurs vers des réseaux de chauffage ainsi qu'un hydrocondenseur, des Pompes à Chaleur et un réseau vapeur)
- Une volonté de continuer à valoriser l'énergie sur le territoire.

Présentation du projet :

Le Centre de Valorisation Energétique ne dispose que d'une fosse de réception des déchets de 1250 m³ prévue pour la réception de 66 000T/an. Le site a été autorisé et a traité 88 000 T/an avec les mêmes équipements (fosse de réception des déchets et process). L'utilisation de seulement deux des quatre quais de vidange (deux quais condamnés et réhaussés pour pouvoir stocker), l'organisation des apports sur toute la semaine ont permis de traiter en moyenne 92 000 T/an voir 97 000 T certaines années mais en générant des temps d'attente importants pour les collecteurs et en ne permettant pas à l'exploitant de toujours bien homogénéiser le mélange des déchets (OMR et DIB). Si l'acquisition récente de deux nouveaux ponts roulants plus rapides permettra d'améliorer la situation cela ne sera pas suffisant.

Le projet consiste à augmenter le volume de la fosse. Cette extension de fosse se fera dans le bâtiment existant qui devra de ce fait être agrandi pour conserver toutes les fonctionnalités nécessaires (accès au process, trémie de rechargement ...)

A l'occasion, de la création de ce nouveau volume des aménagements vont être réalisés :

- Création de bureaux pour le service maintenance (un bureau pour 5 personnes actuellement),
- Création d'un local pour accueillir les ripeurs des collecteurs (n'existe pas),
- Agrandissement du quai de déchargement pour permettre aux semi-remorques d'y manœuvrer (et ne plus avoir à emprunter la rampe d'accès en marche arrière),
- Création de magasins et zone de stockage des pièces de rechanges (insuffisants à ce jour),
- Création d'un petit laboratoire pour le analyses d'eau du site,
- Création d'un local syndical,

- Le remplacement et déplacement des vestiaires du personnel
- ...

Enfin, pour sécuriser les flux des véhicules, la circulation du site va être revue. L'entrée va être déplacée avec création d'une voirie tampon permettant de stationner les camions sur site (sans risque d'attente sur la voirie publique comme actuellement), un parking pour le personnel à l'entrée sur site (actuellement au milieu du site), deux giratoires vont être créés pour distribuer les flux de véhicules vers les différentes destinations (plus de croisement des flux et marches arrières pour se mettre en position de vidage).

L'accès au site sera sécurisé par la mise en place de barrières et dans la nouvelle voirie de l'entrée, deux nouveaux ponts bascules vont être installés pour pouvoir toujours accueillir les apports (pas possible actuellement lors de la maintenance ou contrôle de l'unique pont bascule existant)

BUDGET :

- Coût extension fosse et agrandissement du hall de fosse : **5 455 422.00 €**
- Coût des aménagements du site : **1 165 071.63 €**

Objet du projet :

- Mise en place d'équipements thermiques au Centre de Valorisation Energétique de Douchy les Mines pour alimenter en chaleur le futur Réseau de Chaleur Urbain de la Ville de Denain

Porteur du projet :

- Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets

Présentation du porteur de projet :

- Le SIAVED est un Syndicat Inter-arrondissement Mixte à la carte, qui regroupe 113 communes et près de 300 000 habitants sur 3 intercommunalités :
 - o La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut – arrondissement de Valenciennes,
 - o La Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis – arrondissement de Cambrai,
 - o La Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent – arrondissement de Douai.

Historique :

L'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères a été construite en 1976 et mise service en 1977 pour traiter 66 000 T/an. Elle a ensuite été autorisée à traiter 88 000 T/an. Avec un investissement de 33 M€, elle a été transformée en Centre de Valorisation Energétique en 2003 (mise en service en 2004). Pour ce faire, il y a eu l'installation de chaudières pour produire de la vapeur et d'un Groupe Turbo Alternateur pour produire de l'électricité (42 000 MWh/an) et l'injecter sur le réseau ERDF (33 000 MWh/an). En 2014, l'investissement dans l'amélioration de la captation thermique des chaudières et la mise en place de nouveaux équipements thermiques a permis de raccorder l'installation au Réseau de Chauffage Urbain de Douchy-Les-Mines pour y valoriser la vapeur sous forme de chaleur (20 000 MWh/an).

Depuis 2014, le site est certifié ISO 14 001 (management de l'environnement) et depuis 2019, ISO 50 001 (management de l'énergie avec une démarche d'amélioration continue)

En 2018, le SIAVED a créé une Délégation de Service Public pour la création d'un réseau de chauffage urbain vers la ville de Denain (20 000 MWh/an). Côté CVE, les investissements pour la mise en place de nouveaux équipements ont été votés et les travaux vont pouvoir être lancés. Côté réseau, les travaux de création du réseau devraient commencer prochainement.

En parallèle de ces grands travaux, pour maintenir son niveau de performance le SIAVED a aussi constamment investi dans son outil industriel. Tous les ans par le biais d'un programme de Gros Entretien et Renouvellement (1,2 M€/an), en 2015 il y a eu la mise en place d'un hydrocondenseur (900 k€), en 2016 le remplacement complet de la chaîne de convoyage des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (1, 6 M€), et la mise en place de moyens de lutte contre l'incendie (600 k€).

Dans l'objectif de traiter les déchets de son territoire, en vue d'alimenter en énergie le nouveau réseau de chauffage et dans les perspectives du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets visant la réduction de la mise en enfouissement des déchets, le SIAVED a déposé et obtenu l'autorisation préfectorale d'exploiter le CVE à 120 000 T/an. En ce sens, les investissements vont être réalisés.

Les enjeux :

Les enjeux du projet sont :

- Alimenter en chaleur le réseau de chaleur de la ville de Denain (20 000 MWh/an)
- Une maîtrise des coûts et donc de la contribution des adhérents du SIAVED,
- Une vitrine pour le territoire (seul CVE ayant un Groupe Turbo Alternateur et des échangeurs vers des réseaux de chauffage ainsi qu'un hydrocondenseur, des Pompes à Chaleur et un réseau vapeur)
- Une volonté de continuer à valoriser l'énergie sur le territoire.

Présentation du projet :

Le SIAVED a pour objectif de traiter à moyen terme 120 000T/an au CVE de Douchy les Mines. Et après 2 ans d'études, a obtenu le 09/08/19 un Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter à 120 000 T/an (contre 88 000 T/an auparavant).

Le SIAVED poursuivant les objectifs suivants :

- de valoriser de l'énergie fatale du CVE
- être en mesure de fournir en chaleur le futur réseau vers la Ville de Denain
- de maintenir la fourniture de chaleur vers le réseau de la Ville de Douchy
- de limiter l'impact sur la production d'électricité
- d'être en mesure de valoriser 120 000 T/an,

Ce projet de récupération d'énergie comprend la :

- Mise en place d'une pompe à chaleur ou d'un ensemble de pompes à chaleur (« PAC ») permettant de valoriser la chaleur fatale issue de l'hydrocondenseur pour alimenter le nouveau réseau de chaleur de Denain ainsi que le réseau de chaleur existant de Douchy les Mines.
- Mise en place d'un condenseur haute pression en aval de la PAC afin d'atteindre la puissance et la température nécessaires pour l'alimentation du réseau de chaleur de Denain.
- Mise en place d'un échangeur à plaque de découplage pour permettre l'alimentation en eau chaude du réseau de chauffage de Denain avec tuyauteries et équipements associés.
- Construction d'un bâtiment RCU2 annexe au local RCU1 existant, destiné à accueillir les nouveaux équipements.
- Construction d'un bâtiment annexe au bâtiment Groupe Turbo Alternateur destiné à accueillir les équipements de DALKIA.

- Mise en place d'un poste de production d'eau déminéralisée par osmose inverse.

Les travaux incluent également l'ensemble des raccordements nécessaires au fonctionnement de ces équipements et tous travaux nécessaires à la mise en service de l'installation.

BUDGET :

- Coût de mise en place des équipements thermiques : **6 420 026 €**
- Coût du réseau de chaleur : **9 934 000 €**

Objet du projet :

- **Création d'un réseau de recycleries sur le territoire du SIAVED**

Porteur du projet :

- **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets**

Présentation du porteur de projet :

- Le SIAVED est un Syndicat Inter-arrondissement Mixte à la carte, qui regroupe 113 communes et près de 300 000 habitants sur 3 intercommunalités :
 - o La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut – arrondissement de Valenciennes ;
 - o La Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis – arrondissement de Cambrai ;
 - o La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent – arrondissement de Douai.

Historique :

Depuis 2010, le SIAVED met en œuvre des actions de réduction de la quantité et de la toxicité des déchets sur son territoire par le biais de divers programmes et labellisation (programme de prévention des déchets BOREAL, labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage...). La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production des déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

Les activités de réemploi et de réutilisation permettent d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés. Créatrices de valeur ajoutée et de qualification, ces activités jouent un rôle de premier plan et véritablement structurant pour les politiques de prévention des déchets.

Aussi, le SIAVED engage une réflexion autour de la création de structures de réemploi en lien avec les programmes de renouvellement urbain des intercommunalités adhérentes.

Les enjeux :

Les enjeux du projet sont :

- Une répartition cohérente des activités de réemploi couvrant l'ensemble du territoire du SIAVED ;
- Une offre de service complète (collecte, valorisation, vente, sensibilisation) aux habitants ;
- Une offre de consommation à bas coût, alternative et éco-responsable pour les habitants ;
- La création d'emplois locaux, non délocalisables dans le cadre de dispositifs d'insertion par l'activité économique.

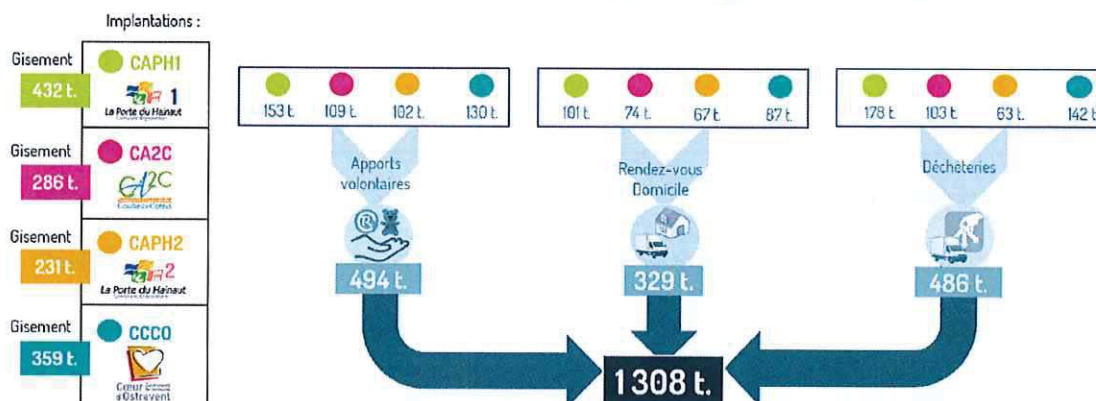
Présentation du projet :

En 2019, le SIAVED, accompagné par le bureau d'études CAP3C, lance une étude de faisabilité sur la création d'un réseau de recycleries sur son territoire. La première phase a consisté à réaliser un diagnostic précis du territoire dans son organisation actuelle (gisement et gestion des déchets, acteurs locaux...). La seconde phase, à étudier la faisabilité technique, économique et juridique de scénarios proposés par le Comité de Pilotage et le Bureau d'Etudes.

Un scénario proposé, impliquant la création de 4 recycleries sur 4 secteurs distincts a été retenu pour l'étude technique, économique et juridique de cette phase.



Le gisement estimé dans le scénario retenu (mis à jour avec les tonnages de déchèteries 2019)



Chacun des sites sera autonome, assurant les fonctions de collecte, de valorisation, de vente et de sensibilisation. Le déploiement des recycleries permettrait la création potentielle de 120 emplois.

	 1 La Porte du Hainaut Communauté d'Agglomération	 2 La Porte du Hainaut Communauté d'Agglomération	 Cœur de Communauté d'Ostrevent	 CA2C Caudrésis-Catésis	TOTAL
PERSONNEL EN INSERTION	25	18	22	30	95
PERSONNEL ENCADRANT	8	4	6	7	25
TOTAL	33	22	28	37	120

BUDGET :

	 1 La Porte du Hainaut Communauté d'Agglomération	 2 La Porte du Hainaut Communauté d'Agglomération	 Cœur de Communauté d'Ostrevent	 CA2C Caudrésis-Catésis	TOTAL INVESTISSEMENT
LES LOCAUX	1.500.000	1.000.000	800.000	1.300.000	4.600.000
LE MATERIEL	120.000	90.000	100.000	100.000	410.000
TOTAL INVESTISSEMENT	1.620.000	1.090.000	900.000	1.400.000	5.010.000

Note stratégique 2021-2026 de contribution au Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Valenciennois

Contexte

Le périmètre du Parc naturel régional Scarpe-Escaut s'étend sur les 2 arrondissements de Valenciennes et Douai, son territoire est structuré autour des 2 cours d'eau que sont la Scarpe et l'Escaut tout en étant adossé à la frontière belge et au Parc naturel des Plaines de l'Escaut (B) qui le prolonge. Syndicat mixte fédérant notamment les communes et 5 EPCI couvertes par son périmètre, il a pour mission la mise en œuvre de sa Charte 2010-2020 (prolongée par décret jusqu'en 2025), véritable contrat collectif centré autour des enjeux de développement durable et de mobilisation du territoire.

La révision de la Charte du PNR débute en 2021, elle aura pour objectif d'exprimer de nouvelles ambitions à mettre en œuvre dès 2025. Cette phase de révision pourra être soutenue par le CPER et le CRTE. D'autant que, les changements rapides qui pèsent sur notre environnement et les attentes sociétales qui en découlent nous invitent à d'ores et déjà affirmer une stratégie d'actions qui les intègre, en parfaite adéquation avec l'ambition des Contrats de Relance et de Transition écologique.

Axes stratégiques

Les crises environnementales (changements climatiques, érosion de la biodiversité), décrites et quantifiées par les travaux des experts internationaux, ont acté l'importance de la dégradation apportée par l'homme à son propre milieu de vie et l'urgence d'y remédier autant que possible pour espérer maintenir une qualité de vie suffisante. La crise sanitaire du COVID19 nous fait également réfléchir sur nos modes de vie et de consommation, jusqu'alors intimement liés à une mondialisation et une mobilité importante. Les confinements successifs ont vu ré-exprimer des besoins de connexion à la nature, des envies de découverte de proximité, des souhaits de faire vivre son territoire.

L'ambition que le Parc naturel régional Scarpe-Escaut affiche permet de répondre à ces besoins, nous la caractérisons par les 4 axes stratégiques décrits ci-dessous.

- 1. Un territoire plus résilient.** De effets induits du changement climatique se font déjà ressentir (inondation, sécheresse, canicule, dépérissement forestier), mais il est possible d'en atténuer les effets croissants par une adaptation anticipée du territoire afin de le rendre plus résilient. Des espaces naturels, un maillage écologique et une biodiversité préservés ou restaurés sont à même de proposer des « solutions fondées sur la nature ». Mieux que n'importe quel bassin d'orage, nos zones humides offrent une solution gratuite de tamponnement des inondations et de soutien de l'étiage en période de sécheresse, tout en permettant une meilleure recharge des nappes souterraines. Des espaces boisés diversifiés et un patrimoine arboré abondant, tout comme des plans d'eau de qualité, offriront les îlots de fraîcheur recherchés en période de canicule, contribuant à en limiter fortement les effets sur la santé.
- 2. Un territoire plus accueillant, où il fait bon vivre et se détendre.** Un besoin de retour à la ruralité s'exprime. Il s'agit de l'encadrer par des pratiques urbanistiques exemplaires et une volonté de maintien d'une agriculture ancrée dans son territoire. Cela permettra d'assurer une préservation du cadre de vie et des paysages, tout en développant un système alimentaire local et accessible, garantissant l'économie locale et une santé améliorée. Ce territoire harmonieux et identitaire, par les labels qui le caractérisent et le patrimoine qu'il donne à voir, pourra être valorisé par un tourisme diffus articulé autour des axes structurants que sont la Scarpe et l'Escaut, vecteurs de mobilités douces de plus en plus recherchées.
- 3. Un territoire qui sensibilise et mobilise ses habitants.** Les changements de perception et de comportement attendus ne pourront se faire sans un vrai partage collectif et donc une importante sensibilisation du plus grand nombre (décideurs, acteurs locaux mais surtout habitants). Il s'agit non seulement d'expliquer les grands défis qui nous attendent et de sensibiliser, mais également de faire adhérer et de mobiliser autour des nombreuses possibilités d'actions offertes à tous.

4. **Un territoire ouvert qui développe des inter-relations.** L'ensemble des enjeux évoqués dans les axes précédents dépassent la dimension de l'arrondissement de Valenciennes. Ils doivent être perçus à une échelle suffisante, dépendant des bassins de vie, des périmètres de production alimentaire, des mobilités, des fonctionnalités écologique et hydraulique, ... Le partage d'ambitions communes et de projets structurants avec le Douaisis est nécessaire. De la même manière, c'est également la raison de la longue collaboration entre le PNR Scarpe-Escaut et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut côté belge, qui partage les mêmes problématiques et ambitions. L'installation d'une gouvernance transfrontalière est en voie de finalisation avec la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), qui se voudra très fédérateur afin de répondre collectivement aux défis posés. Il devra être mis à profit pour porter et partager à la bonne échelle les différentes initiatives.

Plan d'actions

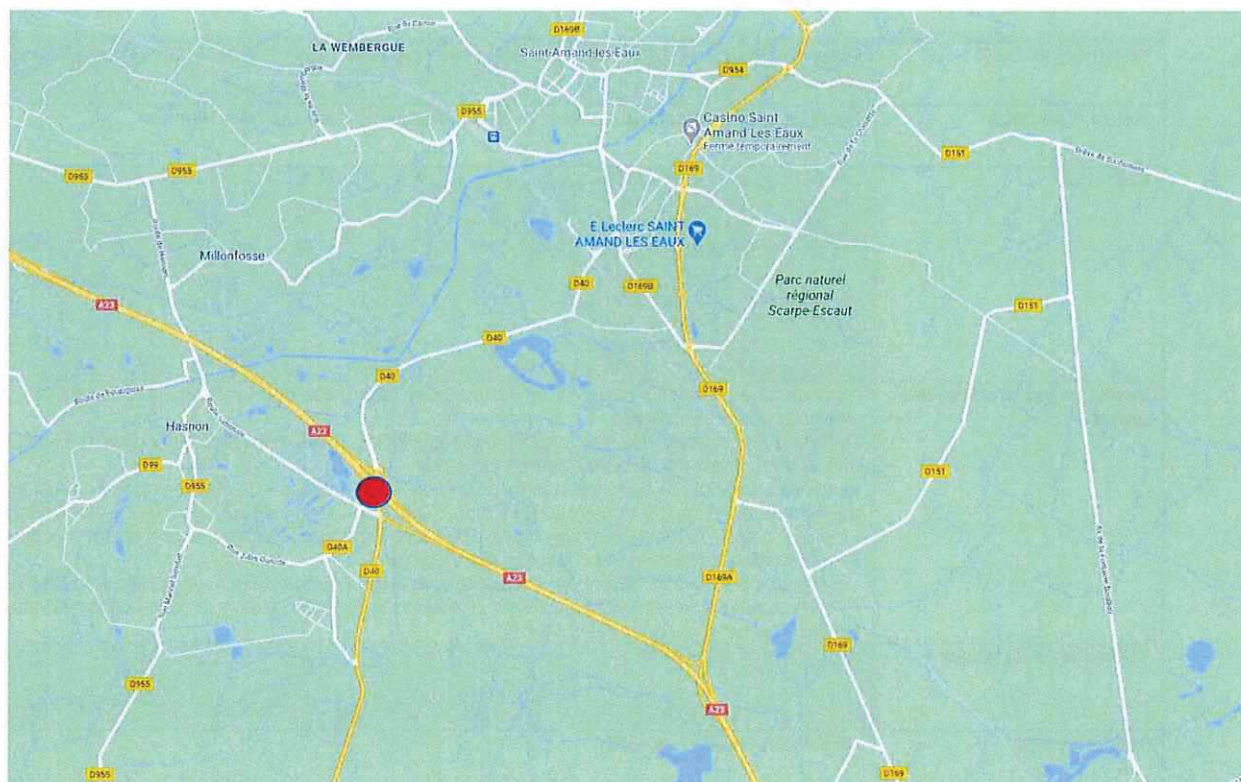
Projets	Actions
Création d'une structure de financement de projets citoyens de production d'énergie renouvelable en lien avec les communes	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. - Soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
Préservation et restauration des corridors écologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'identification d'une trame noire - Mise en œuvre d'actions de limitation de l'éclairage nocturne et d'aménagements en faveur de la faune nocturne - Renforcement du patrimoine arboré par la plantation et l'entretien (saules têtards, haies, arbres isolés)
Préservation et restauration des cœurs de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la gestion et la valorisation par une mise en réseau des sites emblématiques et des acteurs (Amaury, Chabaud-Latour, Puchoie, Val de Vergne, Mare à Goriaux,... - Projets de renaturation écologique portés par les fonds européens et de l'Agence de l'Eau, contrats Natura 2000
Gestion et valorisation des boisements (domaniaux et communaux)	<ul style="list-style-type: none"> - Animation des Comités de forêts domaniales et mise en œuvre partagée ONF-EPCI-PNRSE des schémas d'accueil du public - Accompagnement des communes pour la mise en œuvre d'une gestion forestière de leurs boisements
Préservation et valorisation du site Ramsar	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du Plan de gestion du site Ramsar - Valorisation du patrimoine identitaire lié aux milieux humides par la pose d'une signalétique et de panneaux d'information ou la création d'applications numériques, l'installation de belvédères de découverte - Programme de maintien de l'agriculture en zone humide - Développement de l'approche transfrontalière entre les 2 sites Ramsar belge et français
Préservation et gestion de la Ressource en eau (SAGE Scarpe aval)	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration concertée des zones humides identifiées dans le SAGE - Etude d'évaluation quantitative des prélèvements et élaboration d'une répartition de volumes prélevables par usages

Promotion d'un tourisme diffus basé sur valorisation environnementale et patrimoniale du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la Charte d'intention pour la valorisation de la Scarpe (mobilier et signalétique d'identité commune, organisation d'évènements, renforcement des infrastructures de pratique nautique et cyclable - Etude pour la mise en œuvre d'un réseau point nœud sur les territoires de la CAVM et la CAPH - Développer la petite itinérance à l'échelle transfrontalière sur les axes Escaut et Scarpe (conception d'un produit touristique intégré, promotion)
Animation du Projet alimentaire territorial Scarpe-Escaut (PAT) : co-pilotage PNR/EPCI, développement et pérennisation des actions structurantes	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et éducation à l'alimentation dans les écoles, auprès des habitants - Accompagnement d'initiatives locales (entreprises, habitants, communes) - Opérations ponctuelles de valorisation (Jury des fins gourmets, Défis locavores...) - Développement de l'agriculture biologique (Plan Bio) - Accompagnement à la structuration de circuits courts
Soutien et mise en réseau des initiatives citoyennes en faveur de la Transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'évènements d'animation de réseaux (Citoyens en Action, éco-jardins...) - Création de supports de valorisation d'initiatives - Création d'un parcours de formation Citoyens Ambassadeurs - Acculturation aux outils de la participation citoyenne
Mise en œuvre des Atlas de la biodiversité communale	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation des ABC sur quelques communes puis essaimage - Soutien aux actions locales des habitants
Mise en œuvre du SAGE Scarpe aval pour son volet sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux enjeux de la gestion durable de la ressource en eau (outil en ligne de diffusion des suivis de nappes, lettres d'info, actions démonstratives sur le terrain)
Requalification d'équipements d'accueil et de sensibilisation/éducation du public scolaire, des habitants et visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Redéploiement du Centre de nature d'Amaury et requalification du site - Redéploiement de la Maison de la Forêt et requalification du site
Soutien aux projets communaux dans leurs démarches exemplaires en faveur d'un urbanisme raisonné et durable et d'aménagement d'espaces publics de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sous diverses formes (plaquettes, voyages d'études, soirées débat, ...) - Appui technique et financier aux études préalables (AMO, études de conception, ...) - Accompagner la mise en œuvre opérationnelle - Aider à faire émerger des projets novateurs (en termes de techniques, d'énergies/matériaux, de participation citoyenne aux projets, ...)
Préservation des paysages identitaires du territoire, sources de biodiversité, de lutte contre le réchauffement climatique et attractivités touristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils techniques, notamment dans l'intégration d'infrastructures pouvant impacter les paysages et le traitement de points noirs paysagers - Création et installation d'outils de sensibilisation ou de valorisation - Préservation du patrimoine arboré caractéristique
Soutien à l'émergence d'une filière bois locale	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à la création de réseaux de chaleur favorable à l'installation de chaudières à bois communales - Accompagnement à la mise en filière locale de la ressource bois

TITRE DU PROJET	AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE A PROXIMITE DE L'A23 SUR LA COMMUNE D'HASNON (59178)
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Contacts	Nom/ Prénom : Guy MARCHANT Fonction : Président E-mail : contact@simouv.fr Numéro de téléphone : 03.27.45.21.25 <hr/> Nom/ Prénom : ROULET Philippe Fonction : DGA Pôle Mobilité E-mail : philippe.roulet@simouv.fr Numéro de téléphone : 06.09.01.80.02
Description succincte du projet	La commune d'Hasnon bénéficie de la proximité aux accès de l'autoroute A23 reliant les villes de Valenciennes et de Lesquin. Du fait de l'importance des flux vers la métropole Lilloise, la mise en place d'une aire de covoiturage au niveau de la sortie d'autoroute s'avère pertinente. Le développement des besoins en termes de covoiturage nécessite la mise en œuvre d'aménagements qui permettront d'apporter une réponse satisfaisante aux attentes des usagers de ce mode de transport. Le projet prévoit la mise en œuvre d'une aire de covoiturage sécurisée, structurée et aux dimensions adaptées afin de répondre aux besoins des usagers. Les travaux prévus s'inscrivent dans le cadre d'un projet de mobilité globale porté par le SIMOUV et de l'expérimentation de la réalisation d'aires de covoiturage, en lien avec à la fiche action n°17 du Plan de Déplacements Urbains du Valenciennois.
Thématique du projet	Les mobilités alternatives
Territoire visé	Nord-Pas-de-Calais - CAPH
Coût du projet	500 000€ H.T
Cofinanceurs du projet	Le Département du Nord : Maximum de 40% (Projets Territoriaux Structurants). Ces cofinancements sont-ils engagés ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
L'opération présente t'elle plusieurs phases ?	Non
Maîtrise du foncier	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En cours
Calendrier du projet	2022
Modèle économique du projet (recettes, aides d'État...)	Pas de recettes générées

Plan de situation – Aire d’Hasnon (localisation en rouge)

Source Google Maps

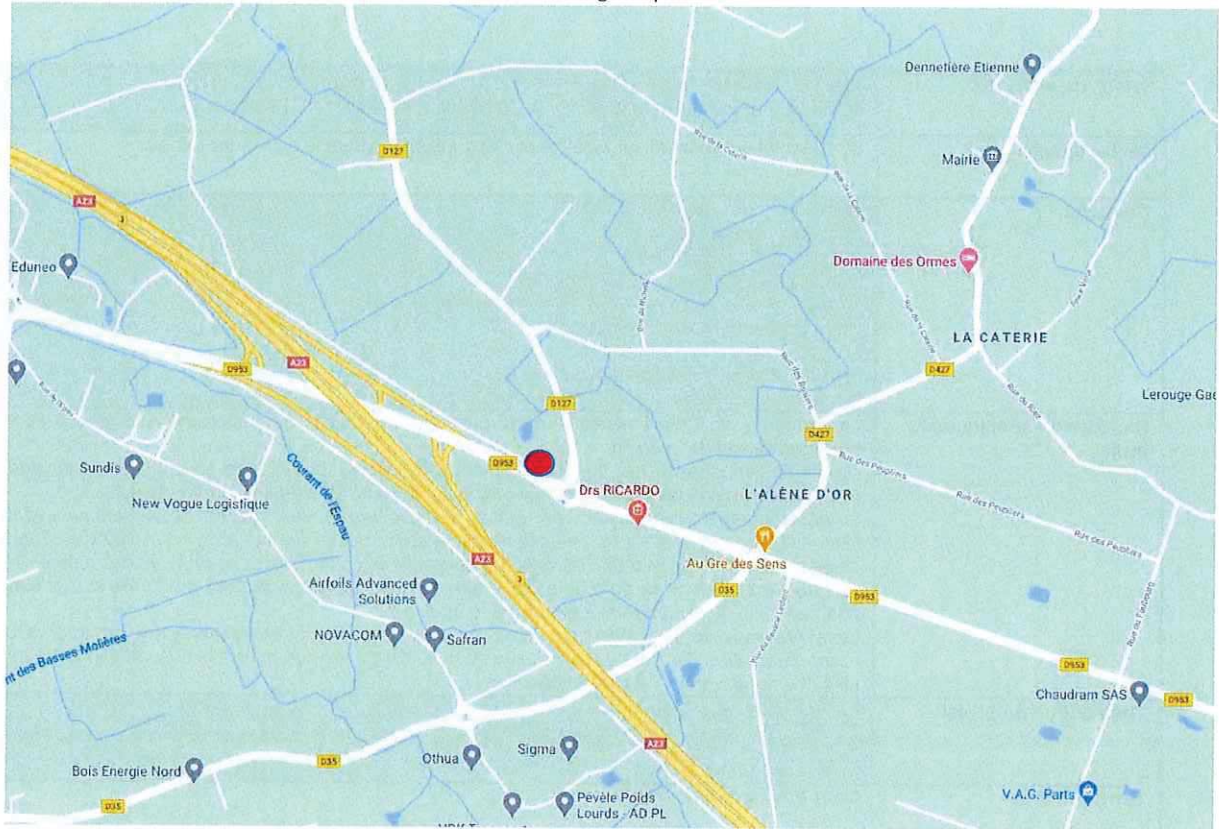


TITRE DU PROJET	AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE A PROXIMITE DE L'A2 SUR LES COMMUNES DE VICQ (59970) / ONNAING (59264)
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Contacts	Nom/ Prénom : Guy MARCHANT Fonction : Président E-mail : contact@simouv.fr Numéro de téléphone : 03.27.45.21.25 <hr/> Nom/ Prénom : ROULET Philippe Fonction : DGA Pôle Mobilité E-mail : philippe.roulet@simouv.fr Numéro de téléphone : 06.09.01.80.02
Description succincte du projet	Le SIMOUV envisage la réalisation d'une aire de covoiturage dans le secteur de Vicq/Onnaing, à proximité de l'autoroute A2. En effet, il est constaté à l'heure actuelle un stationnement « anarchique » de véhicules dans cette zone, notamment le long de la voirie départementale. Le développement des besoins en termes de covoiturage ainsi que les problématiques sécuritaires liées au stationnement non autorisé sur des axes passants, nécessitent la mise en œuvre d'aménagements qui permettront d'apporter une réponse satisfaisante aux attentes des usagers de ce mode de transport. Le projet prévoit la mise en œuvre d'une aire de covoiturage sécurisée, structurée et aux dimensions adaptées afin de répondre aux besoins des usagers. Les travaux prévus s'inscrivent dans le cadre d'un projet de mobilité globale porté par le SIMOUV et de l'expérimentation de la réalisation d'aires de covoiturage, en lien avec à la fiche action n°17 du Plan de Déplacements Urbains du Valenciennois.
Thématique du projet	Les mobilités alternatives
Territoire visé	Nord-Pas-de-Calais - CAVM
Coût du projet	500 000€ H.T
Cofinanceurs du projet	Le Département du Nord : Maximum de 40% (Projets Territoriaux Structurants) Ces cofinancements sont-ils engagés ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
L'opération présente t'elle plusieurs phases ?	Non
Maîtrise du foncier	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> En cours (Echanges avec Valenciennes Métropole)
Calendrier du projet	Etude et marchés publics en 2021 Travaux : 2021/2022
Modèle économique du projet (recettes, aides d'État...)	Pas de recettes générées

TITRE DU PROJET	AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE AU NIVEAU DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°953 SUR LA COMMUNE DE ROSULT (59230)
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Contacts	Nom/ Prénom : Guy MARCHANT Fonction : Président E-mail : contact@simouv.fr Numéro de téléphone : 03.27.45.21.25 <hr/> Nom/ Prénom : ROULET Philippe Fonction : DGA Pôle Mobilité E-mail : philippe.roulet@simouv.fr Numéro de téléphone : 06.09.01.80.02
Description succincte du projet	La commune de Rosult bénéficie de la proximité aux accès de l'autoroute A23 reliant les villes de Valenciennes et de Lesquin. Du fait de l'importance des flux vers la métropole Lilloise, une aire de covoiturage « sauvage » s'est développée au niveau d'un accotement situé sur la RD n°953 reliant l'autoroute A23. Le développement des besoins en termes de covoiturage ainsi que les problématiques sécuritaires liées à l'utilisation de cet espace isolé et non encadré nécessitent la mise en œuvre d'aménagements qui permettront d'apporter une réponse satisfaisante aux attentes des usagers de ce mode de transport. Le projet prévoit la mise en œuvre d'une aire de covoiturage sécurisée, structurée et aux dimensions adaptées afin de répondre aux besoins des usagers. Les travaux prévus s'inscrivent dans le cadre d'un projet de mobilité globale porté par le SIMOUV et de l'expérimentation de la réalisation d'aires de covoiturage, en lien avec à la fiche action n°17 du Plan de Déplacements Urbains du Valenciennois.
Thématique du projet	Les mobilités alternatives
Territoire visé	Nord-Pas-de-Calais - CAPH
Coût du projet	400 000€ H.T
Cofinanceurs du projet	Le Département du Nord : Maximum de 40% (Projets Territoriaux Structurants). Ces cofinancements sont-ils engagés ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
L'opération présente t'elle plusieurs phases ?	Non
Maîtrise du foncier	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> En cours
Calendrier du projet	Etude : en cours Marchés publics et démarrage des travaux en 2021
Modèle économique du projet (recettes, aides d'État...)	Pas de recettes générées

Plan de situation – Aire de Rosult (localisation en rouge)

Source Google Maps



TITRE DU PROJET	AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE A PROXIMITE DE L'A2 et de la RD649 SUR LA COMMUNE DE SAULTAIN (59990)
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Contacts	Nom/ Prénom : Guy MARCHANT Fonction : Président E-mail : contact@simouv.fr Numéro de téléphone : 03.27.45.21.25 <hr/> Nom/ Prénom : ROULET Philippe Fonction : DGA Pôle Mobilité E-mail : philippe.roulet@simouv.fr Numéro de téléphone : 06.09.01.80.02
Description succincte du projet	Le SIMOUV envisage la réalisation d'une aire de covoiturage sur la commune de Saultain, à proximité de l'autoroute A2 et point de convergence des automobilistes du Bassin de la Sambre et du Pays de Mormal via la RD649. Le développement des besoins en termes de covoiturage nécessite la mise en œuvre d'aménagements qui permettront d'apporter une réponse satisfaisante aux attentes des usagers de ce mode de transport. Par ailleurs, cet aménagement pourrait également servir de parking relais pour les habitants des communes voisines, étant donné la proximité du terminus de la ligne 1 du réseau Transvilles de l'emplacement prévu pour l'aménagement. Le projet prévoit la mise en œuvre d'une aire de covoiturage sécurisée, structurée et aux dimensions adaptées afin de répondre aux besoins des usagers. Les travaux prévus s'inscrivent dans le cadre d'un projet de mobilité globale porté par le SIMOUV et de l'expérimentation de la réalisation d'aires de covoiturage, en lien avec à la fiche action n°17 du Plan de Déplacements Urbains du Valenciennois.
Thématique du projet	Les mobilités alternatives
Territoire visé	Nord-Pas-de-Calais - CAVM
Coût du projet	500 000€ H.T
Cofinanceurs du projet	Le Département du Nord : Maximum de 40% (Projets Territoriaux Structurants). Ces cofinancements sont-ils engagés ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
L'opération présente t'elle plusieurs phases ?	Non
Maîtrise du foncier	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En cours
Calendrier du projet	2022
Modèle économique du projet (recettes, aides d'État...)	Pas de recettes générées

Plan de situation – Aire de Saultain (localisation en rouge)
Source Google Maps



TITRE DU PROJET	TRAVAUX DE REFECTION DE L'AMENAGEMENT CYCLABLE SITUE LE LONG DE LA VOIE TRAMWAY ENTRE DENAIN ET VALENCIENNES
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Contacts	Nom/ Prénom : Guy MARCHANT Fonction : Président E-mail : contact@simouv.fr Numéro de téléphone : 03.27.45.21.25 <hr/> Nom/ Prénom : ROULET Philippe Fonction : DGA Pôle Mobilité E-mail : philippe.roulet@simouv.fr Numéro de téléphone : 06.09.01.80.02
Description succincte du projet <i>(1000 caractères maximum)</i>	Le SIMOUV a réalisé dans le cadre des travaux de la ligne 1 du tramway valenciennois un aménagement le long de la voie tramway utilisable par les cycles entre Valenciennes et Denain. Cet aménagement s'est dégradé au fil du temps, et n'est parfois pas bien défini et manque de lisibilité. Ainsi, dans le cadre de la promotion des modes doux, le SIMOUV envisage de réaliser une reprise de cet aménagement, permettant à ce que celui-ci soit mieux identifié pour la pratique cyclable.
Thématique du projet	La mobilité douce (pistes et aménagements cyclables et piétons)
Territoire visé	Nord-Pas-de-Calais : CAVM et CAPH
Coût du projet	Chiffrage en cours
Cofinanceurs du projet	Ces cofinancements sont-ils engagés ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'opération présente t'elle plusieurs phases ?	
Maîtrise du foncier	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En cours
Calendrier du projet	2022
Modèle économique du projet (recettes, aides d'État...)	Pas de recettes générées

TITRE DU PROJET	MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DU VALENCIENNOIS
Maître d'ouvrage	Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Contacts	Nom/ Prénom : Guy MARCHANT Fonction : Président E-mail : contact@simouv.fr Numéro de téléphone : 03.27.45.21.25 <hr/> Nom/ Prénom : ROULET Philippe Fonction : DGA Pôle Mobilité E-mail : philippe.roulet@simouv.fr Numéro de téléphone : 06.09.01.80.02
Description succincte du projet	Le SIMOUV a réalisé en 2016, dans la continuité du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan de Déplacements Urbains approuvés en 2014, un Schéma Directeur cyclable. Ce dernier prévoit, à partir d'une méthodologie définie, une priorisation dans la réalisation des aménagements cyclables et des stationnements sur l'arrondissement de Valenciennes. Un travail est en cours sur les deux agglomérations de mise à jour de ce schéma. L'objectif du projet est d'affiner, à travers la réalisation d'une étude à l'échelle du SIMOUV, la déclinaison de ce schéma et la continuité de celui-ci entre les deux territoires. Cette étude prévoit notamment son déploiement opérationnel et financier. Par ailleurs, la question de la mise en œuvre de « vélos en livre-service » sera également à l'étude.
Thématique du projet	La mobilité douce (pistes et aménagements cyclables et piétons)
Territoire visé	Nord-Pas-de-Calais : CAVM et CAPH
Coût du projet	Etude : 60 000€ H.T
Cofinanceurs du projet	Le Département du Nord : Maximum de 50% pour les études préalables (Projets Territoriaux Structurants). Ces cofinancements sont-ils engagés ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
L'opération présente t'elle plusieurs phases ?	
Maîtrise du foncier	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En cours
Calendrier du projet	2021
Modèle économique du projet (recettes, aides d'État...)	Pas de recettes générées

Note contextuelle - Mise à jour du schéma directeur cyclable

Le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) est l'autorité organisatrice de la mobilité sur l'arrondissement de Valenciennes. Depuis 2014, la structure porte le Schéma de Cohérence Territoriale. Le projet d'aménagement et développement durables de ce document inscrit en matière de mobilité la volonté d'organiser le territoire en fonction des modes de transports alternatifs à la voiture, avec comme objectifs de « poursuivre l'amélioration du réseau de transports en commun, de réorienter les déplacements vers les modes de transports alternatifs à la voiture et de développer les mobilités douces ». Le Documents d'Orientations et d'Objectifs inclut une déclinaison d'un schéma cyclable réalisé sur le périmètre du SCoT, préconisant la réalisation de 391 kilomètres d'itinéraires supplémentaires et en fixant des priorités d'aménagement, afin d'organiser le maillage du territoire en infrastructures cyclables.

Le SIMOUV porte également le Plan de Déplacements Urbains, document phare dans la mise en place de la politique de mobilité. Approuvé le 4 décembre 2014, il décline les objectifs fixés dans le SCoT au sein de ses fiches actions, et prévoit la mise en œuvre du schéma cyclable et le développement d'une politique de déploiement du stationnement.

Face aux écueils rencontrés, notamment du fait de l'ampleur des actions à mener et des difficultés liées à l'intervention de nombreux acteurs dans le cadre de l'application du schéma, il a été décidé de lancer en 2015 une actualisation de ce dernier. Sa structuration repose sur un autre mode de priorisation dans la réalisation des itinéraires et des stationnements, en prévoyant la réalisation des aménagements des itinéraires et des stationnements en se basant sur les pôles générateurs de rabattement, des pôles générateurs d'usagers, et des pôles générateurs de déplacements. Le but recherché était ainsi de rendre plus efficient le choix de priorisation des aménagements à réaliser. Le SIMOUV finance par ailleurs l'installation d'arceaux vélo dans les communes qui en font la demande.

Si la part modale du vélo a légèrement augmentée entre l'Enquête Ménage Déplacement de 2011 et l'Enquête Ménage Certifiée CEREMA de 2018, elle reste néanmoins en-dessous de 2%, bien loin des objectifs fixés dans le PDU.

Le SIMOUV s'est lancé en 2021 dans une dynamique d'opérationnalisation de la réalisation des aménagements cyclables. La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut a pu profiter de l'appel à projet « Vélo et territoires » et réaliser un Schéma intercommunal des Itinéraires Doux sur son périmètre. Un travail a été engagé avec Valenciennes Métropole afin de réaliser une actualisation du schéma directeur cyclable du SIMOUV sur le territoire de l'agglomération. L'objectif est donc par la suite de réaliser à partir de ces travaux, une étude prévoyant la réalisation des aménagements, en concertation avec l'ensemble des partenaires intervenant dans ce domaine.

PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE 2021-2026

BUS ET NAVETTES

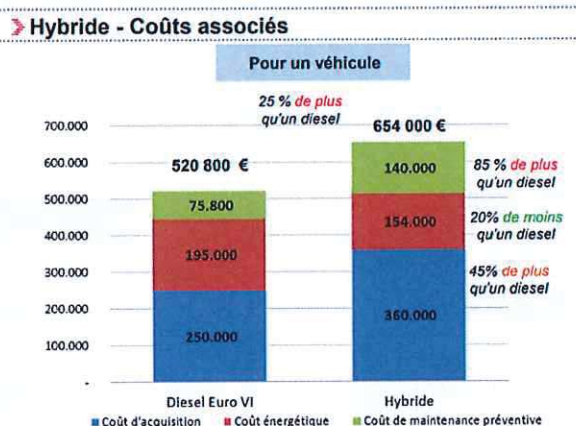
Le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV), dans le cadre du renouvellement de son contrat de Délégation de Service Public de transport, souhaite poursuivre son engagement dans une politique de décarbonisation des services de transport dont il a la charge.

A ce titre, il organise, depuis 2020, des groupes de travail sur la thématique de la transition énergétique. Suite aux différents échanges ayant eu lieu et en application des dispositions des articles D. 224-15-2 à D. 224-15-7 du code de l'environnement, le SIMOUV a décidé, au cours de la période 2023-2029, de renouveler son parc d'autobus exclusivement au moyen de véhicules du groupe 1 défini par l'article D. 224-15-2¹ du code de l'Environnement.

Le SIMOUV a estimé à 52 le nombre de véhicules à renouveler dans les 5 prochaines années. Réglementairement, la Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte de 2015 impose que depuis 2020, 50% des véhicules entrant dans le parc roulant doivent être considérés comme à faibles émissions. Ce taux passe à 100% à compter de 2025.

D'un point de vue financier des différences de coûts notables existent selon la motorisation retenue. Le SIMOUV a dans ce cadre une étude afin qu'un comparatif soit réalisé entre le prix estimatif d'un véhicule diesel Euro VI (norme européenne en vigueur) et celui d'un véhicule à énergie alternative. Les résultats sont les suivants :

- **Hybride**



Avantages

Consommation : - 40% de carburant
 Emissions particules : - 50%
 Emissions GES : - 30%

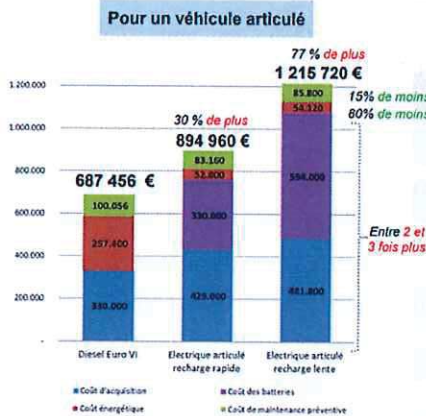
Inconvénients

Coût : 25% plus élevé sur la durée de vie qu'un diesel
 Consommation variable selon le profil de l'itinéraire et la conduite

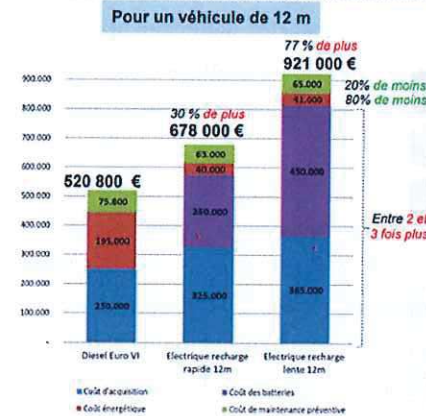
¹ Groupe 1 : Véhicules dont la motorisation est électrique, y compris les véhicules alimentés par une pile à combustible à hydrogène, ou utilise un carburant gazeux si une fraction du gaz consommé est d'origine renouvelable. Cette fraction de gaz renouvelable est au minimum de 20 % à partir du 1er janvier 2020 et de 30 % à partir du 1er janvier 2025.

- Electrique

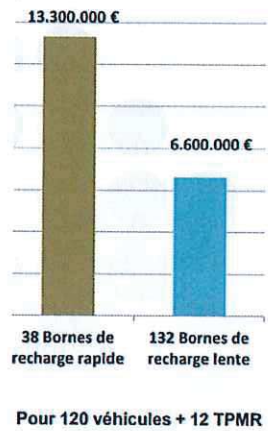
➤ Électrique - Coûts associés



➤ Électrique - Coûts associés



Infrastructure pour l'ensemble du parc
(hors génie civil, raccordement, équipement et formation)



Avantages

- Pas d'émissions ni de bruit en exploitation
- Autonomie et capacité des véhicules

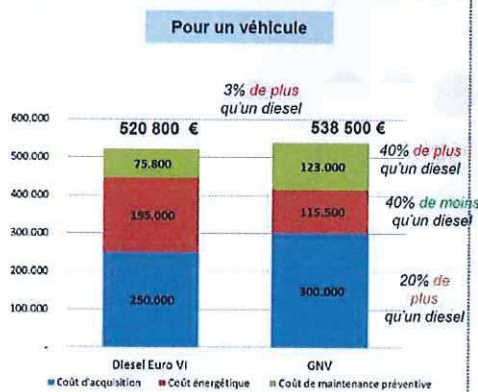
Inconvénients

- Coûts importants
- Maturité des technologies
- Normes de sécurité à mettre en place

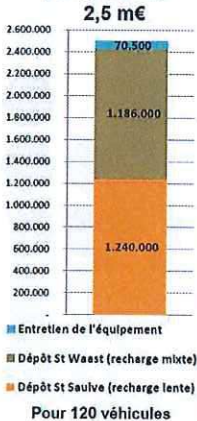
Il est important de tenir compte dans le cas de l'électrique des coûts inhérents à l'installation d'infrastructure comme des stations de recharge par exemple. L'estimation transmise dans l'exemple correspond à un parc de 132 véhicules (dont 12 TPMR). Le parc actuel pour l'exploitation du réseau Transvilles est composé de 144 véhicules. Le coût serait donc légèrement plus important.

- Gaz naturel - Biogaz

➤ Gaz naturel - Coûts associés



Infrastructure pour l'ensemble du parc
(hors génie civil)



Avantages

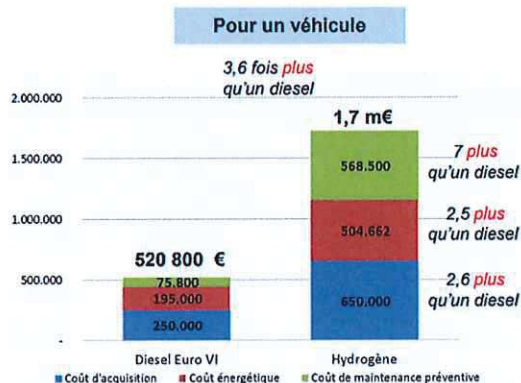
- Emissions particules : - 80 %
- Emissions GES : - 60 %
- Technologies connues
- Développement d'une filière locale

Inconvénients

- Investissement initial important pour infrastructures
- Normes de sécurité importantes

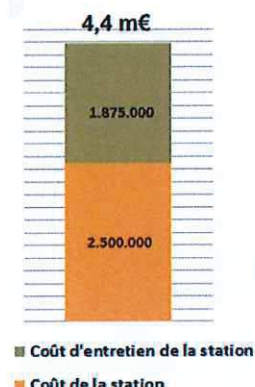
- Hydrogène

Hydrogène - Coûts associés



Infrastructure un parc de 6 bus

(hors génie civil, équipement atelier et formation)



Avantages

- Pas d'émissions en exploitation
- Rechargement rapide des véhicules
- Confort des passagers

Inconvénients

- Coûts globaux extrêmement importants
- Technologie nouvelle donc incertaine
- Normes à mettre en place et respecter

Pour ce qui concerne l'hydrogène, là encore des coûts de création d'infrastructures sont à prendre en considération.

Au titre des réflexions actuellement menées, il ressort une volonté de « mix énergétique » devant permettre :

- à court terme (2021/2022) : le renouvellement d'une partie du parc roulant bus au gaz. Cette solution, à ce jour fiable et éprouvée, serait réalisée au travers d'une station de recharge à implanter sur le site de Saint-Saulve. Cette station serait par ailleurs dimensionnée afin de permettre une ouverture à d'autres acteurs du territoire (usagers, bennes à ordures, collectivités,...).

En parallèle, des études, en partenariat avec les agglomérations, la CCI et l'Ecovalor, seraient à mener au titre d'une réflexion, à l'échelle des 82 communes, sur une transition écologique à l'hydrogène ;

- à moyen terme (2024/2026) : la mise en œuvre de véhicules électriques pour les dessertes de centre-ville.

Les projections financières sont reprises ci-après.

ENERGIE	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TT
BIOGAZ	2 véhicules + station	8 véhicules	8 véhicules	8 véhicules	8 véhicules	8 véhicules	42 véhicules et une infrastructure
Estimation	2 400 000€	2 400 000€	2 400 000€	2 400 000€	2 400 000€	2 400 000€	14 400 000€
	<i>dont 1 800 000€ au titre de la station de rechargement</i>						
ELECTRIQUE				Cordon 4 – 2 véhicules + stations	2 véhicules	2 véhicules	6 véhicules
Estimation				400 000€ - hors stations	400 000€	400 000€	1 200 000€ (hors stations)
HYDROGENE		Etude		3 véhicules et station	3 véhicules	3 véhicules	
Estimation				Chiffrage en cours			



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU HAINAUT VALENCIENNOIS

(Constitué par arrêté préfectoral du 14 février 1973)

NOTE SUR LA STRATEGIE 2021-2026 POUR LA RELANCE DU TERRITOIRE FACE AUX ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE, DE COMPETITIVITE ET DE COHESION ET SA DECLINAISON EN PLAN D' ACTIONS

Le syndicat intercommunal de valorisation des déchets ménagers du Hainaut Valenciennois, dénommé ECOVALOR, est un syndicat mixte regroupant la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole ainsi que la Communauté de Communes du Pays Solesmois et ayant la compétence « traitement des déchets ».

Le syndicat ECOVALOR est propriétaire de l'usine d'incinération de Saint-Saulve, dont la capacité administrative est de 140 000 tonnes par an. Le tonnage traité en 2020 a été d'environ 126 000 tonnes.

L'usine est équipée de 3 fours – chaudières avec traitement des fumées ainsi que de 2 groupes turbo-alternateurs de 6 MW chacun.

Actuellement, hormis un soutirage de vapeur pour les besoins internes de l'usine, toute l'énergie est produite sous forme d'électricité (56 369 MWh en 2020) et est revendue à EDF sous la forme d'un contrat d'obligation d'achat qui arrivera à échéance fin 2029 et de l'énergie basse température est perdue au niveau des aérocondenseurs.

La stratégie du syndicat est de :

- diversifier le type d'énergie produite et devenir un acteur énergétique du territoire
- améliorer la performance énergétique du site
- mettre en conformité l'usine avec les BREF / meilleures techniques disponibles et l'arrêté ministériel du 12/01/2021
- anticiper et préparer en lien avec Valenciennes Métropole le tri à la source des biodéchets prévu pour fin 2023

Le plan d'actions pour parvenir à ces objectifs est le suivant :

- participer en tant que fournisseur de chaleur aux projets de réseaux de chaleur urbains ou industriels (avec la Ville de Saint-Saulve ou au niveau communautaire, avec les industriels de la ZI4) en captant prioritairement l'énergie perdue
- intégrer l'usine en tant que fournisseur d'électricité verte dans les projets Hydrogène à la vue de l'emplacement stratégique du site (proche du dépôt de bus, des camions de collecte des déchets ...)
- travaux d'installation d'analyseurs de mercure sur les 3 cheminées, diminution des valeurs limites de rejets et adaptation de l'exploitation du site pour respecter l'arrêté du 12/01/2021 à partir du 03/12/2023
- étude et mise en place des solutions de traitement des biodéchets sur la base du gisement et des solutions de collecte retenues par les collectivités adhérentes au syndicat ECOVALOR
- étude et mise en place de solutions techniques pour faire évoluer techniquement les fours-chaudières si besoin selon le Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) des déchets suite à l'extension des consignes de tri (plastiques et biodéchets)

